

MINISTERO
DELLE
POLITICHE
AGRICOLE
E FORESTALI

L'agriculture italienne en chiffres

2002



ISTITUTO
NAZIONALE
DI ECONOMIA
AGRARIA

*L'agriculture italienne
en chiffres
2002*

Sauf indications contraires, toutes les données statistiques contenues dans ce texte proviennent de l'ISTAT et de l'INEA.
Les données utilisées pour les comparaisons internationales proviennent d'EUROSTAT.

Ce livret est également disponible en anglais.

Vous pouvez le consulter en italien, anglais et français sur le site Internet : <http://www.inea.it/pubb/itaco.cfm>
La reproduction est autorisée, à condition de citer la source.

L'agriculture italienne porte un intérêt croissant à la qualité de ses productions. Le système agroalimentaire national a ainsi pu acquérir des parts de marché domestiques, mais également étrangères. En Italie, 118 produits bénéficient de l'Appellation d'Origine Protégée (AOP) ou de l'Indication Géographique Protégée (IGP), et près de 30 produits sont en phase de reconnaissance à Bruxelles, ce qui témoigne de la prédisposition particulière de notre système à des productions de qualité. En outre, les vins bénéficiant d'une Appellation d'Origine représentent 22 % de la production vinicole nationale, et l'attention grandissante portée à l'environnement s'est confirmée avec notamment plus d'un million d'hectares en culture bio-

logique. Notre agriculture est donc réellement ancrée dans une dynamique de qualité. Les consommateurs sont également de plus en plus attentifs à la sécurité alimentaire. Il convient d'ajouter qu'en Italie, le tourisme vert a attiré plus de 2,3 millions de personnes en 2001. L'intérêt croissant pour le monde agricole n'est plus à démontrer.

La publication de ce livret d'information sur l'agriculture italienne, rédigé par l'Institut National d'Economie Agricole en collaboration avec le Ministère des Politiques Agricoles et Forestières, confirme le rôle que l'INEA revêt dans la diffusion de l'information au sein du système agricole national.

Dans cette quatorzième édition, "L'agriculture italienne en chiffres"

aborde les principaux thèmes d'intérêt du secteur agricole et alimentaire, en apportant des informations économiques, juridiques et structurelles. Cette année, à l'occasion de la publication du dernier recensement sur l'agriculture, la section " structures agricoles " offre une vue d'ensemble des principales informations sur les exploitations agricoles nationales. De même, en sus des traditionnelles informations sur les interventions communautaires, les politiques nationales de soutien à l'agriculture sont davantage détaillées. Je tiens à remercier l'INEA pour cet instrument d'information remarquable, facile d'accès, largement actualisé, qui chaque année se révèle très utile pour tous les opérateurs du secteur.

Gianni Alemanno
Ministre des Politiques Agricoles
et Forestières



SOMMAIRE

TERRITOIRE ET POPULATION

Climat	pag. 10
Territoire et population	pag. 12

ECONOMIE ET AGRICULTURE

Produit Intérieur Brut	pag. 16
Valeur ajoutée	pag. 19
Emploi	pag. 20
Productivité	pag. 23

SYSTÈME AGRO-INDUSTRIEL

Composition	pag. 26
Consommations intermédiaires	pag. 27
Crédit agricole	pag. 28
Investissements	pag. 29
Marché foncier	pag. 31
Résultats productifs	pag. 33
Prix et coûts	pag. 38
Production totale et revenu agricole	pag. 40
Industrie alimentaire	pag. 41
Distribution	pag. 44
Consommation alimentaire	pag. 47
Commerce extérieur	pag. 49

STRUCTURES AGRICOLES

Exploitations agricoles et superficie correspondante	pag. 54
Exploitations agricoles par classe de SAU	pag. 56
Utilisation de la SAU	pag. 57
Orientations productives	pag. 58
Patrimoine zootechnique	pag. 60
Exploitations par forme juridique	pag. 62
Mode d'exploitation	pag. 63
Chefs d'exploitation	pag. 64
Exploitations familiales	pag. 65
Journées travaillées	pag. 67

Mécanisation et Entreprises de Travaux Agricoles	pag. 69
Matériel technique	pag. 72
Equipements informatiques	pag. 74
Commercialisation	pag. 75

RÉSULTATS ÉCONOMIQUES D'APRÈS LE RICA

Revenus 2000	pag. 78
La rentabilité des cultures agricoles	pag. 81
La rentabilité des exploitations en Europe	pag. 95

AGRICULTURE ET ENVIRONNEMENT

Politique en matière d'environnement	pag. 102
Zones protégées	pag. 105
Gestion des forêts	pag. 108
Utilisation de produits chimiques	pag. 109
Irrigation agricole	pag. 111
Agriculture biologique	pag. 112
Tourisme vert	pag. 115

PRODUITS TYPHIQUES ET D'ORIGINE

Appellations d'origine	pag. 118
Vins AOC	pag. 124

POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE

Politique de marché	pag. 126
Politique de développement rural	pag. 136

POLITIQUES NATIONALES ET RÉGIONALES

Lois nationales	pag. 146
Dépenses régionales	pag. 151
Aides publiques	pag. 154

APPENDICE

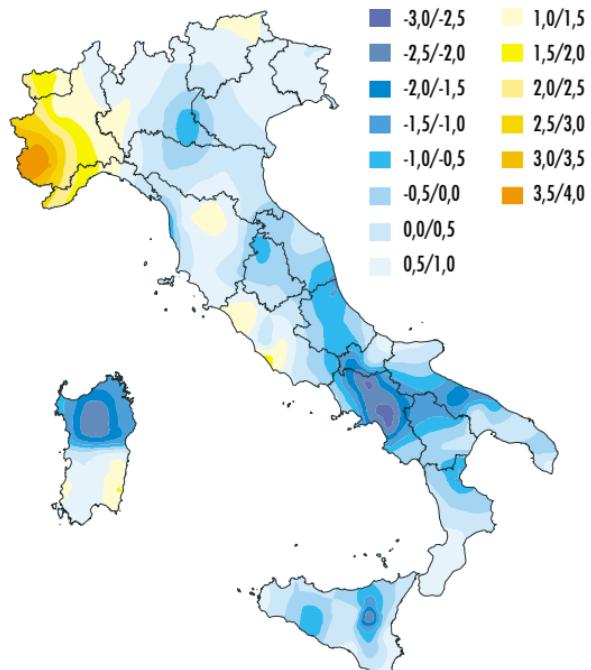
Glossaire	pag. 158
Adresses et sites utiles	pag. 162



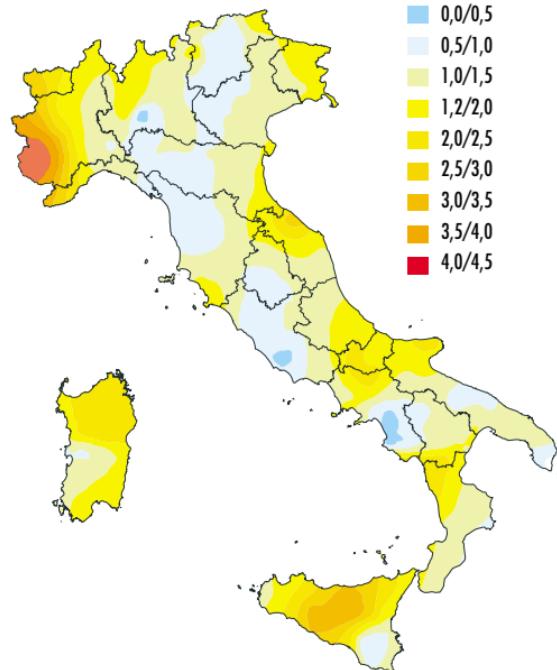
TERRITOIRE ET POPULATION

Climat

Ecart entre la température minimale annuelle et la norme (moyenne annuelle des températures minimales) (C°), 2001

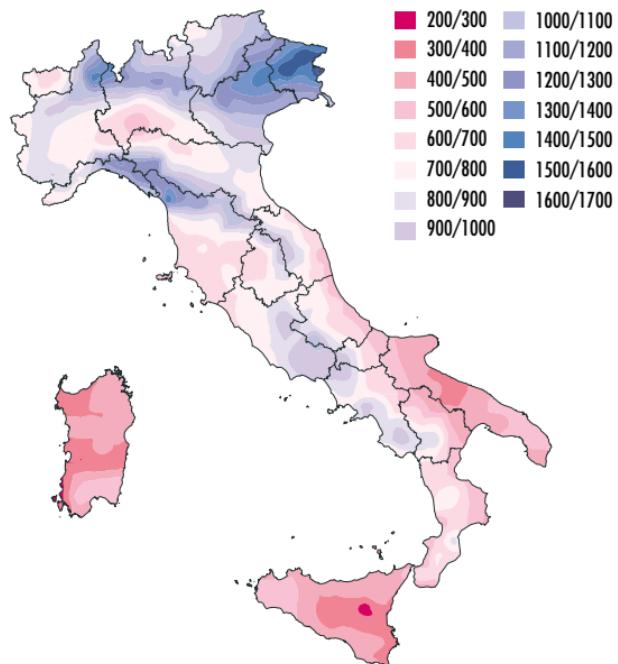


Ecart entre la température maximale annuelle et la norme (moyenne annuelle des températures maximales) (C°), 2001

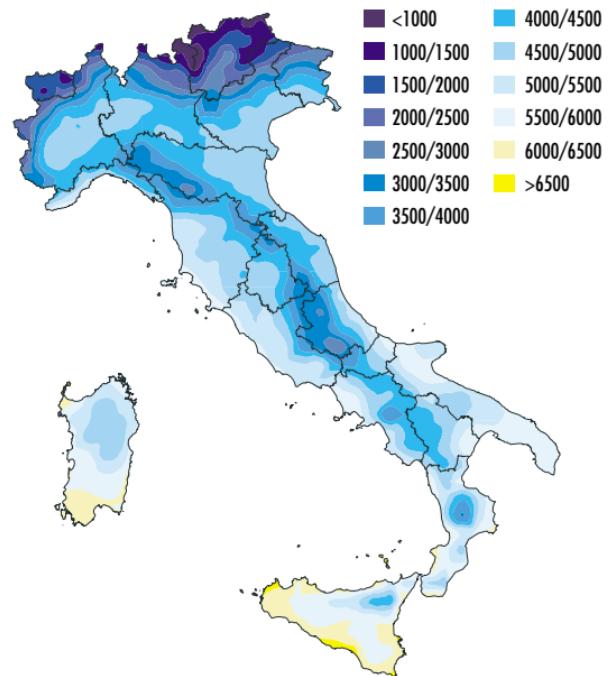


Fonte: UCEA.

Précipitations annuelles totales (mm), 2001



Températures journalières cumulées (C°), 2001



Fonte: UCEA.

Fonte: UCEA.

Territoire et population

Caractéristiques générales

Le territoire italien est principalement constitué de collines et de montagnes. Sur près de 30 millions d'hectares de superficie territoriale, on compte seulement 23 % de plaines. Ce chiffre descend à 18 % dans le Mezzogiorno, et à 9 % dans le Centre. D'après les premiers résultats du recensement 2001, la population résidente a diminué en moyenne de 0,8 pour mille par an depuis 1991. Les grandes agglomérations ont généralement enregistré des baisses plus sensibles que les petites villes. Ces dernières ont même parfois enregistré des hausses. C'est dans les plaines (47,5 %) et dans les collines (39,4 %) que se concentre la majeure partie de la population, contre 13 % seulement en montagne.

Territoire par zone d'altitude, 2001 (%)

	Nord	Centre	Sud et îles	Italie
Montagne	46,1	27,0	28,5	35,2
Colline	19,0	63,8	53,2	41,6
Plaine	34,9	9,2	18,3	23,2
TOTAL (1000 ha)	11.992	5.835	12.306	30.133

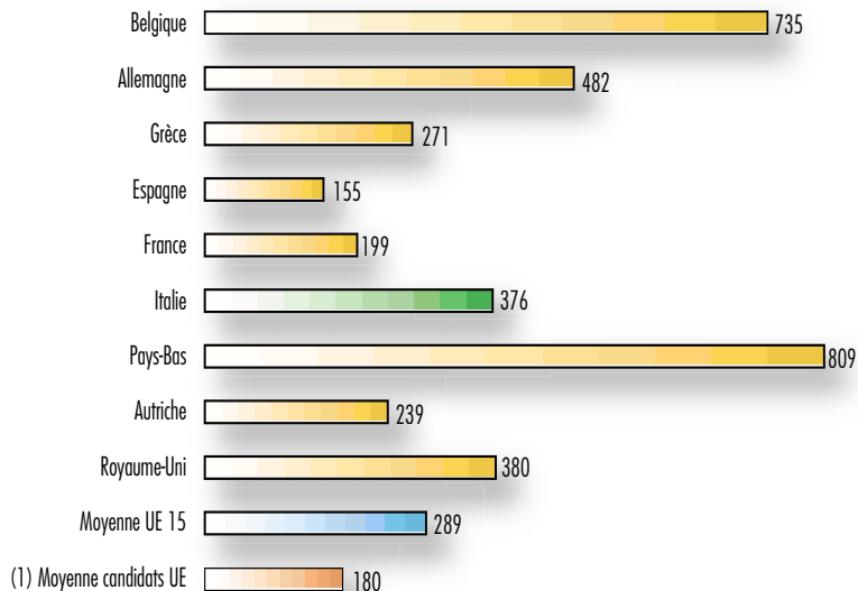
Territoire et Population, 2001

	Superficie territoriale km ²	SAU(*) %	Population (**) 1000	Densité hab./km ²	Population active 000 unità
Nord	119.924	40,7	25.338	211	11.553
Centre	58.348	42,0	10.716	184	4.693
Sud et îles	123.057	47,9	20.252	165	7.535
ITALIE	301.329	43,9	56.306	187	23.781

(*) Année 2000

(**) Population résidente, premiers résultats du recensement 2001

Rapport population/superficie agricole (habitants/100 ha de SAU), 2000 (*)



(*) Population au 01/01/2001, estimations de la Commission européenne.

(1) Bulgarie, Estonie, Lettonie, Lituanie, Pologne, Rep. Tchèque, Rep. Slovaque, Roumanie, Slovénie, Hongrie, Chypre, Malte. Pour la Rep. Tchèque, la Pologne et la Hongrie, les chiffres datent de 1999; pour la Roumanie de 1998.

Superficie agricole et disponibilité du territoire

D'après une récente enquête Eurostat, environ 7 % du territoire italien, soit près de 2,1 millions d'hectares, est recouvert par des constructions, logements, installations, bâtiments, routes, chemins de fer, etc. 6 % du territoire, soit près de 1,8 million d'hectares, est constitué de sols nus (roches, etc.) et 3 %, soit près de 900 000 hectares, d'eaux internes, de zones humides, de glaciers, etc. La superficie agricole diminue progressivement : la SAU par habitant est passée de 0,26 à 0,23 hectare (- 11,5 %) entre 1990 et 2000. Les autres pays de l'Union européenne ont également enregistré une baisse de la SAU : d'après les estimations Eurostat sur l'utilisation des terres, la SAU a diminué de 8,3 % entre 1990 et 2000, Italie exclue. Ce chiffre varie largement selon les pays membres.

Utilisation du territoire (% de la superficie totale), 2001

	Italie	(*) Autres pays méditerranéens	(**) Pays d'Europe centrale	(**) Pays nordiques	(***) UE
Cultures (1)	37	33	32	6	27
Bois et forêts (2)	29	26	32	60	37
Landes (3)	8	20	4	4	8
Pâtures permanents (4)	10	11	20	3	12
Sols nus	6	5	3	2	3
Eaux et zones humides (5)	3	1	3	23	8
Autres installations (6)	7	4	6	2	5
TOTALE (000 ha)	30.133	72.988	110.172	78.812	292.105

(*) Autres pays méditerranéens : Grèce, Espagne et Portugal

(**) Pays d'Europe centrale : Bénélux, Danemark, Allemagne, France, Autriche ; Pays nordiques : Finlande, Suède

(***) Royaume-Uni et Irlande non compris, l'épidémie d'aphte ayant rendu l'enquête impossible

(1) Cultures herbacées, cultures arboricoles, cultures fourragères temporaires et terres en jachère

(2) Peupleraies et eucalyptus inclus

(3) Plus de 20 % de ces espaces sont recouverts par de petits arbustes

(4) Avec et sans buissons

(5) Glaciers et neiges éternelles inclus

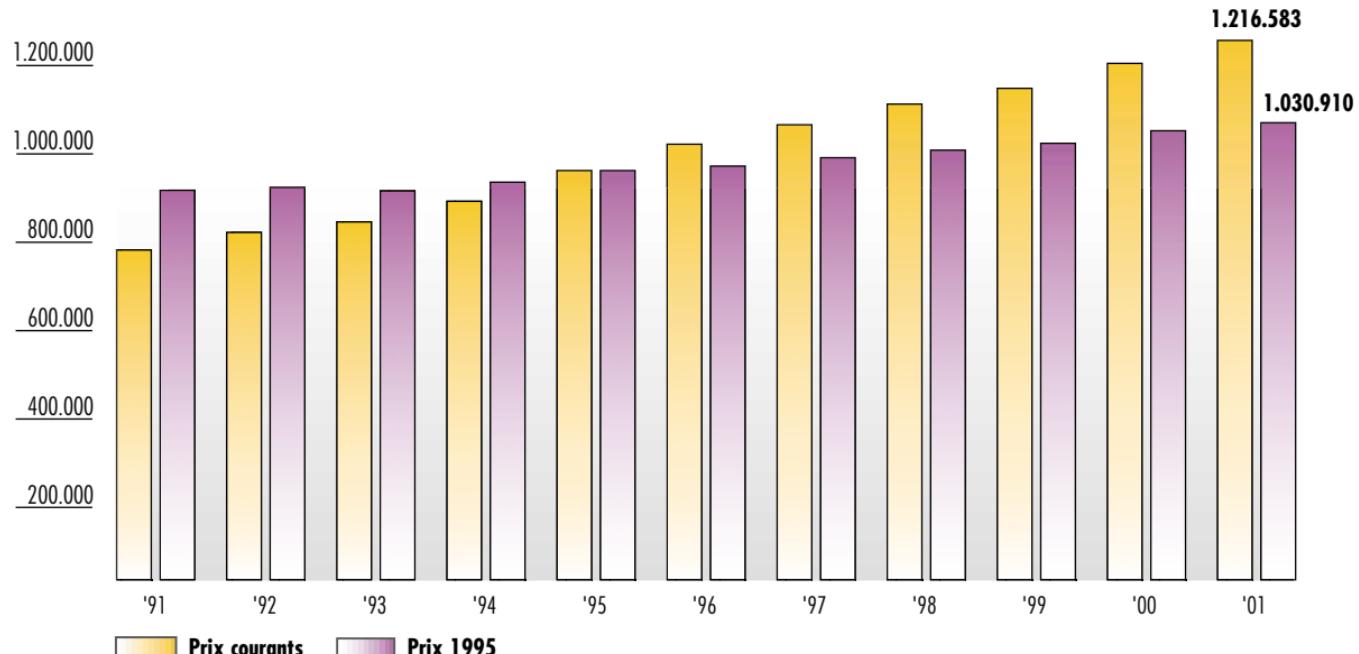
(6) Constructions, jardins et autres formes artificielles d'occupation

Source : Eurostat, premiers résultats de l'enquête pilote Lucas 2001

ECONOMIE ET AGRICULTURE

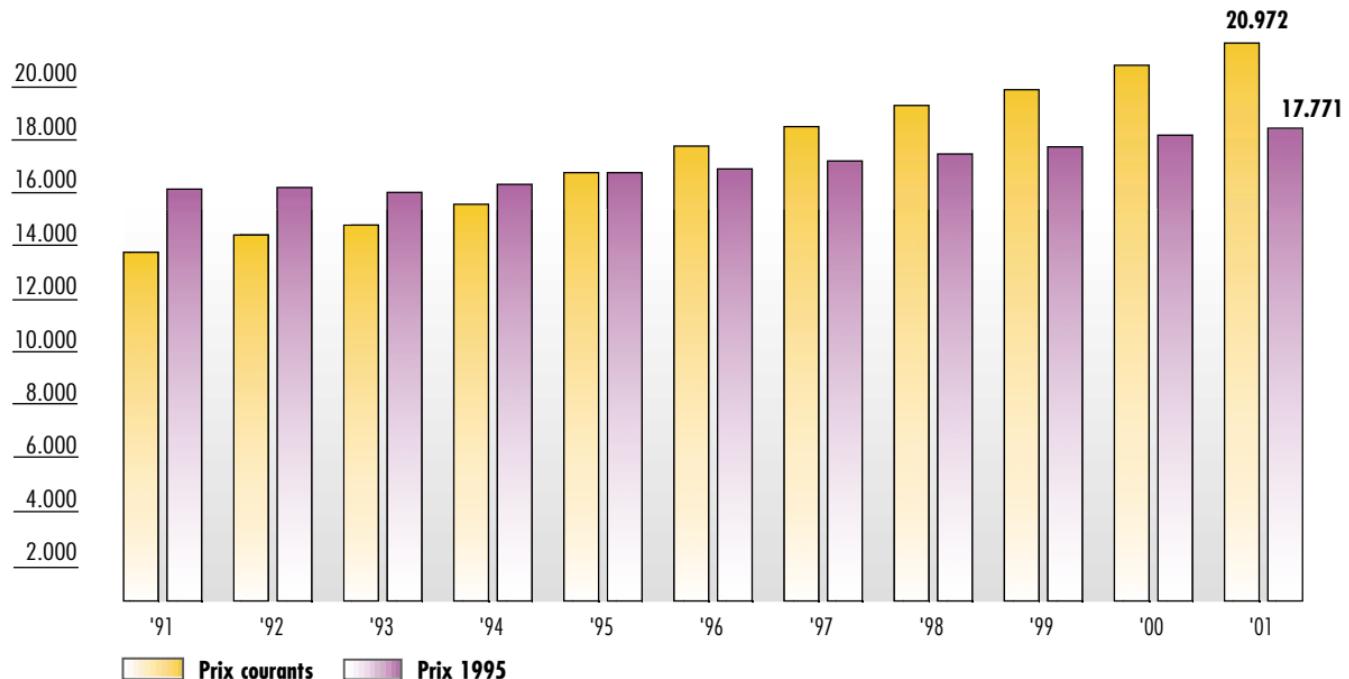
Produit Intérieur Brut

Evolution du PIB de 1991 à 2001 (Mio euros) ()*



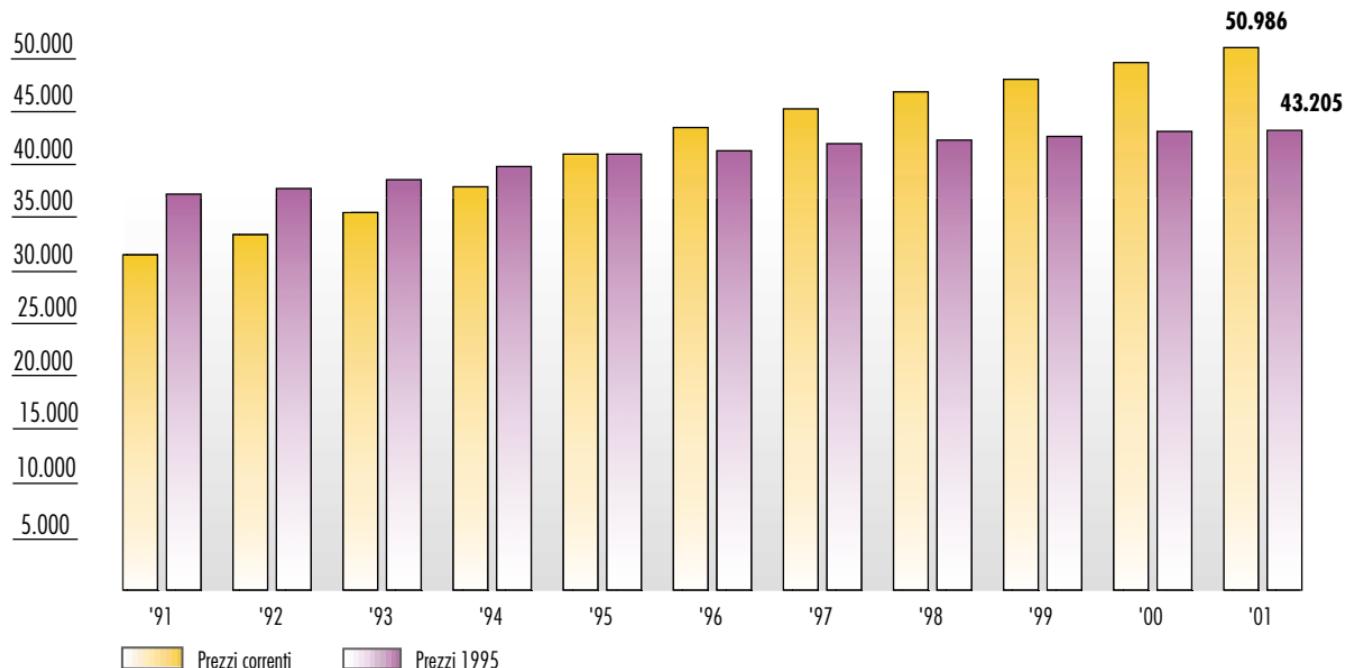
(*) Valeurs exprimées en euros depuis 1999 et en eurolires les années précédentes.

Evolution du PIB par habitant de 1991 à 2001 (en euros) ()*



(*) Valeurs exprimées en euros depuis 1999 et en eurolires les années précédentes.

Evolution du PIB par unité de travail de 1991 à 2001 (en euros) ()*

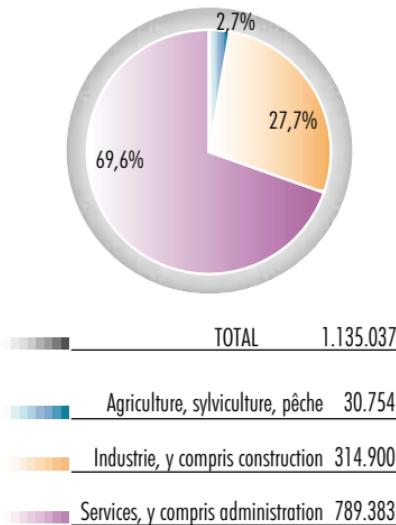


(*) Valeurs exprimées en euros depuis 1999 et en eurolires les années précédentes.

Valeur ajoutée

Entre 2000 et 2001, la valeur ajoutée (VA) aux prix de base du secteur primaire, pêche et sylviculture incluses, a augmenté de 3% en valeur. Une réduction en volume (-1%), accompagnée d'une hausse des prix soutenue (+4,1%) sont à l'origine de cette augmentation. L'agriculture a contribué à près de 2,7% de la VA de l'économie italienne. En termes réels (prix constants de 1995), la part de l'agriculture dans la VA totale est passée d'environ 3,3% en 1991 à 3,1% en 2001. Au cours de la même période, l'industrie au sens strict a vu sa part diminuer de 24,4 à 23,8%, et la construction de 5,9 à 5%. Le secteur du commerce, des transports et des communications est en revanche passé de 23,8 à 25,2%. Les activités d'intermédiation financière, d'informatique, de recherche, de promotion et de marketing ont vu leur part croître de 23,2 à 25,1%. L'administration et autres services publics sont passés de 19,4 à 17,8%. En Italie, au cours de ces dernières années, la part du secteur agricole dans

VA aux prix de base par secteur, 2001 (Mio euros)



Part de l'agriculture dans l'ensemble de l'économie, 2000 (%)

Pays	Valeur ajoutée (*)
Italie	2,4
France	2,3
Espagne	3,7
Grèce	6,8
Allemagne	0,9
Pays-Bas	2,2
Royaume-Uni	0,7
Autriche	1,2
Finlande	0,9
Suède	0,7
UE	1,7
Candidats UE (1)	5,6
USA (2)	1,7
Japon (2)	2,0

(*) Valeur ajoutée brute aux prix de base.

(1) Bulgarie, Estonie, Lettonie, Lituanie, Pologne, Rep. Tchèque, Rep. Slovaque, Roumanie, Slovénie, Hongrie, Chypre, Malte. Pour la Rep. Tchèque, la Pologne et la Hongrie, les chiffres datent de 1999; pour la Roumanie de 1998.

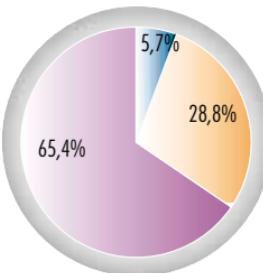
(2) Estimations de la Banque Mondiale.

base et 4,2% du total des actifs (unité travailleur homme), tandis que dans le Sud, ces chiffres atteignent respectivement 5 et 10,2%.

Emploi

La population active totale, calculée en Unités Travailleur Homme (UTH) par l'ISTAT, a augmenté de 1,6 % en 2001, confirmant la tendance positive de l'année précédente. Depuis 2000, la construction a enregistré une hausse de 4,3 % et les services de 2 %. Les activités industrielles, manufacturières ainsi que le secteur de l'énergie ont légèrement reculé (- 0,4 %), contrairement à l'agriculture qui présente une hausse de 0,8 %, après plus de 10 ans de baisse. Le travail salarié agricole a en effet augmenté de 2,7 % et a largement compensé la légère baisse des indépendants agricoles (- 0,4 %). En 2001, les salariés agricoles représentaient 3,2 % du total des salariés, contre 11,7 % pour les professions indépendantes. Toutefois, la part des actifs agricoles dans la population active totale a considérablement diminué, en Italie et dans la plupart des pays de l'UE. Cela est particulièrement vrai si l'on prend en compte la population active fémi-

UT par secteur (1 000), 2001



TOTAL	23.861
Agriculture	1.359
Industrie	6.865
Services (1)	15.637

(1) Y compris l'administration et les activités assimilées.

Population active agricole par sexe et par circonscription territoriale, 2001 (moyenne)

	Total des actifs		Femmes %	Hommes %
	1000	%		
Nord	400	35,5	30,5	69,5
Centre	167	14,8	34,7	65,3
Sud et îles	559	49,7	32,7	67,3
ITALIE	1.126	100,0	32,2	67,8

nine. 67,8 % des actifs agricoles sont des hommes.

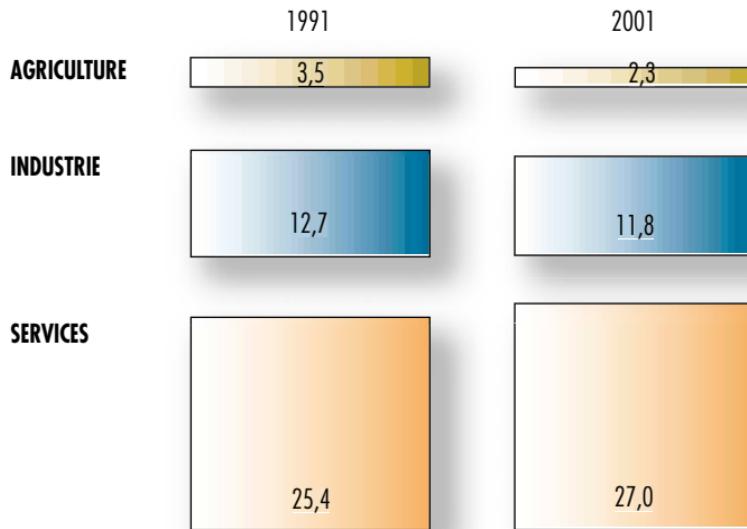
Un peu moins de la moitié de la population active agricole est localisée dans le Mezzogiorno. L'autre moitié est répartie entre le Nord (35,5 %) et le Centre (14,8 %).

Parts des secteurs dans la population totale

Entre 1991 et 2001, la part des actifs employés dans les services a augmenté, passant de 25,4 % à 27 % (administration incluse). Pour l'industrie, ce rapport a diminué, passant de 12,7 à 11,8 %. Le secteur agricole est devenu encore plus marginal, passant de 3,5 à 2,3 %.

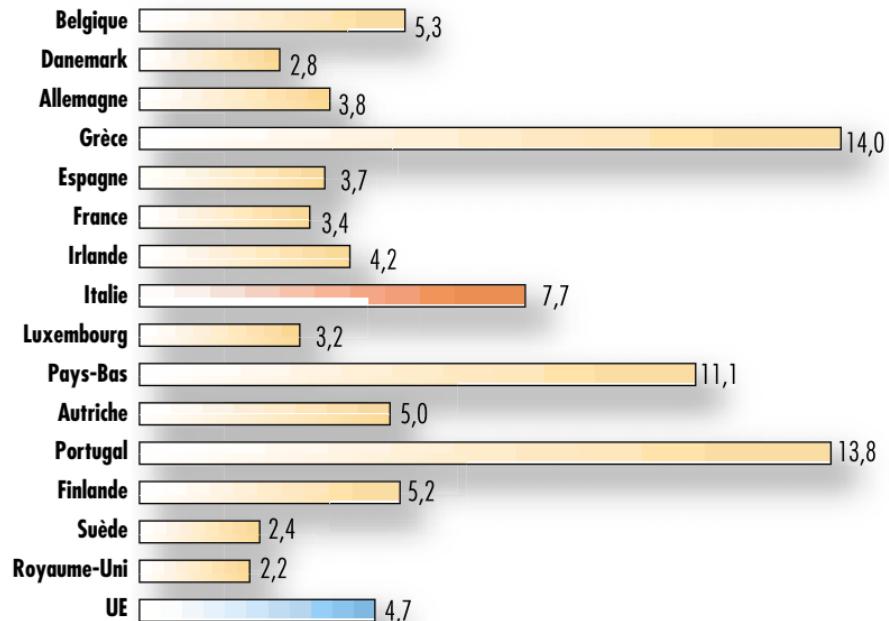
Le rapport entre main d'œuvre agricole et population a évolué rapidement : en 2001, on comptait 42,7 habitants par unité de travail agricole, contre 28,5 en 1991. Dans l'industrie ce rapport a évolué nettement plus lentement. Il en est de même pour les services, administration

Répartition de la population active par secteur (%)



comprise, où il a diminué, passant de 3,9 à 3,7 habitants environ.

Quantité de travail agricole dans l'UE (UTA/100 ha SAU), 2000



Part des actifs agricoles dans l'ensemble de l'économie, 2000 (%) (*)

Pays	Actifs	Femmes actives
Italie	5,2	4,4
France	4,2	2,9
Espagne	6,9	5
Grèce	17	19,3
Allemagne	2,6	2,1
Pays-Bas	3,3	2,4
Royaume-Uni	1,5	0,8
Autriche	6,1	6,4
Finlande	6,2	3,9
Suède	2,9	1,4
UE 15	4,3	3,4
Candidats à l'UE (1)	22	-
USA (2)	2,4	-
Japon (2)	4,5	-

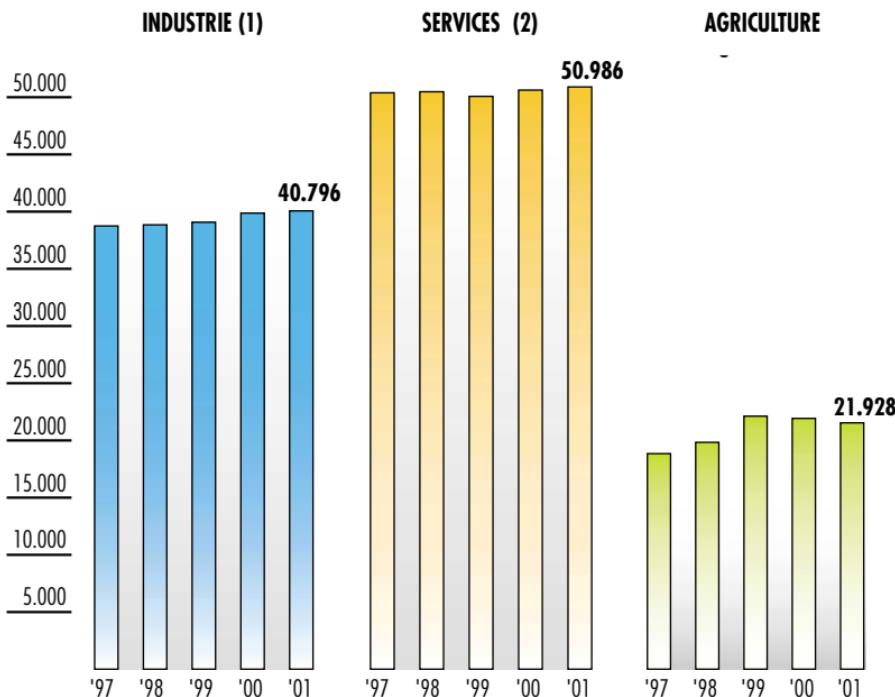
(*) Inclusa silvicoltura, caccia e pesca.

(1) Bulgaria, Estonia, Lettonia, Lituania, Polonia, Rep. Ceca, Rep. Slovacca, Romania, Slovenia, Ungheria, Cipro, Malta. Per Rep. Ceca, Polonia e Ungheria i dati sono al 1999; per la Romania al 1998.

(2) Stime Banca Mondiale/EUROSTAT.

Productivité

VA aux prix du marché de 1995 par UT et par secteur (en euros)



(1) Y compris le secteur de la construction.

(2) Administration, éducation, santé et autres services publics et sociaux exclus.

La valeur ajoutée agricole, exprimée aux prix de base par unité de travail, équivaut à environ 54 % de la VA dégagée par l'industrie (construction incluse) et à 43 % de la VA des services (commerce, transports, intermédiation financière, tourisme et autres activités professionnelles).

Au cours des années 2000/2001, la valeur ajoutée par unité de travail a diminué en moyenne de 1,4 % dans le secteur agricole, tandis qu'elle a augmenté de 1,3 % dans le secteur industriel et de 0,8 % dans celui des services.



**SYSTÈME
AGRO-INDUSTRIEL**

Composition

Le système agro-industriel est un ensemble d'activités au sein duquel l'agriculture interagit avec tous les secteurs auxquels elle est liée : production de matériel technique (engrais, pesticides, aliments pour animaux, énergie, etc.), industrie alimentaire, commercialisation, distribution et restauration collective.

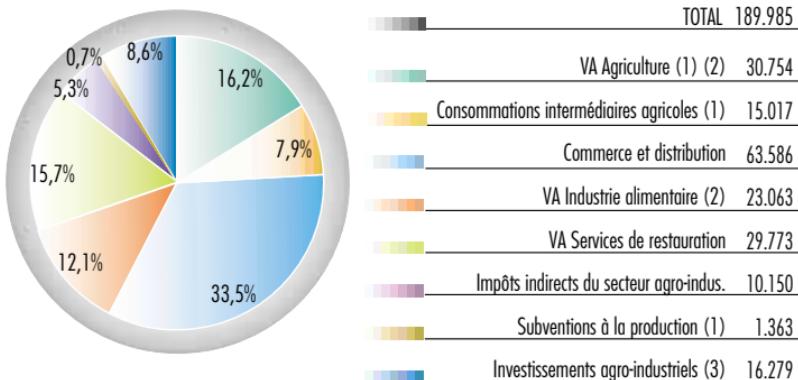
En 2001, le complexe agroalimentaire était estimé à environ 190 000 millions d'euros, soit 15,6 % du PIB. Il était principalement composé de 31 000 millions de Valeur Ajoutée (VA) agricole, 15 000 millions de consommations intermédiaires agricoles, 16 000 millions d'investissements agro-industriels, environ 23 000 millions de VA de l'industrie alimentaire, 30 000 millions de VA des services de restauration et 64 000 millions environ de VA de commercialisation et distribution.

Exprimées aux prix du marché, la VA de l'agriculture et celle de l'industrie alimentaire atteindraient

respectivement 27 983 et 30 727 millions d'euros, soit un total de 194 666 millions d'euros pour l'ensemble de l'activité agro-industrielle. Ce dernier chiffre tient compte des sub-

ventions accordées à la production agricole et à la production de l'industrie alimentaire. Elles représentent respectivement 2,5 et 0,6 % du total agro-industriel.

Principales composantes du système agro-industriel aux prix de base (Mio euros), 2001 ()*



(*) Dans l'agriculture, la sylviculture et la pêche sont comprises. Dans l'industrie alimentaire, les boissons et le tabac sont compris.

(1) Seules les "autres subventions" (versement d'intérêts, catastrophes naturelles, aides nationales et régionales, etc.) et les subventions aux secteurs extra-agricoles (tabac, culture de betteraves, vin, transformation des tomates, etc.) sont comprises.

Consommations intermédiaires

Entre 2000 et 2001, les dépenses en Consommations Intermédiaires (CI) agricoles ont augmenté de 3% en valeur, étant donné qu'elles ont diminué en volume de 1,4% et que les prix ont augmenté de 4,5%. La tendance des agriculteurs à réduire l'utilisation de matériel technique se confirme, tant dans le but de contenir les coûts de production que de répondre aux exigences environnementales des régimes d'aides prévus par la politique de développement rural (Règlement CE n° 1257/1999 et PDR régionaux).

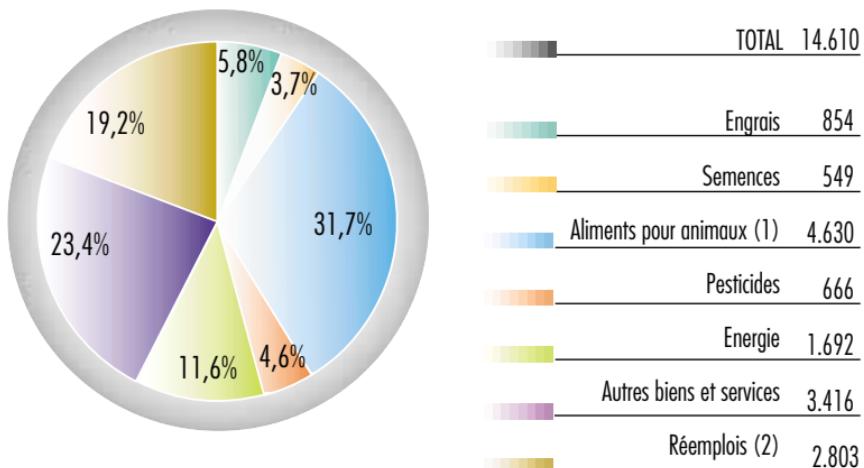
Entre 2000 et 2001, les CI de pesticides ont diminué de 3,1%, celles d'engrais de 1,6% et celles d'aliments pour animaux ainsi que les dépenses diverses pour le bétail, de 1,4%. Les dépenses en consommation d'énergie ont largement diminué (-4,4%). Il en est de même pour les réemplois (-3,7%). Seules les semences (+ 2%) et les autres biens et services, tels que la manutention, l'expérimentation, la transformation de produits d'exploitation et la publicité (+ 2,7%) ont

enregistré des hausses.

Les prix ont augmenté, excepté pour le secteur de l'énergie (- 4,4%). La hausse a été particulièrement impor-

tante pour les engrais (+ 5,3%), les aliments pour animaux (+ 7,2%) et les réemplois (+ 8,5%).

Principales catégories de consommations intermédiaires agricoles, 2001 (Mio euros)



(1) Y compris les autres dépenses pour le bétail.

(2) Cette rubrique comprend, entre autres, les semences vendues par des exploitations agricoles à d'autres exploitations agricoles, les productions fourragères écoulées par vente directe, les produits utilisés pour alimenter le bétail, et la paille provenant des céréales.

Crédit agricole

Entre 2000 et 2001, le crédit agricole à court terme (- 2,7%) ainsi que ceux à moyen et long terme (- 4,7%) ont enregistré des baisses. Les crédits accordés à moyen et long terme ont en effet diminué de 1,4% dans l'ensemble, et de 6,1% pour l'équipement et les machines. En revanche, les prêts octroyés pour les investissements immobiliers (+ 10,1%) et la construction agricole (+ 8,7%) ont augmenté. Sur les fonds débloqués à moyen et long terme, le crédit facilité représente 15,6% au total, soit 19,8% pour les machines, 6,7% pour les investissements immobiliers, et 8,3% pour la construction agricole. Les difficultés rencontrées dans la recherche de fonds, et notamment le manque de financements proposés par les régions expliquent la chute des emprunts à moyen et long terme. De plus, le rapport crédit total sur production agricole est en baisse (27,6%).

Crédit agricole (Mio euros) (*)

Années	Court terme	Moyen et long terme	Total	% de la production (**)
1995	7.866	4.048	11.914	28,1
1996	7.244	4.436	11.680	26,3
1997	7.233	5.053	12.286	27,7
1998	7.529	5.424	12.953	29,4
1999	8.434	4.734	13.168	29,6
2000	8.435	4.704	13.139	29,5
2001	8.036	4.578	12.614	27,6

(*) Total des opérations réalisées au cours de la période avec les résidents en Italie, crédit pour bateaux de pêche inclus.

(**) Aux prix de base.

Sources : Banque d'Italie ; a partir de 1998 les chiffres proviennent directement des banques.

Crédits agricoles accordés en 2001 (Mio euros)

Financements	Total	Variation 2001/2000 (%)	Part crédit facilité/total (%)
Moyen et long terme	2.710,4	-1,4	15,6
Matériel (1)	1.788,6	-6,1	19,8
Achats immobiliers (2)	408,9	10,1	6,7
Constructions agricoles	512,9	8,7	8,3
Court terme (3)	1.097,4	5,6	-

(1) Équipements, moyens de transport et divers produits agricoles inclus.

(2) Agricoles.

(3) Il ne s'agit que du crédit facilité.

Source : Banque d'Italie.

Investissements

En 2001, le processus d'accumulation de capital de l'économie italienne a ralenti. Le secteur agricole a notamment enregistré une baisse des investissements de 2,6 % à prix constants (+ 4,6 % en 2000). La part de l'agriculture dans la Formation Brute de Capital Fixe (FBCF) totale est passée à 4,2 %, contre 4,4 % en 2000 et 4,5 % en 1999. La part des investissements dans la VA agricole a diminué. Les investissements par actif agricole ont atteint 6 700 euros (- 2,9 % par rapport à 2000), soit 25 % de moins que le taux moyen de l'économie nationale.

Au fil du temps, la structure des dépenses par bien d'investissement a considérablement évolué : le secteur de l'équipement et des machines agricoles a acquis un rôle central dans la FBCF puisqu'il constitue actuellement près de 60 % des investissements. La part de la construction agricole est en revanche en baisse constante. D'après les estimations UNACOMA, en 2001, les achats de machines agricoles ont

concerné environ 448 000 tonnes en Italie (près de - 3 % par rapport à 2000). Tant les achats de machines de production nationale (347 000 tonnes environ, soit - 3,3 %) que de machines en provenance de l'étranger (101 000 tonnes environ, soit - 1,8 %) ont

en effet reculé.

Le taux de croissance des investissements agricoles diffère selon les régions (estimations Svimez) ; tandis qu'en prix constants, le Centre-Nord est resté stable, le Mezzogiorno a présenté une baisse de 0,8 %.

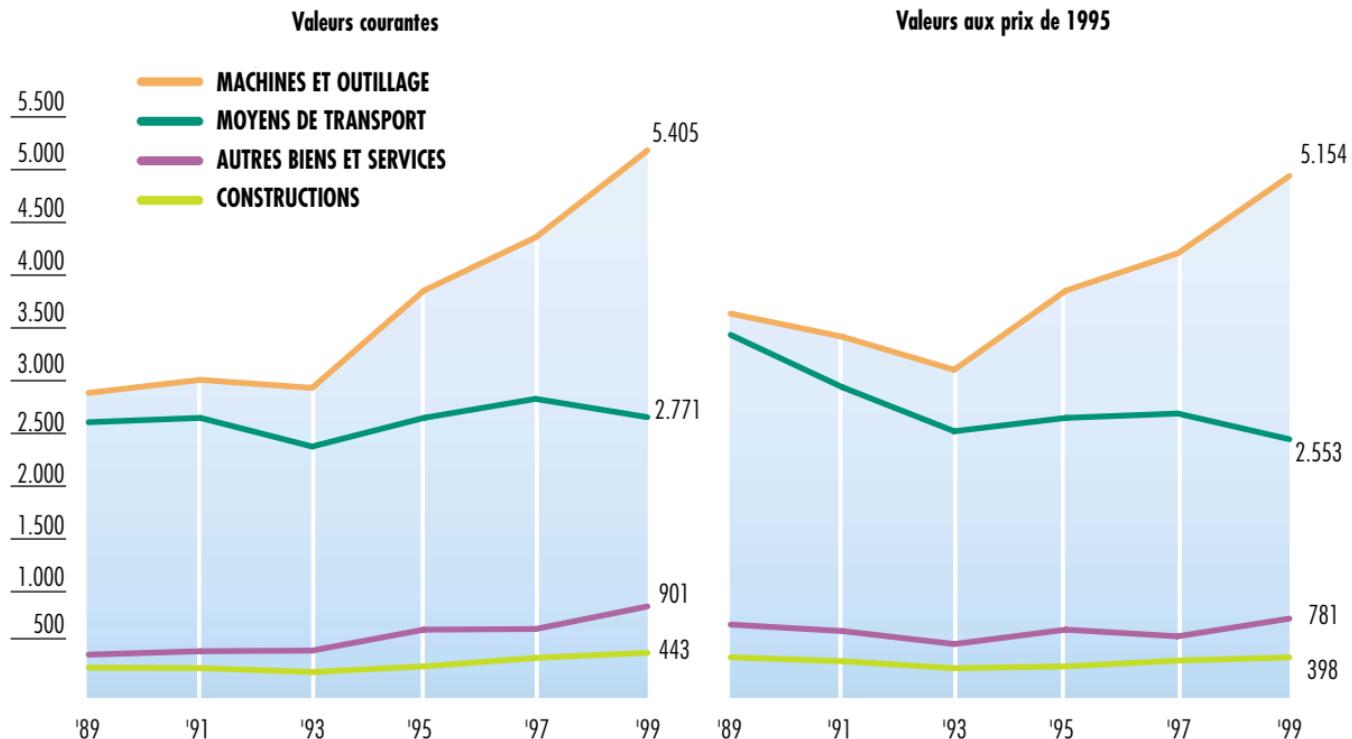
Évolution des investissements agricoles (*)

	Valeurs courantes mio. euros	Valeurs prix 1995 mio. euros	% de (**)	
			tot. invest.	VA agricole
1991	6.654	7.651	4,2	27,9
1992	6.485	7.168	4,0	25,9
1993	6.260	6.692	4,2	24,3
1994	7.087	7.348	4,6	26,5
1995	7.767	7.767	4,6	27,6
1996	8.567	8.314	4,7	29,0
1997	8.570	8.169	4,6	28,2
1998	9.002	8.482	4,5	28,9
1999	9.520	8.886	4,5	28,7
2000	10.066	9.293	4,4	30,9
2001	9.979	9.055	4,2	30,4

(*) Sylviculture et pêche incluses.

(**) Aux prix de 1995, VA agricole aux prix de base.

Machines, constructions et autres formes d'investissements (Mio euros)



Marché foncier

De 1999 à 2000, la cotation des terrains a augmenté de 3,6 % en Italie, atteignant une moyenne nationale d'un peu plus de 26 millions de lires par hectare. Les prix diffèrent toutefois selon les régions et ont tendance à augmenter dans le Nord du pays. Des hausses de 6 à 7 % ont en effet été enregistrées dans les régions du Nord, tandis que dans les régions du Centre et du Sud, les variations ont été largement plus faibles (0,5 à 0,8 %). Les acquéreurs continuent à préférer les terrains de plaine. Leur valeur a par conséquent augmenté de 6 % en moyenne, tandis que les collines (+ 2,2 %) et les montagnes (+ 1,2 %) ont enregistré des hausses plus faibles. La conjoncture économique générale, le type de soutien que l'Etat accorde aux productions agricoles prédominantes des différentes régions, ainsi que les perspectives de marché des différentes productions, expliquent en grande partie les différences d'évolution entre le Nord et le Sud. Lorsqu'on analyse le prix de la terre par région agricole,

le lien entre la valeur foncière, les caractéristiques orographiques et les dynamiques économiques et démographiques apparaît clairement. Les prix les plus élevés se concentrent dans le Centre-Est de la plaine padane, où l'agriculture intensive est prévalante et la pression urbanistique assez forte. Ce dernier facteur contribue également à la détermination des prix des terrains situés dans les zones

périphériques de Rome et de la côte campanienne. Les zones de Cuneo, de Pistoia, du Val d'Adige et la côte ligure affichent également des valeurs foncières élevées. L'agriculture intensive et celle de prestige y sont en effet pratiquées et les terrains adaptés à ce type de production sont peu nombreux.

Le marché locatif ne s'est révélé très dynamique que dans les régions du

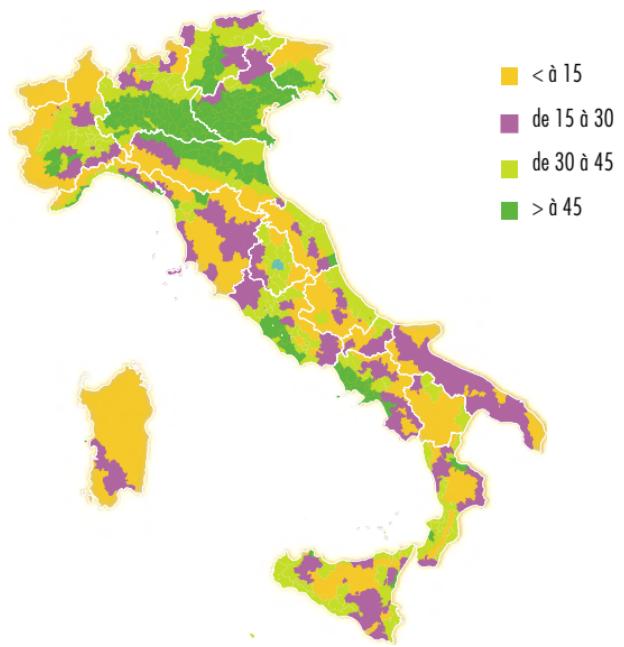
Valeurs foncières moyennes (Mio Lit./ha), 2000

	Type de terrain (en fonction de l'altitude)					Total	Variation %	
	Montagne intérieure	Montagne côtière	Colline intérieure	Colline côtière	Plaine		2000/99	2000/92
Nord-ouest	10,0	25,3	30,0	64,4	49,9	34,5	6,8	44,3
Nord-est	31,2	-	40,3	31,7	54,7	46,0	6,1	43,5
Centre	12,7	19,6	19,4	27,6	37,0	21,0	0,8	22,9
Sud	11,7	19,2	18,3	28,2	26,4	20,1	0,5	4,8
Îles	10,5	18,0	13,2	16,8	22,9	15,3	0,6	10,1
TOTAL	15,5	19,0	20,4	24,3	42,7	26,4	3,6	26,4

Source : INEA, base de données des valeurs foncières.

Nord. Les ETA qui agissent sur le marché et contribuent à augmenter la demande de terrain se sont multipliés. Au cours des premiers mois de 2000, la trop large interprétation de la réforme de l'OCM de la viande bovine a provoqué une distorsion sur le marché locatif des terrains destinés au pâturage dans de nombreuses zones de l'Italie du Nord. Seule la réglementation qui a suivi a permis d'éradiquer la hausse injustifiée des baux pour ce type de culture.

Valeur moyenne des terres par région agricole (Mio lit./ha), 2000



Résultats productifs

Entre 2000 et 2001, la production agricole aux prix de base, sylviculture et pêche incluses, a augmenté de 3 % en valeur. Une hausse des prix (+ 4,1 %) et une faible diminution des quantités produites (-1,1 %) sont à l'origine de cette hausse. En 2000, une hausse des prix (+2 %) s'était déjà associée à une diminution des quantités produites (- 2,1 %).

Les récoltes de 2001 ont été largement conditionnées par la sécheresse. Le manque de précipitations en automne et en hiver a eu des conséquences négatives sur la production agricole de plusieurs régions, dont la Basilicate, les Pouilles, la Sardaigne et la Sicile. Les productions herbacées (- 3,9 %) et fourragères (- 3,2 %) ont diminué, tandis que la production arboricole a peu évolué. Les productions animales ont augmenté de 1,2 %. En revanche, les effets de la crise sanitaire ont continué à se faire ressentir, notamment après l'ESB, provoquant l'effondrement de la consommation de viande bovine.

Parmi les principales productions herbacées, les céréales ont baissé de 4,6 % suite à l'évolution défavorable du blé tendre (- 10,9 %) et du blé dur (- 14,7 %). La production d'orge a également diminué (- 6,2 %), tandis que le riz (+ 3,5 %) et le maïs (+ 2,7 %) ont enregistré des hausses. Parmi les cultures industrielles, les superficies

affectées aux graines oléagineuses se sont réduites (- 4,5 %). La production de colza a diminué de 23 %, celle de tournesol de 9,4 % et celle de soja de 3 %. Les betteraves à sucre sont également à la baisse (- 14,3 %).

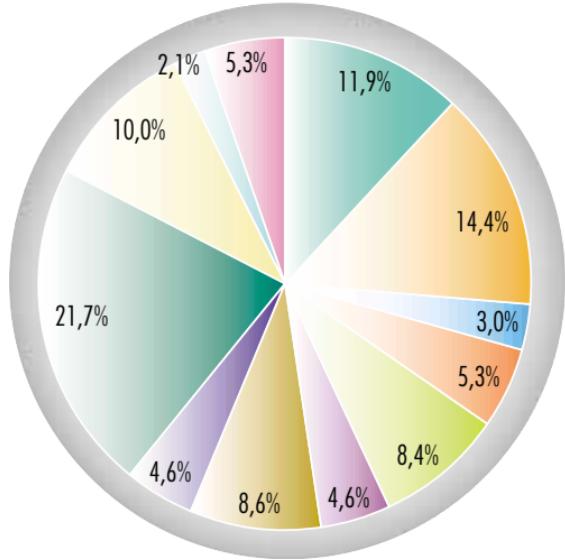
La production totale du secteur horticole a fléchi de 2,6 %. Les cultures en plein air ont baissé de plus de 4 % en

Production aux prix de base par secteur, 2001

	Italie		Variation % 2001/00	
	Mio euros	%	Quantité	Prix
Cultures herbacées	14.497	31,7	-3,9	3,6
Cultures arboricoles	10.215	22,3	-0,1	2,5
Cultures fourragères	2.001	4,4	-3,2	9,8
Elevage	14.875	32,5	1,2	5,0
Services annexes (1)	2.323	5,1	3,2	1,0
Sylviculture	409	0,9	-14,5	2,7
Pêche	1.451	3,2	1,6	5,1
TOTAL	45.771	100,0	-1,1	4,1

(1) Travail actif et passif des Entreprises de Travaux Agricoles, conditionnement de produits agricoles, entretien des parcs et jardins, services annexes à l'élevage, fécondation artificielle, nouvelles installations industrielles, etc.

Production agricole aux prix de base par principaux secteurs (Mio euros), 2001



	TOTAL	43.911
Céréales et légumes secs (1)	5.240	
Légumes (2)	6.334	
Cultures industrielles (3)	1.307	
Floriculture	2.332	
Vignes	3.688	
Oliviers	2.037	
Fruits et agrumes	3.774	
Cultures fourragères	2.001	
Viandes	9.547	
Lait	4.397	
Œufs et autres (4)	931	
Services annexes (5)	2.323	

(1) Les légumes secs atteignent 61 Mio euros.

(2) Pommes de terre et légumes frais inclus.

(3) Betteraves à sucre, tabac, graines oléagineuses, fibres textiles et autres produits industriels.

(4) Miel (20 Mio euros) et laine (12 Mio euros) inclus.

(5) Travail actif et passif des Entreprises de Travaux Agricoles, conditionnement de produits agricoles, entretien des parcs et jardins, nouvelles installations industrielles, etc.

Principales productions végétales, 2001 (*)

	1 000 t.	Volume		Valeur (**)	
		Var. % 2001/00	Mio lit.	Var. % 2001/00	
Blé tendre	2.808	-10,9	730	-1	
Blé dur	3.681	-14,7	1.315	13,2	
Maïs	10.417	2,7	1.783	-7,6	
Riz	1.273	3,5	477	10,3	
Betteraves à sucre	9.916	-14,3	426	-23,2	
Tabac	130	0,4	352	7,7	
Soya	889	-3,8	305	-7,9	
Tournesols	414	-9,4	173	-8,6	
Pommes de terre	1.986	-3,3	558	19,3	
Tomates	6.743	-14	1.015	-12,3	
Raisin de table	1.320	5,1	519	10	
Raisin vendu	3.997	-3,4	1.057	2,2	
Vin (1 000 hl) (1)	22.795	-3,9	2.097	4,1	
Olives vendues	301	3,2	159	2,4	
Huile (1)	471	1,2	1.854	-2,6	
Pommes	2.259	1,2	721	8,9	
Poires	917	3	427	16,3	
Pêches et nectarines	1.677	1,4	688	-2,8	
Oranges	1.694	-9,7	533	-2,7	
Citrons	537	-12	225	-14,9	
Mandarines et clémentines	570	-6,5	218	-1,6	
Kiwis	382	10,5	245	0,9	

(*) Ces données sont provisoires.

(**) Aux prix de base.

(1) D'après la nouvelle méthodologie SEC95, seuls le vin et l'huile produits à base de raisins et d'olives de l'exploitation sont pris en compte. La production des coopératives et de l'industrie alimentaire sont exclues.

terme de superficie et de près de 10 % en terme de production. Les superficies destinées à la culture de tomates industrielles ont notamment chuté de 11 % et de 18 % en terme de production, suite à la récolte difficile des Pouilles.

Les cultures arboricoles ont évolué différemment. Les fruits ont enregistré une faible hausse (+ 0,5 %) ; pommes (+1,2 %), poires (+ 3 %), nectarines (+ 5,7 %) et kiwis (+ 10,5 %) ont présenté des résultats positifs, contrairement aux cerises (- 24,3 %), pêches (- 0,9 %), abricots (- 2,5 %) et prunes (- 4,4 %). Les agrumes ont été endommagés par la sécheresse, des températures moyennes élevées ainsi que par les gelées de décembre, bien que la campagne ait bien débuté. Ce secteur a donc baissé de 10 %. En ce qui concerne la viticulture, la production de raisin de table a augmenté de 5,1 %, tandis que le raisin vinifié a diminué (- 3,4 %). Les gelées tardives de printemps et la prolongation de la sécheresse estivale ont eu des consé-

Principales productions animales, 2001

	Volume (*)		Valeur (**)	
	1 000 t.	Var. % 2001/00	Mio lit.	Var. % 2001/00
Viande bovine	1.619	-1,5	3.440	-1,2
Viande porcine	1.772	1,5	2.771	27,6
Viande ovine/caprine	95	0,3	358	0,9
Productions avicoles	1.419	4,8	2.059	5,4
Viande de lapin et de gibier	403	2,6	866	10,2
Œufs (Mio pièces)	12.830	2,8	899	5
Lait de vache (1 000 hl) (1)	107.006	1,3	3.924	3,5
Lait ovin/caprin (1 000 hl)	7.120	0,8	473	7,9
Miel	11	-4,5	20	-2,1

(*) Poids vif pour la viande

(**) Aux prix de base

(1) Y compris le lait d'autres bovins

quences négatives sur la quantité de vin produite (- 3,9 %). Il s'agit en revanche d'un vin d'excellente qualité. Malgré l'importante sortie printanière, les olives n'ont enregistré qu'une hausse modeste (+ 3,2 % pour la vente d'olive et + 1,2 % pour l'huile), en raison des gelées, notamment en

Calabre et dans les Pouilles, mais surtout de la longue sécheresse estivale. La pisciculture a progressé de 11,2 % et présente des chiffres de croissance positifs depuis 1997.

Dans le secteur de l'élevage, la production de viande bovine a présenté une baisse de 1,5 %, compensée par

une hausse de la viande porcine du même ordre. Le secteur avicunile a augmenté de 4,2 % dans l'ensemble. La production d'œufs a également progressé (+ 2,8 %). Dans le secteur laitier, la production de lait de vache a augmenté de 1,3 %, celle de lait de mouton et/ou de chèvre de 0,8 %. La production de miel a baissé (- 4,5 %). Les productions forestières ont chuté de 14 % en volume et de 12 % en valeur. Au niveau des différentes circonscriptions géographiques, le Mezzogiorno a enregistré une diminution des quantités produites (-2,5 %), compensée par une hausse en valeur (+ 2,2 %) pour la deuxième année consécutive. Au Centre-Nord, la production a peu évolué en volume, tandis qu'elle a augmenté en valeur (+ 3,5 %).

Au sein de l'UE, la France, l'Italie, l'Espagne ainsi que l'Allemagne ont confirmé leur importance dans le secteur agricole en contribuant ensemble à 65,5 % de la production agricole communautaire. Outre les pays

Production agricole aux prix de base dans les pays de l'Union européenne, 2000

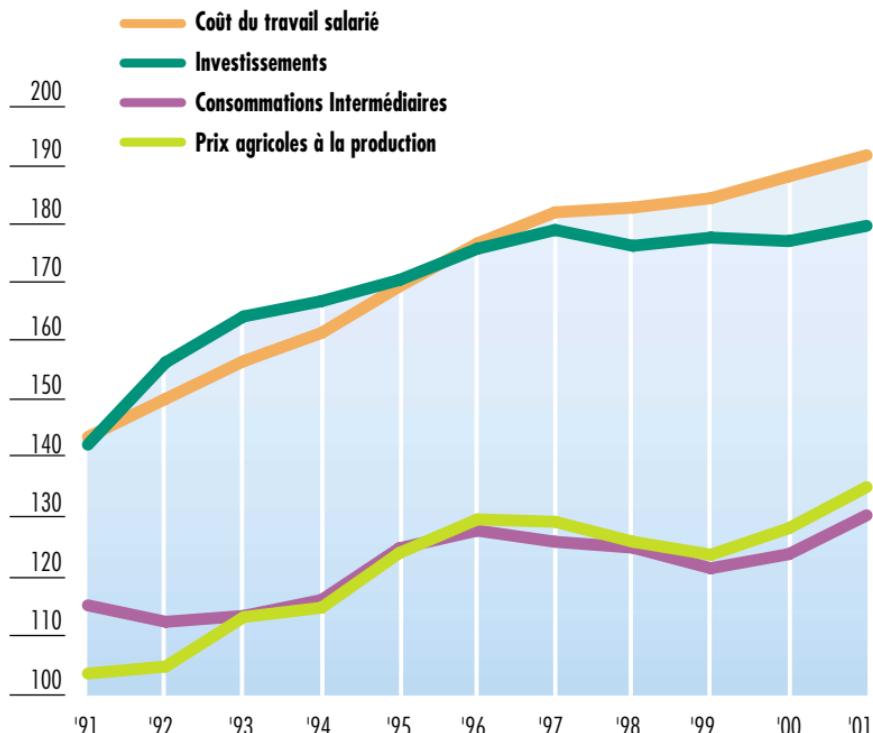
	Production		Consommations intermédiaires		Consommations intermédiaires Production (%)
	Mio euros (1)	%	Mio euros (1)	%	
Belgique	6.972	2,5	4.298	3,2	61,6
Danemark	8.332	3	4.798	3,6	57,6
Allemagne	43.952	15,7	24.973	18,6	56,8
Grèce	11.112	4	2.896	2,2	26,1
Espagne	34.112	12,2	11.447	8,6	33,6
France	63.752	22,7	32.033	24	50,2
Irlande	5.811	2,1	3.109	2,3	53,5
Italie	41.760	14,9	13.419	10	32,1
Luxembourg	258	0,1	127	0,1	49,2
Pays-Bas	19.288	6,9	10.526	7,9	54,6
Autriche	5.351	1,9	2.919	2,2	54,6
Portugal	5.558	2	2.845	2,1	51,2
Finlande	3.771	1,3	2.583	1,9	68,5
Suède	5.127	1,8	3.452	2,6	67,3
Royaume-Uni	24.933	8,9	14.238	10,7	57,1
UE	280.089	100	133.663	100	47,7

susmentionnés, le Royaume-Uni (10,7 %) et les Pays-Bas (7,9 %) contribuent largement aux consommations intermédiaires (CI) communautaires. Enfin, il convient de souligner que les CI occupent une part importante dans la production agricole finlandaise (68,5 %) et suédoise (67,5 %).

Prix et coûts

En 2001, le prix du matériel technique utilisé par les agriculteurs (consommations intermédiaires et investissements) a augmenté en moyenne de 4 %. Les consommations intermédiaires (CI) et notamment les aliments pour animaux ont enregistré les hausses les plus fortes. Le prix des aliments simples pour animaux a progressé de 13,8 %, celui des aliments composés pour bovins de 6,8 %, et celui des aliments pour volailles et porcs de plus de 4 %. Le prix de l'énergie électrique a également augmenté (+ 5,2 %), contrairement à celui du carburant (- 11 %). Dans le secteur des engrains, azote (+ 7,7 %), phosphate (+ 5,4 %) et NPK (+ 5,8 %) ont enregistré des hausses particulièrement importantes. Les services et la manutention concernant le matériel et les équipements légers (+ 1,6 %), les dépenses vétérinaires (+ 1,6 %), la manutention et l'entretien des machines (+ 1,2 %) et des bâtiments (+ 2,3 %) ont présenté des hausses de prix modérées.

Indice des prix et coûts (base 100=1985)



Parmi les biens d'investissement, les tracteurs, les remorques et autres véhicules agricoles ont affiché une hausse des prix moyenne de 1,7 %, les machines de récolte automatisées de 1,1 % et les machines et installations utilisées pour les productions végétales et animales de 3,9 %. Dans le secteur du bâtiment agricole, le coût des constructions a augmenté de 2,1 % et celui de l'amendement des terres et autres travaux de 2,8 %. Le coût du travail salarié (rémunération brute par habitant) a augmenté de 1,5 %. Les prix à la production des

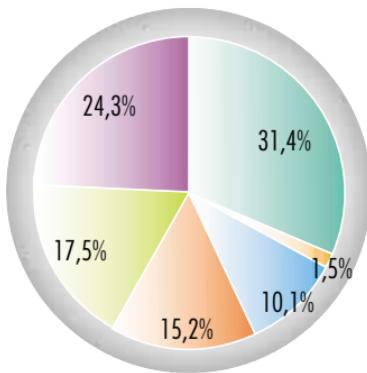
produits vendus par les agriculteurs se sont accrus de 5,3 % en moyenne. Cette hausse s'est concentrée dans le secteur des cultures végétales (+ 6,2 %). Le blé dur (+ 14 %), les pommes de terre (+ 25 %), les fruits frais (+ 12 %), le raisin pour vin de table (+ 8 %), le vin de qualité (+ 8 %), les légumes secs (+ 20 %), les cultures fourragères (+ 23 %) ont présenté des hausses de prix particulièrement importantes. En ce qui concerne les productions animales, les prix ont augmenté en moyenne de 3,7 %. Cette hausse a largement varié selon

les produits. Dans le secteur de la viande, les hausses de prix enregistrées pour les porcs (22,3 %) et les ovins (11,1 %) ont été contrées par des baisses pour les bovins adultes (- 5,9 %) et les volailles (- 2,6 %). Dans le secteur laitier, le lait de vache a présenté une hausse des prix de 2,9 % contre 11,5 % pour le lait de brebis. Le prix des œufs a chuté de 6 %. Les termes de l'échange de l'agriculture, mesurés par le rapport entre l'indice des prix à la production et celui des CI, se sont stabilisés après la baisse des années 1999/2000.

Production totale et revenu agricole

En 2001, les consommations intermédiaires (semences, engrains, aliments pour animaux, énergie, services, etc.) constituaient 31,4 % de la production agricole totale, subventions à la production et impôts indirects inclus. Les salaires représentaient environ 15,2 % du total. La rémunération du travail indépendant (cultivateurs, exploitants et aide familiale), du capital et de l'exploitation, nette d'amortissements (17,5 %), atteignait 24 %. Les subventions et aides accordées par l'Etat, l'administration centrale, les régions, et l'UE, représentaient environ 10,1 % du total.

Composition du revenu agricole, 2001 ()*



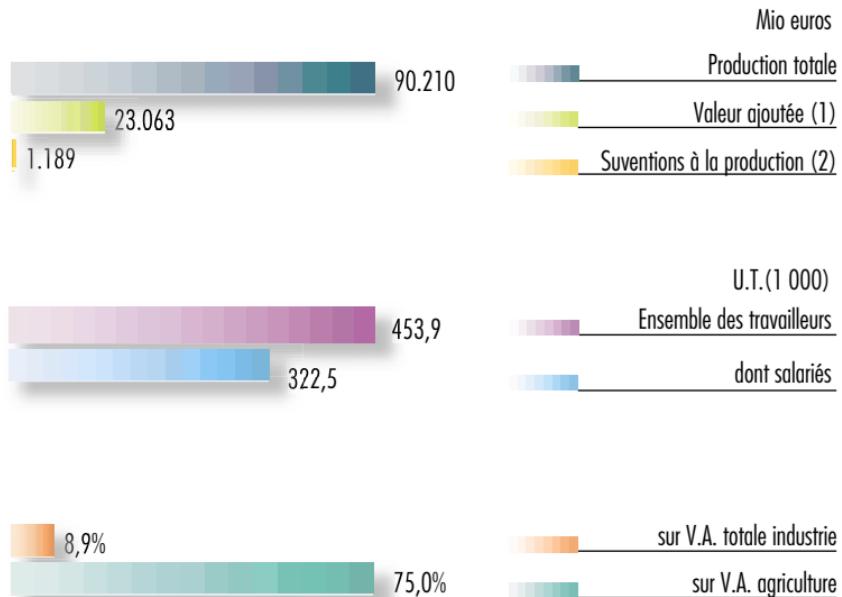
	TOTAL	47.855
Consommations intermédiaires	15.017	
Impôts indirects sur la production	721	
Subventions à la production	4.855	
Revenus du travail salarié	7.286	
Amortissements	8.356	
Revenus nets du travail indépendant, du capital, et de l'entreprise	11.620	

(*) Y compris sylviculture et pêche.

Industrie alimentaire

Bien que la production de l'industrie alimentaire et que celle des boissons aient présenté une croissance ralentie en 2001, elles ont tout de même augmenté de 0,5 % par rapport à 2000. La consommation alimentaire a été stationnaire dans le pays. L'industrie du tabac s'est reprise (+ 3,8 %) après la baisse de 2000. La valeur ajoutée (VA) totale, aux prix de base, a presque atteint 23 100 millions d'euros, soit une hausse en valeur de 5,2 % depuis 2000. En 2001, la VA de l'industrie alimentaire représentait 8,9 % de la VA de l'industrie au sens strict (activités manufacturières et d'extraction) et 75 % de la VA de l'agriculture. 14 % du chiffre d'affaires provient des exportations. Bien que ce chiffre soit supérieur aux performances de ces dernières années, il reste inférieur à la moyenne européenne (17 %). Les secteurs suivants ont présenté les plus fortes baisses en volume : production de viande et de dérivés (- 3,2 %), transformation et conservation de fruits et légumes (- 5,5 %) à l'exception

Industrie alimentaire () : principaux agrégats macro-économiques, 2001*



(*) Y compris boissons et tabac.

(1) Aux prix de base.

(2) Total des subventions à la production et aux produits.

Source : estimations à partir des données Istat.

Fatturato dell'industria alimentare per settori (mio euro), 2001

TOTAL	89.730	Secteurs	Mio euros	(%)
		Autres secteurs (1)	19.625	21,9
		Secteur laitier/fromager	13.070	14,6
		Confiserie	8.560	9,5
		Charcuterie	7.820	8,7
		Vin (2)	6.820	7,6
		Viande bovine	5.160	5,8
		Secteur avicole	4.900	5,5
		Aliments pour animaux	4.130	4,6
		Pâtes alimentaires	3.205	3,6
		Conсерves végétales	3.100	3,4
		Secteur meunier	2.730	3,0
		Huile d'olive et de graines	2.580	2,9
		Surgelés	1.800	2,0
		Bière	1.550	1,7
		Diététique et enfance	1.140	1,3
		Sucre	1.085	1,2
		Jus de fruits	930	1,0
		Riz	825	0,9
		Secteur halieutique	700	0,8

(1) Eaux minérales (2.840); boissons gazeuses (1.600); café (1.960); autres aliments (13.225).

(2) Y compris les coopératives et les filières courtes (agriculteurs-producteurs).

Source : *Federalimentare*

tion des jus, huiles et graisses végétales (- 5,7 %), glaces (- 5,5 %), riz travaillé (- 7,7 %), sucre (- 5,5 %) et condiments et épices (- 4,7 %). En revanche, les jus de fruits et légumes (+ 4,2 %), la semoule de blé dur (+ 4,4 %), les confiseries (+ 4,9 %) et les aliments pour animaux (+ 7,6 %) sont à la hausse.

D'après de récentes enquêtes (Infocamere), l'Italie comptait près de 75 000 unités productives de transformation agroalimentaire en 2000, dont 56 % avec 1 à 2 travailleurs. En 2001, le secteur agroalimentaire comptabilisait près de 454 000 unités de travail, soit une baisse de 3,6 % depuis 2000. Cela représentait 8,7 % du total de l'industrie au sens strict. D'importants déséquilibres structurels et technologiques persistent entre les régions : le Centre-Nord concentre 72 % des actifs et 75 % de la VA de l'industrie alimentaire italienne exprimée aux prix de base.

Au sein de l'UE, l'agroalimentaire est un des secteurs de pointe, en termes

d'emploi et de VA. Plus de 80 % de la VA est concentrée en Allemagne, en France, au Royaume-Uni, en Italie, en Espagne, et aux Pays-Bas. En 2000, la production alimentaire et de boissons représentait 10,3 % du total de l'industrie manufacturière de l'UE. La viande et les préparations à base de viande (17 %), les produits laitiers et fromagers (14 %), les boissons (15 %), le pain, les pâtes, les pâtisseries et autres produits alimentaires (23 %) constituent 70 % de la production totale. Ce sont les secteurs laitiers, fromagers, et celui de la transformation des fruits et légumes qui ont le plus contribué à la production alimentaire, dans la proportion de 13 % chacun.

Entre 2000 et 2001, la production de l'industrie alimentaire a baissé en Allemagne (- 1,4 %) et au Danemark (- 1,1 %), tandis qu'elle a augmenté en France (+ 1 %), au Royaume-Uni (+ 1,5 %) et en Suède (+ 3,7 %).

Production par secteur en Italie (en volume)

Secteurs	Variation 2001/00 %
Transformation du grain (1)	-1,8
Pâtes alimentaires	0,1
Biscottes et panification	-0,2
Transformation des fruits et légumes (2)	-2,7
Huiles et graisses végétales et animales	-5,1
Abattage du bétail et transformation de la viande	-3,2
Lait/fromage	-4,2
Sucre	-5,5
Confiseries	4,9
Produits homogénéisés et diététiques	2,4
Produits prêts à l'emploi et autres	12,9
Vin (4)	-1,8
Bière	1,8
Eaux minérales et boissons sans alcool	1,3
Aliments pour animaux	7,6
Total	0,5

(1) Y compris semoules de blé dur et produits amyloacés.

(2) Y compris jus de fruits et légumes (var. + 4,2 %).

(3) Y compris fabrication de glaces (var. - 5,3 %).

(4) De raisin non auto-produit.

L'industrie alimentaire dans l'Union européenne (Mio euros), 2000 (*)

Catégorie	Valeur absolue (**)	Variation 2000/99 %
Valeur ajoutée au coût des facteurs	135.800	4,0
Production	590.200	2,8
Prix (base 100=1995)	103	1,4
Exportations hors UE 15	46.317	12,5
Importations hors UE 15	37.706	12,3
Travailleurs (1 000)	2.722	0,8

(*) Y compris boissons et tabac.

Source : EUROSTAT

Distribution

La création de l'observatoire national du commerce a largement contribué à l'innovation des enquêtes réalisées dans le secteur de la distribution. Elles tiennent maintenant compte des commerces en activité et des activités principales (environ 725 000 commerces au total) ou secondaires (environ 148 000 com-

merces).

Au 31 décembre 2001, environ 193 000 commerces exerçaient une activité principale au sein du secteur alimentaire, soit 26,6 % du total (- 1,6 % par rapport à 2000). Parmi celles-ci, 12,4 % étaient spécialisées dans la commercialisation des fruits et légumes, 20,8 % dans la viande, 4,1

% dans le pain, la pâtisserie et les confiseries, 7 % dans les boissons et 13 % dans d'autres produits alimentaires. 40,1 % de ces commerces n'étaient pas spécialisés. Ce chiffre est à la hausse par rapport à 2000 (+ 1 %). Le manque d'informations précises sur la nature des marchandises qu'ils vendent explique en partie la

Commerces alimentaires, 2001 ()*

Spécialisation	Nord		Centre		Sud et îles		Italie	
	Quantité	%	Quantité	%	Quantité	%	Quantité	%
Fruits et légumes	9.226	13,1	5.145	15,2	9.485	10,7	23.856	12,4
Viande et produits à base de viande	12.178	17,4	6.802	20	21.110	23,8	40.090	20,8
Poisson et produits de la pêche	1.568	2,2	1.417	4,2	4.893	5,5	7.878	4,1
Pain et pâtisseries	6.307	9	2.051	6	5.105	5,8	13.463	7
Vin, huile et boissons	2.259	3,2	958	2,8	1.869	2,1	5.086	2,6
Autres aliments	9.158	13	3.689	10,9	12.287	13,9	25.134	13
Commerces alimentaires non spécialisés	29.493	42,1	13.878	40,9	33.918	38,3	77.289	40,1
TOTAL	70.189	100	33.940	100	88.667	100	192.796	100
% du total des commerces	24,4		24,2		29,8		26,6	
DENSITÉ (1)	361		316		228		292	

(*) Sièges et unités locales.

(1) Habitants (population résidente, Recensement 2001)/commerce alimentaire.

Sources : Observatoire National du Commerce, Ministère des activités productives.

tendance à la déspecialisation. 2 000 exploitations agricoles et sylvicoles, 16 300 industries alimentaires et 24 000 structures (hôtels et restaurants), soit 27 % du total, ont exercé des activités commerciales secondaires. Entre 2000 et 2001, les ventes alimentaires au détail ont augmenté en valeur, de manière différenciée pour les petits commerces traditionnels (+ 1,2 %) et pour la grande distribution

(+ 4,5 %). Tous commerces confondus, c'est dans le Centre de l'Italie que les ventes ont été les plus dynamiques (+ 3,1 %).

La grande distribution

Au 1er janvier 2001, on comptait 6 413 supermarchés, contre 6 206 l'année précédente (+ 3,3 %). Cette augmentation a été plus importante

dans le Mezzogiorno (+ 4,8 %). La superficie totale de vente a progressé. Elle a dépassé 5,4 millions de m² (+2,1 %), avec un total de plus de 114 000 employés (+ 2,1 %). Le nombre d'hypermarchés a augmenté. On en dénombre 349 (+ 14,8 %), pour une superficie totale de vente de plus de 2 millions de m² (+ 15,2 %) et environ 63 000 employés (+ 20,6 %).

Vente de produits alimentaires par la grande distribution, répartition par circonscription territoriale, 2001 ()*

	Unités productives		Superficie de vente(**)		Actifs (**)		Nombre d'unités pour 100.000 hab.	Sup. de vente m ² /1.000 hab.
	Unités	Var.% 2001/00	m ²	Var. % 2001/00	Unités	Var. % 2001/00		
Nord	3.644	3,3	4.440.501	5,3	110.300	9,4	15,6	190,3
Centre	1.383	4,2	1.502.854	6,4	37.560	6,9	12,9	140,2
Sud e isles	1.735	4,8	1.562.658	4,6	29.443	4,3	8,6	77,2
TOTAL	6.762	3,9	7.506.013	5,4	177.303	8,0	12,0	133,3

(*) Supermarchés indépendants, secteur alimentaire de grands magasins et hypermarchés. Chiffres au 1er janvier 2001.

(1) Superficie et actifs pour l'ensemble des secteurs, alimentaires et non alimentaires.

Sources : Observatoire national du commerce, Ministère des activités productives.

Commerce ambulant et formes spéciales de vente alimentaire, 2001 (*)

Typologie	Commerces	%	% qui vendent des produits alimentaires
Commerce ambulant fixe	33.277	74,6	37,4
Commerce ambulant mobile	6.073	13,6	18,9
Vente par correspondance	3.851	8,6	57,4
Vente à domicile	489	1,1	11,4
Distributeurs automatiques	926	2,1	49,5
TOTAL *** (1)	44.616	100,0	33,3

(*) Chiffres au 31/12/2001, sièges d'entreprise et unités locales inscrites au registre des entreprises.

(1) Les activités de vente non spécifiées dans le registre des entreprises ne sont pas comprises.

Sources : Observatoire national du commerce, Ministère des activités productives.

Entre 2000 et 2001, les ventes des supermarchés ont augmenté de 4,8 % en valeur, celles des hypermarchés – secteur alimentaire – de 3,6 % et celles des discounts de 4 %, tandis que celles des commerces alimentaires traditionnels n'ont progressé que de 1,2 %. D'après le rapport de l'université Bocconi, les structures modernes de distribution ont enregistré les taux de croissance des ventes les plus spectaculaires pour le pain industriel (+ 29,5 %), les fromages frais traditionnels (+ 25,8 %) et la charcuterie (+ 22,8 %).

Consommation alimentaire

En 2001, les ménages italiens ont dépensé environ 112 000 millions d'euros en alimentation et en boissons, soit une hausse en valeur de 3,8 %. Le niveau général de la consommation en prix constants a très peu

évolué depuis la hausse de 1,9 % survenue en 2000. La consommation de viande a toutefois enregistré une baisse sensible en 2001 (- 4 %). Les légumes et les pommes de terre (+ 1,2 %), le pain et les produits à base de céréa-

les (+ 1 %), les produits laitiers et fromagers ainsi que les œufs (+ 0,5 %), les fruits (+ 0,5 %), les produits diététiques et autres produits alimentaires (+ 1,4 %) et les huiles et graisses (+ 0,5 %) ont enregistré des hausses.

L'évolution positive de la consommation de poisson (+ 2 %), d'eaux minérales, de boissons gazeuses et de jus (+ 6,1 %) a continué, tandis que la consommation de vin et de boissons alcoolisées est restée inchangée. La part des consommations alimentaires dans le budget des ménages est descendue à 15,1 %, contre 19,6 % en 1992.

D'après l'ISTAT, les services de restauration (cantine, restaurants et restauration rapide) ont vendu pour environ 53 500 millions d'euros en 2001, soit une hausse de 6,4 % en valeur et de 2,9 % en volume depuis 2000. Entre 1992 et 2001, la part de cette catégorie dans le total des consommations alimentaires est passée de 33,8 à 47,9 %. Cette évolution traduit le changement des habitudes des con-

Structure des consommations alimentaires, 2001

Produits	% de la dépense alimentaire	Taux annuel moyen de variation 1999/92 (%)	
		Quantité	Prix
Viande	21,5	-1,9	2,6
Pain et dérivés de céréales	17,1	0,8	2,4
Lait, fromage, et œufs	13,5	-0,4	3,1
Légumes et pommes de terre	11,1	0,9	2,5
Poisson	7,2	1,2	2,6
Sucre et pâtisserie (1)	6,7	1,6	3,4
Fruits	6,5	0,3	1,2
Eaux minérales et autres boissons (2)	5,3	2,7	1,9
Vin et boissons alcoolisées	4,7	-3,1	3,9
Huiles et graisses	4,7	-1,5	2,9
Café, thé et cacao	1,5	-1,3	3,0
Autres aliments (3)	0,3	0	2,3
TOTAL	100	-0,2	2,6

(1) Confiture, miel, sirops, chocolat et pâtisseries.

(2) Boissons gazeuses, jus de fruits, etc.

(3) Produits diététiques, produits pour enfants, épices, etc.

Consommations alimentaires dans l'UE (kg/hab.) (*)

Produits	Italie	France	Espagne	Grèce	Allemagne	Royaume-Uni	Autriche	UE
Céréales et dérivés (1)	123,6	83,6	71,3	154,7	77,7	87,9	76,4	88,7
Riz (1)	4,6	5	6,6	6,2	3	3,8	2,9	4,6
Pommes de terre	43,1	53,4	86,9	93,1	70,6	97,3	55,1	73,5
Légumes (2)	202,5	-	172,6	-	90,3	-	98,4	-
Fruits et agrumes (2)	126,8	-	107,5	-	108	-	91,9	-
Lait (3)	69,3	98,8	131,5	65,3	91,2	127,5	93,2	105
Fromage (4)	20,5	24,9	-	-	19,3	8,1	16,1	-
Œufs	11,8	15,5	13,3	10,6	13,9	10,1	13,5	-
Beurre (4)	2,9	8,7	0,7	0,8	6,7	2,9	4,8	4,9
Total des viandes	91,1	108,4	127,6	90,8	94,1	80,5	98,7	96,7
Dont bovine	25,5	26,9	16,3	19,2	15,2	17,2	19,3	19,9
Dont porcine	36,1	37,1	66,1	32,3	57	23,3	57,8	43,4
Huiles et graisses végétales	26,6	14,8	30,8	-	20,9	-	11,1	-
Sucre (5)	25,4	33,8	29,5	30,2	32,6	36	40,3	32,7
Vin (6)	55,3	57,7	37,6	27,4	23,3	14,4	30,6	34,1

(*) Les données datent de 1999/00 pour les produits végétaux, de 2000 pour les produits laitiers/fromagers et de 1999 pour la viande et les œufs.

(1) Céréales et dérivés en équivalent farine ; données de 1998/99 pour la Grèce et la moyenne UE. Riz ; données de 1998/99 pour la France, la Grèce et la moyenne UE.

(2) Données de 1998/99 pour l'Italie et l'Espagne.

(3) Y compris les autres produits frais ; données de 1999 pour l'Espagne, la Grèce et l'Allemagne et de 1998 pour l'UE.

(4) Fromage : données de 1999 pour l'Allemagne. Beurre : données de 1999 pour l'Espagne et l'Allemagne et de 1998 pour la Grèce et l'UE.

(5) Équivalent sucre blanc.

(6) Litres par habitant.

sommateurs. En termes de dépenses, les catégories les plus importantes sont : la viande (24 000 millions d'euros), le pain et les dérivés de céréales (19 000 millions), le lait, le fromage et les œufs (15 000 millions). Depuis 1992 (première année où le SEC95 fournissait des données ventilées), l'importance du vin, des autres boissons alcoolisées, des huiles et graisses, des fruits et de la viande a diminué, contrairement au pain et produits à base de céréales, aux boissons non alcoolisées, aux sucres et confiseries, aux légumes, au poisson, au lait et au fromage.

Commerce extérieur

En 2001, le déficit commercial du secteur agro-industriel s'est amélioré, passant sous la barre des 9 000 millions d'euros. Les exportations (+ 8 %) ont en effet augmenté plus rapidement que les importations (+ 4 %). Cette évolution positive a renforcé le degré de couverture commerciale de l'Italie (66,7 % contre 63,7 % en 2000), ainsi que son degré d'autosuffisance et sa propension à exporter.

L'UE est la principale zone avec laquelle l'Italie commerce, bien que la part italienne du commerce agro-industriel soit en légère baisse tant pour les exportations que pour les importations. Derrière l'UE, l'Amérique du Nord absorbe 1,6 % des exportations agricoles italiennes, et l'Amérique centrale et du Sud 8,6 % des importations. Les principaux clients de l'Italie sont l'Allemagne (23 %), la France (12 %), les Etats-Unis (10 %) et le Royaume-Uni (9 %). Du côté fournisseur, on trouve la France, l'Allemagne, les Pays-Bas et l'Espagne. Ils contribuent à près de la

Balance de l'industrie et du système agro-alimentaires (*)

	1990	2000	2001
AGRÉGATS MACRO-ÉCONOMIQUES			
Total de la production agro-industrielle (1)	50.737	67.899	68.834
Importations	16.296	25.935	26.854
Exportations	7.034	16.521	17.901
Salde	-9.262	-9.413	-8.953
Volume de commerce (2)	23.330	42.456	44.755
Consommation apparente (3)	59.999	77.313	77.787
INDICATEURS (%)			
Degré d'autosuffisance (4)	84,6	87,8	88,5
Propension à importer (5)	27,2	33,5	34,5
Propension à exporter (6)	13,9	24,3	26,0
Degré de couverture commerciale (7)	43,2	63,7	66,7

(*) En milliards de lit. courantes, les données concernant la production et le commerce comprennent le poste "tabac transformé".

(1) PBV de l'agriculture, la sylviculture, la pêche, et valeur ajoutée de l'industrie alimentaire aux prix de base (voir le glossaire).

(2) Total des exportations et importations.

(3) Production de l'industrie agro-alimentaire, plus les importations, moins les exportations.

(4) Rapport entre production et consommation.

(5) Rapport entre importations et consommation.

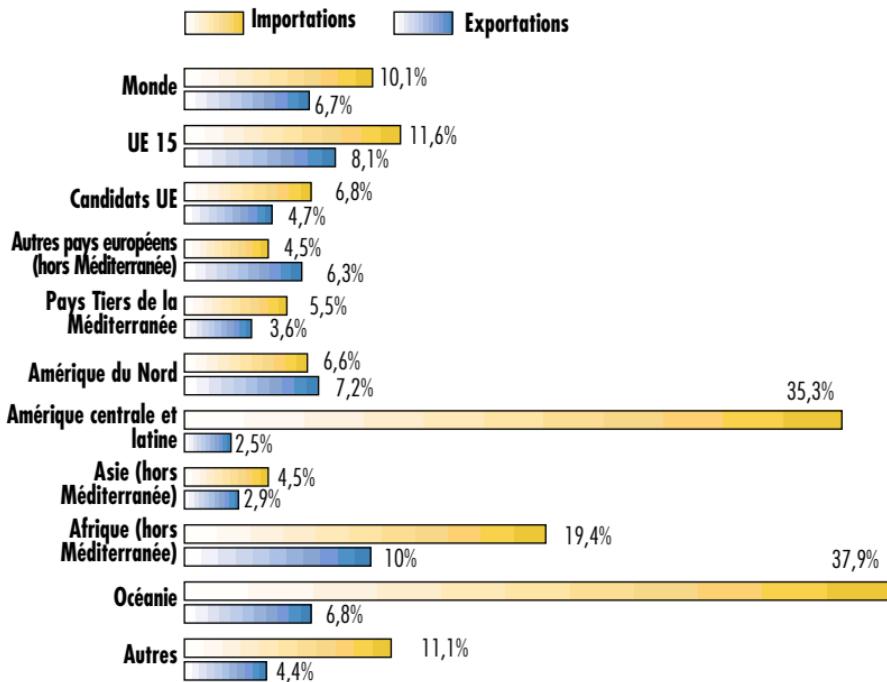
(6) Rapport entre exportations et production.

(7) Rapport entre exportations et importations.

moitié des importations agroalimentaires italiennes. La part des principaux clients de l'Italie a augmenté et

cela de façon significative pour la Suisse (17 %) et l'Autriche (11 %). Certains fournisseurs présentent en

**Part de l'agroalimentaire dans le total des échanges extérieurs italiens,
répartition par zone géographique, 2001**



revanche des baisses, telle la France (-10 %). Les parts de l'Allemagne (6 %) et de l'Espagne (18 %) sont à la hausse.

35 % des importations et 23 % des exportations relèvent du secteur primaire ; le secteur de la transformation alimentaire revêt une importance singulière en Italie. Les produits les plus importants parmi les exportations sont le vin rouge et les rosés VQPRD (5,6 %), les pâtes alimentaires sans œufs et non farcies (4,8 %) et les conserves de tomates pelées ou non (4,7 %). Entre 2000 et 2001, les exportations de pâtisseries et de biscuits ont augmenté de 19 % et celles de vin de table de 12 %. Les exportations de vin rouge et de rosés VQPRD ont en revanche diminué. En ce qui concerne les importations, les sous-produits d'élevage non alimentaires (5,6 %) occupent le premier rang. On trouve ensuite la viande de porc semi-transformée (5 %) qui a été davantage importée en 2001 (+ 27 %). En revanche, les importations de viande

Commerce extérieur des principaux secteurs agroalimentaires (Mio euros), 2001

	Importations	Exportations	SN (*) (%)		Importations	Exportations	SN (*) (%)
Céréales	1,431	95	-87.5	Dérivés de céréales	460	2,557	69.5
dont ceux issus de graines	57	23	-42.3	dont pâtes alimentaires	14	1,189	97.6
Légumes frais	480	844	27.5	Sucre et pâtisserie	767	629	-9.9
dont ceux issus de graines	28	0	-97.1	Viande fraîche et surgelée	3,161	556	-70.1
Légumes secs	94	25	-57.7	Viande préparée	166	666	60.1
Agrumes	169	130	-13.1	Poisson transformé et conservé	2,302	247	-80.6
Fruits frais	852	1,805	35.9	Légumes transformés	596	1,106	30
Fruits secs	300	108	-47.1	Fruits transformés	379	722	31.2
Fibres textiles brutes	484	16	-93.7	Produits laitiers et fromagers	2,799	1,214	-39.5
Graines et fruits oléagineux	324	14	-91.8	dont lait (1)	722	2	-99.6
dont ceux issus de graines	14	3	-60.8	dont fromage	1,191	971	-10.2
Café, thé, arômes et épices	671	41	-88.5	Huiles et graisses	1,442	1,011	-17.6
Fleurs et plantes ornementales	368	360	-1.2	Tourteaux, farine de graines oléagineuses	1,068	202	-68.2
Tabac brut	107	212	32.6	Boissons	972	3,489	56.4
Animaux vivants	1,251	32	-95	dont vin	178	2,555	87
dont animaux de reproduction	88	17	-68	Autres produits de l'industrie alimentaire	2,44	1,285	-31
dont produits de la chasse et de la pêche	774	183	-61.7	TOTAL DE L'INDUSTRIE ALIMENTAIRE	16,55	13,684	-9.5
Autres produits	128	104	-10.4	TOTAL BALANCE AGROALIMENTAIRE	25,435	17,888	-17.4
TOTAL DU SECTEUR PRIMAIRE	8,885	4,203	-35.8	Tabac transformé	1,418	13	-98.1
(*) Sn = solde normalisé (voir glossaire).				TOTAL AGRO-INDUSTRIEL	26,853	17,901	-17.4
(1) Frais et conservé.							

Les échanges de produits agroalimentaires avec l'extérieur par région (Mio euros), 2001

	Secteur primaire		Industrie alimentaire		Total		Var. 2001/2000 %	
	Importations	Exportations	Importations	Exportations	Importations	Exportations	Importations	Exportations
Piémont	1.408	175	894	1.958	2.302	2.133	-5	3,5
Val d'Aoste	13	0	23	10	36	10	29,7	41,3
Lombardie	1.260	223	4.262	2.343	5.522	2.566	-5,9	0
Trentin-Haut-Adige	170	362	767	824	937	1.186	35,7	36,8
Vénétie	1.455	532	2.150	1.863	3.605	2.394	1,8	17,1
Frioul V.J.	272	108	292	452	563	560	-0,1	20,7
Ligurie	489	350	604	207	1.093	557	3,7	6,8
Emilie Romagne	808	882	2.713	2.338	3.521	3.220	9,2	22
Toscane	291	162	1.115	965	1.406	1.128	-13,5	-3,7
Ombrie	147	69	202	190	349	259	30,5	7,9
Marches	206	50	166	102	372	152	10,4	18,4
Latium	410	110	1.201	329	1.611	438	2,3	9,3
Abruzzes	141	38	228	240	369	278	6,5	4,7
Molise	10	3	64	43	74	46	36,9	9,1
Campanie	432	233	753	1.108	1.185	1.341	-7,5	0,2
Pouilles	333	388	484	288	817	677	9	-26,6
Basilicate	43	37	25	25	68	62	44,8	19
Calabre	76	87	138	38	214	125	3,5	37,1
Sicile	123	258	288	320	411	578	-23,1	-4,3
Sardaigne	113	11	115	198	227	209	3,3	31,7
ITALIE	8.204	4.019	16.490	13.848	24.694	17.867	0,2	7,7

bovine fraîche et congelée ont chuté (-36 %).

Parmi les différentes régions, la Lombardie, la Vénétie et l'Emilie-Romagne occupent la première place tant pour les exportations que pour les importations. Leur part cumulée atteint 46 % des exportations et 51 % des importations. Entre 2000 et 2001, le Val d'Aoste (41 %) et les Pouilles (- 24 %) ont enregistré les variations les plus fortes à l'exportation. A l'import, la Sicile a progressé de 23 % tandis que la Toscane a chuté de 14 %.

STRUCTURES AGRICOLES

Exploitations agricoles et superficie correspondante

D'après les résultats définitifs du cinquième recensement général de l'agriculture, en 2000, l'Italie comptait 2 551 822 exploitations agricoles, forestières et d'élevage en activité pour une superficie totale de 19 607 094 hectares, dont 67,4 % de SAU.

Depuis le recensement de 1990, le nombre d'exploitations agricoles a chuté de 14,2 % (430 254 exploitations en moins) et la superficie de 3 093 182 hectares (- 13,6 %), dont 1 833 247 hectares de SAU (- 12,2 %). Le nombre d'exploitations a le plus diminué dans les régions du Nord-Ouest (- 39,8 %) et notamment en Lombardie (- 43,6 %) et en Ligurie (- 39,5 %). Les régions du Nord-Est ont également enregistré des baisses, quoique plus contenues (- 20,5 %). Elles ont été particulièrement élevées dans le Frioul-Vénétie-Julienne (- 39,6 %) et en Emilie-Romagne (- 28,5 %). Dans ces régions, la diminution en superficie a toutefois été moindre que dans le reste de l'Italie.

Dans les régions du centre, le nombre

d'exploitations n'a baissé que de 9,4 %, la superficie totale de 10,1 % et la SAU de 9,4 %.

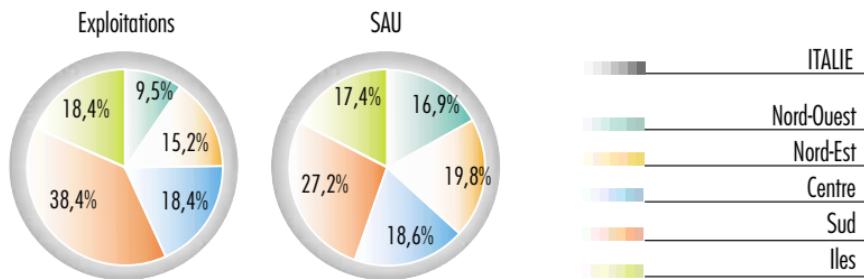
Enfin, dans les régions du Sud, les exploitations ont diminué de 6,8 %, la superficie totale de 15 % et la SAU de 13,9 %. Parmi ces régions, l'Abruzzes présente des baisses particulièrement importantes, de l'ordre de 22,4 % pour le nombre d'exploitations et de près de 18 % pour la superficie totale et pour la SAU.

Dans les régions insulaires, le nombre

d'exploitations a chuté dans des proportions bien moindres que la superficie : diminution du nombre d'exploitations de 8,4 % pour une baisse de 22,1 % de la superficie totale et de 18,8 % de la SAU.

En 2000, 38 % des exploitations étaient concentrées dans les régions méridionales. Elles ne regroupaient toutefois qu'un peu plus de 27 % de la SAU italienne. Parmi ces régions, les Pouilles et la Sicile rassemblaient plus de 27 % des exploitations à elles seules.

Répartition des exploitations agricoles et de la SAU par circonscription, 2000



Exploitations et surface agricole utile correspondante, 2000

Nombre	%	SAU		
		total ha	%	SAU moyenne par exploitation
Piémont	112.583	4,4	1.068.298,73	8,1
Val d'Aoste	6.360	0,2	71.187,89	0,5
Lombardie	72.095	2,8	1.035.791,51	7,8
Trentin-Haut-Adige	54.642	2,1	414.403,61	3,1
Vénétie	187.495	7,3	852.743,88	6,5
Frioul-Vénétie-Julienne	34.304	1,3	238.806,97	1,8
Ligurie	42.905	1,7	62.605,33	0,5
Emilie-Romagne	105.788	4,1	1.114.287,92	8,4
Toscane	135.018	5,3	857.698,79	6,5
Ombrie	56.282	2,2	367.141,42	2,8
Marches	65.193	2,6	503.976,58	3,8
Latium	213.089	8,4	724.324,80	5,5
Abruzzes	82.418	3,2	428.802,12	3,2
Molise	33.522	1,3	214.941,49	1,6
Campanie	247.352	9,7	599.953,98	4,5
Pouilles	352.168	13,8	1.258.933,69	9,5
Basilicate	81.448	3,2	537.694,58	4,1
Calabre	194.310	7,6	556.503,25	4,2
Sicile	364.247	14,3	1.281.654,84	9,7
Sardaigne	110.603	4,3	1.022.900,76	7,7
ITALIE	2.551.822	100	13.212.652,14	100
				5,18

A contrario, les régions du Nord regroupaient un nombre d'exploitations relativement plus modeste que la SAU correspondante. En revanche, le Centre et les îles présentaient des proportions relativement plus homogènes. Bien que le nombre d'exploitations ainsi que la superficie aient diminué dans les années 90, la taille moyenne des exploitations agricoles italiennes n'a pas évolué. Elle demeure relativement modeste, avec 5,2 hectares. Parmi les régions du Nord, la Lombardie et l'Emilie-Romagne font toutefois figure d'exception et affichent des superficies moyennes respectives de 13,9 et 10,3 hectares.

Exploitations agricoles par classe de SAU

En Italie, d'après la répartition et l'évolution des exploitations par classe de SAU, la prédominance des exploitations agricoles de petite taille s'est accentuée entre 1990 et 2000. En 2000, près de 64 % des exploitations italiennes possédaient moins de 2 hectares de SAU, contre 60,6 % en 1990. Les exploitations de moins d'un hectare (y compris les

exploitations dépourvues de SAU) ont notamment atteint 45,7 % du total alors qu'elles ne s'élevaient qu'à 41,7 % en 1990. Parallèlement à la forte concentration des exploitations dans les classes de faible superficie, moins d'1 % des exploitations détiennent une SAU comprise entre 50 et 100 hectares. A peine 0,5 % des exploitations affichent

une SAU égale ou supérieure à 100 hectares.

Seules les régions du Nord se détachent légèrement de la moyenne nationale. Les exploitations du Nord-Ouest se concentrent dans les classes de plus grande taille (plus de 10 hectares) et celles du Nord-Est dans les classes de taille intermédiaire (entre 5 et 30 hectares).

Exploitations par classe de superficie agricole (%), 2000

	Classes de superficie agricole (ha)								
	Moins de 1	1-2	2-5	5-10	10-20	20-30	30-50	50-100	100 et plus
Nord-Ouest	37,6	14,7	18,1	11,0	8,4	3,6	3,1	2,2	1,2
Nord-Est	32,1	17,9	22,7	13,0	8,1	2,6	1,9	1,1	0,6
Centre	47,7	17,6	17,4	8,1	4,8	1,6	1,3	0,9	0,6
Sud	50,2	19,5	17,1	7,0	3,5	1,1	0,8	0,5	0,2
Îles	49,2	17,6	16,6	7,3	4,4	1,8	1,6	1,1	0,4
ITALIE	45,7	18,1	18,0	8,5	5,1	1,8	1,4	0,9	0,5

Utilisation de la SAU

D'après le dernier recensement agricole, la SAU italienne s'élevait à plus de 13,2 millions d'hectares en 2000.

Les cultures arables sont toujours les plus répandues avec plus de 7,3 millions d'hectares (55,6 %). Cette superficie est répartie de façon assez homogène en Italie, exception faite des îles qui ne représentent que 33 % du total. Les cultures ligneuses occupent 18,5 % de la SAU nationale pour environ 2,4 millions d'hectares. Elles atteignent 30 % dans les régions méridionales et seulement 6,5 % dans le Nord-Ouest de l'Italie.

Enfin, la surface agricole non utilisée (SANU) atteint la taille significative de 1,4 million d'hectares. Pour la première fois, le recensement 2000 a recueilli des informations sur la part de superficie non utilisée du point de vue agricole et destinée à des activités de loisirs. 18 490 hectares sont concernés par ce dernier type d'activité, dont 4 500 hectares environ dans chacune des circonscriptions géographiques, à l'exception de l'Italie insulaire où de telles

activités n'occupent que 1 215 hectares.

Depuis 1990, les activités qui ont le plus diminué, en terme de SAU, sont les prés permanents et pâturages (- 17,3 %) et les cultures arables (- 9,1 %). La sylviculture a également chuté (- 16,1 %). Elle dépasse à peine 4,7 millions d'hectares, situés principale-

ment dans le Nord-Est et le Centre.

Un certain nombre d'exploitations de grande taille et de type sylvopastoral ont récemment été classées parmi les zones protégées et sont sorties du champ d'étude du recensement. Cela a certainement contribué à la diminution des prés et pâturages ainsi que des cultures arboricoles.

Principales formes d'utilisation de la superficie (ha), 2000

	SAU			Cultures Arboricoles	SANU	Autres superficies	Superficie total
	Cultures arables	Cultures ligneuses	Prés et pâturages				
Nord-Ouest	1.315.450	148.748	773.686	682.581	268.581	121.013	3.310.059
Nord-Est	1.617.179	328.054	675.009	1.131.982	149.483	266.186	4.167.893
Centre	1.523.689	420.352	509.101	1.295.210	164.422	135.127	4.047.900
Sud	1.821.826	1.080.889	694.114	928.731	223.063	115.210	4.863.832
Îles	1.062.078	479.951	762.528	672.308	123.316	117.231	3.217.411
ITALIE	7.340.221	2.457.994	3.414.437	4.710.811	928.865	754.766	19.607.094

Orientations productives

En 2000, les cultures de céréales étaient toujours prédominantes parmi les cultures arables. Elles concernaient 771 000 exploitations pour une superficie de 4 millions d'hectares, situés principalement en Italie méridionale (34 %). C'est dans cette même circonscription géographique que 61 % de la production de légumes secs est concentrée. Elle est pratiquée dans 49 000 exploitations, essentiellement pré-

sentées en Campanie, en Calabre, dans les Pouilles, en Basilicate, dans les Abruzzes et au Molise.

Les cultures de plantes industrielles occupent 510 000 hectares, dont 35 % sont situés dans le Nord-Est de l'Italie et seulement 2 % dans les îles. Ce type de culture est principalement présent en Vénétie avec 94 000 hectares.

La production maraîchère occupe à peine 273 000 hectares, dont 42 %

se trouvent en Italie méridionale. Les Pouilles occupent le premier rang avec 46 000 hectares de superficie. Elles sont suivies par l'Emilie-Romagne avec 44 000 hectares. En ce qui concerne le nombre d'exploitations qui pratiquent cette culture (265 000 au total), la première place revient à la Campanie avec 57 000 exploitations.

Enfin, les fleurs et plantes ornementales occupent une superficie de 13

SAU par orientation technico-économique (%), 2000

	Cultures arables					Cultures ligneuses			
	Dont cultures maraîchères	Dont cultures fourragères alternées	Dont cultures céréalières	Dont plantes industrielles	Dont légumes secs	Dont vignes	Dont oliviers	Dont arbres fruitiers	Dont agrumes
Nord-Ouest	1,8	18,9	68,4	7,2	0,3	52,7	9,9	34,2	0,1
Nord-Est	4,1	22,8	53,2	11,7	0,3	50,8	2,1	45,0	0,0
Centre	2,5	25,5	53,3	12,8	1,6	29,3	52,0	17,0	0,3
Sud	6,9	15,9	69,4	3,3	1,7	19,0	61,4	14,5	4,9
Îles	4,1	36,5	56,0	1,3	1,0	31,0	37,3	15,0	16,3
ITALIE	4,1	22,8	60,4	7,6	1,0	29,4	44,0	20,3	5,4

000 hectares. La Ligurie détient le record national, concentrant à elle seule près de 3 000 hectares dans environ 6 000 exploitations.

Parmi les cultures ligneuses, 717 000 hectares sont dédiés aux vignes. Avec 122 000 hectares, la Sicile détient la plus grande superficie concernée par ce type de culture. Elle est suivie par les Pouilles avec 112 000 hectares et par la Vénétie avec 74 000 hectares. Les vignes dont le raisin est destiné à produire du vin occupent 676 000 hectares dans environ 770 000 exploitations. La production vinicole sicilienne occupe 112 000 hectares et 76 000 exploitations, tandis que pour les productions de qualité (AOC et AOCG), la première place revient au Piémont (39 000 hectares), suivi par la Toscane (35 000 hectares) et la

Vénétie (33 000 hectares). 71 % de la production de raisin de table, soit 20 000 exploitations, sont concentrés en Italie méridionale. Ces cépages sont essentiellement localisés dans les Pouilles, avec 25 000 hectares de superficie et 14 000 exploitations (43 % du total national).

1 212 000 exploitations cultivent des olives. Elles se situent en majorité en Italie méridionale (53 %) et occupent plus d'un million d'hectares, également localisés dans le Mezzogiorno, dans la proportion de 78 %. Les Pouilles prennent en terme de superficie, avec 340 000 hectares et 270 000 exploitations. Arrive ensuite la Calabre avec 165 000 hectares.

155 000 exploitations produisent des agrumes sur une superficie de 133 000 hectares. 59 % des agrumes

sont produits dans les îles et la Sicile détient le record national, avec près de 72 000 hectares et 74 000 exploitations. La Calabre occupe le second rang avec 32 000 hectares.

500 000 exploitations détiennent des arbres fruitiers. Ils n'occupent toutefois que 499 000 hectares. L'Emilie-Romagne est la région qui y consacre le plus de superficie (86 000 hectares), suivie par la Campanie (69 000 hectares) et par la Sicile (63 000 hectares).

Enfin, les pépinières occupent environ 21 000 hectares, essentiellement concentrés dans le Nord-Est de l'Italie (32 % de la superficie totale). La région qui présente la plus grande superficie et le plus grand nombre d'exploitations dédiées à cette activité est toutefois la Toscane (4 000 hectares et 2 000 exploitations).

Patrimoine zootechnique

En 2000, 675 835 exploitations pratiquaient l'élevage en Italie, soit 26 % du total des exploitations agricoles, forestières et d'élevage. Depuis 1990, la pratique de l'élevage a chuté de 35,2 %, en ce qui concerne le nombre d'éleveurs. Les secteurs bovin (- 46 %), porcin (- 45,4 %) et ovin (- 40,6 %) ont été particulièrement touchés.

L'élevage est davantage pratiqué dans les régions du Nord-Est (42 %), beaucoup moins dans le Mezzogiorno, où seulement 19 % des exploitations se dédient à cette activité, et très peu dans les îles (9,6 %).

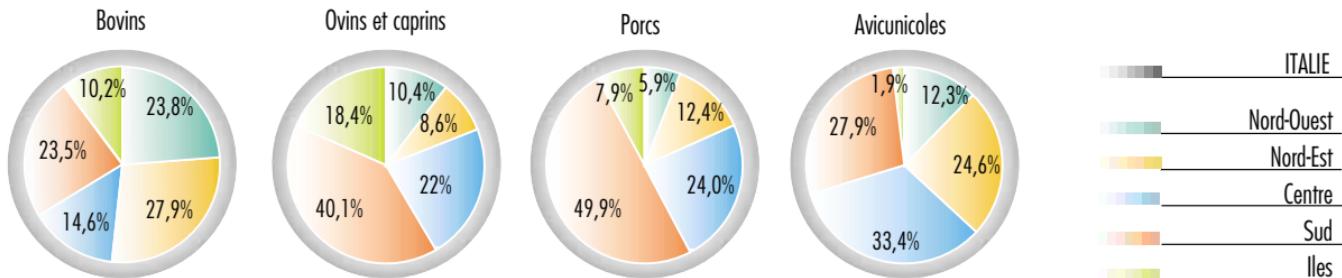
Têtes de bétail et espèces élevées par circonscription

	Bovins	Ovins et caprins	Porcs	Avicuniques	Autres (*)
Nord-Ouest	2.483.525	307.192	4.735.903	43.272.234	8.715
Nord-Est	1.845.981	226.669	2.467.943	92.005.322	10.440
Centre	518.446	1.573.004	659.089	24.910.267	13.700
Sud	821.732	1.776.905	515.485	18.919.926	10.210
Îles	558.773	3.848.532	235.596	3.120.833	7.170
ITALIE	6.228.457	7.732.302	8.614.016	182.228.582	50.235

(*) Chevaux et autruches.

L'élevage avicole est le plus courant. Pratiqué par 77 % des exploitations qui ont une production animale, il est concentré dans les régions du Centre (plus

Répartition des exploitations par espèce de bétail élevée et par circonscription, 2000



de 87 % des exploitations pratiquant l'élevage) et peu répandu dans les îles. Les élevages bovins sont plus nombreux dans les régions du Nord, tant en ce qui concerne le nombre d'élevages que le nombre d'animaux ; dans le Nord-Ouest, 44,7 % des exploitations pratiquant l'élevage détiennent des bovins. A l'inverse, dans le Sud, les élevages de porcs sont particulièrement répandus (48,2 % des exploitations pratiquant l'élevage). Il en est de même pour les élevages ovins, présents dans 25,4 % des exploitations qui pratiquent l'élevage dans la même circonscription géographique.

En 2000, le patrimoine bovin italien atteignait plus de 6,2 millions de têtes, soit 21,2 % de moins qu'en 1990. Les ovins ont chuté dans les mêmes proportions (- 22,1 %), passant de 8,7 à 6,8 millions de têtes. Le secteur avicole, qui compte 171,3 millions de têtes a légèrement diminué (- 1,2 %). A l'inverse, le patrimoine porcin a augmenté de 2,5 %, passant de 8,4 à 8,6 millions de têtes.

Exploitations élevant des bovins, des porcs et des ovins par circonscription et par nombre de têtes, 2000

	Nord-Ouest		Nord-Est		Centre		Sud et îles	
	Exploitations	Têtes (1 000)						
Bovins	41.393	2.479	48.491	1.843	24.699	484	57.270	1.241
Jusqu'à 5 têtes	11.292	32	15.521	43	11.826	28	17.354	49
6-9	4.431	32	6.019	44	3.114	23	8.548	63
1-10	5.623	77	8.401	116	3.743	51	12.817	175
20-49	7.400	236	9.766	301	3.773	116	12.747	386
50-99	5.513	386	4.818	326	1.449	97	4.192	277
100 et plus	7.134	1.716	3.966	1.012	794	170	1.612	290
Porcs	11.495	4.736	24.152	2.468	46.834	659	112.844	751
Jusqu'à 5 têtes	7.624	15	20.725	38	43.352	71	101.227	186
6-9	480	3	804	6	1.215	8	4.465	32
1-10	428	5	637	8	904	12	4.040	51
20-49	306	9	360	11	572	17	2.034	57
50-99	264	17	181	12	221	15	540	35
100 et plus	2.393	4.686	1.445	2.393	570	536	538	390
Ovins	6.571	199	5.671	176	25.340	1.504	59.357	4.930
Jusqu'à 9 têtes	3.471	15	2.413	11	13.610	50	19.004	78
1-10	1.446	19	1.448	19	3.557	45	9.577	122
20-49	1.016	29	1.199	34	2.806	82	9.136	267
50-99	289	19	285	18	1.457	99	5.742	392
100 et plus	349	118	326	95	3.910	1.228	15.898	4.070

Exploitations par forme juridique

L'Italie compte 2 540 350 (98 %) exploitations individuelles, pour une superficie totale de 13 612 423 ha. La plupart de ces exploitations se situent en Italie méridionale (989 864 exploitations).

Les exploitations qui ont recours aux GAEC sont au nombre de 5 551, pour une superficie totale de 274 283,86 hectares. La majorité de ces exploitations se concentrent dans le Nord-Est de l'Italie (1 432 exploitations pour une superficie totale de 133 204 hectares).

On dénombre 38 627 sociétés de personnes et de capitaux pour une superficie totale de 1 914 434 hectares. Ces exploitations sont concentrées dans le Nord-Est de l'Italie (14 641 exploitations contre 2 105 dans les îles). Parmi les différentes formes de société, la société en nom collectif (SNC) est la plus répandue (29 656 exploitations).

Les coopératives sont au nombre de 1 865 pour une superficie totale de 176 132 hectares. La plupart d'entre elles sont localisées dans le Nord-Est de l'Italie (554 exploitations pour total de 56 949 hectares).

Exploitations par forme juridique, 2000

Forme juridique	Nord-Ouest	Nord-Est	Centre	Sud	Îles	ITALIE
Exploitation individuelle	233.142	376.833	466.536	989.864	473.975	2.540.350
GAEC	452	1.432	1.314	1.411	942	5.551
Société de personnes et de capitaux	10.434	14.641	8.322	3.125	2.105	38.627
SNC (%)	86,9	82,8	65,1	53,2	65,6	76,8
Coopérative	274	554	401	340	296	1.865
Association de producteurs	7	8	3	13	32	63
Organisme public	1.018	1.298	1.073	1.390	591	5.370
Municipal (%)	71	39,6	37,5	69	38,4	52,6
Autre forme juridique	304	322	324	218	96	1.264
Consortium (%)	0	21,4	4,6	17	3,1	9,8
TOTAL	245.631	395.088	477.973	996.361	478.037	2.593.090

Les associations de producteurs sont peu répandues. On en compte 63, dont la moitié (32) sont éparsillées dans les îles. On dénombre 5 370 exploitations gérées par une personne juridique de droit public, pour une superficie totale de 3 477 104 hectares. Un certain nombre de ces exploitations se situent en Italie méridionale (1 390 exploitations). Les exploitations qui sont gérées d'une autre manière sont au nombre de 1 264,

pour un total de 146 167 hectares. La plupart d'entre elles sont localisées dans le Centre (324 exploitations) et dans le Nord-Est de l'Italie (322 exploitations). On compte 124 consortiums pour une superficie totale de 67 154 hectares. La majorité d'entre eux se situent dans le Nord-Est de l'Italie. Tandis qu'on en dénombre que 3 dans les îles, cette forme juridique est presque inexistante dans le Nord-Ouest.

Mode d exploitation

En 2000, la tendance de l'exploitant à gérer directement sa propre exploitation s'est confirmée. C'est le cas dans 94,8 % des exploitations. De plus, 81 % des exploitations emploient exclusivement des membres de leur famille et 10,2 % emploient des membres de leur famille de manière prédominante. Seules 4 % des exploitations

emploient des personnes extérieures à leur famille de manière prédominante.

5 % des exploitations italiennes ont recours à des travailleurs salariés. Ce pourcentage varie entre 10 % pour le Nord-Est de l'Italie et 4 % pour le Centre. Seules 1 % des exploitations pratiquent le métayage. Elles se

situent principalement en Italie méridionale (45 % du total) et plus précisément en Calabre.

Les exploitations gérées d'une autre manière constituent 1 % du total national. 27 % d'entre elles se situent dans le Centre de l'Italie et 3 % dans les îles. Ce type d'exploitation est concentré dans le Trentin-Haut-Adige.

Exploitation par type de gestion, 2000

Type de gestion	Nord-Ouest	Nord-Est	Centre	Sud	Îles	ITALIE
Gestion directe par l'exploitant	233.247	353.081	459.896	958.129	453.607	2.457.960
Avec exclusivement des membres de la famille (%)	95,3	92,9	94,3	79,4	80,1	85,8
Avec des membres de la famille de manière prédominante (%)	3,6	5,8	4,1	14,4	14,4	10,2
Avec des personnes extérieures à la famille de manière prédominante (%)	1,1	1,3	1,6	6,2	5,6	4
Emploi de salariés	12.158	41.667	17.543	37.451	24.116	132.935
Métayage	67	157	340	668	255	1.487
Autre forme de gestion	159	183	194	113	59	708
TOTAL	245.631	395.088	477.973	996.361	478.037	2.593.090

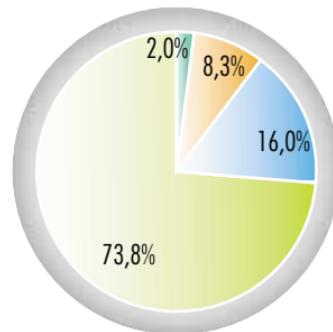
Chefs d'exploitation

Près d'1,9 million des chefs d'exploitation (74 %) n'exercent pas d'activités rémunératrices en dehors du cadre de leur exploitation (exploitants à temps complet). Depuis le recensement de 1990, leur part a sensiblement augmenté (d'environ 5 points de pourcentage).

On dénombre à peine 19 043 exploitants pluriactifs (0,7 % des exploi-

tants). En 10 ans, leur part a nettement diminué (- 1,4 points de pourcentage). Au sein de cette catégorie, 47 % des exploitants exercent une autre activité dans le secteur agricole (contre 69 % en 1990). La part des exploitants exerçant une autre activité dans les services a plus que doublé, passant de 9,6 à 22,5 % en 10 ans.

Chefs d'exploitation par tranche d'âge (%), 2000

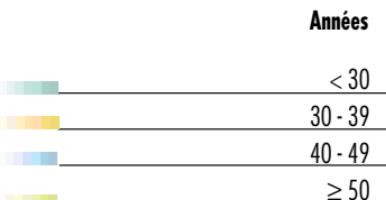


Chefs d'exploitation par activité principale et par activité(s) exercée(s) en dehors de l'exploitation, 2000

	Exercent exclusivement au sein de l'exploitation	Exercent principalement au sein de l'exploitation et également au sein de				
		Agriculture	Industrie	Commerce (*)	Services (**)	Total
Nord-Ouest	197.944	1.310	572	609	1.116	3.770
Nord-Est	295.309	2.607	898	923	1.152	5.803
Centre	343.248	1.304	402	441	742	3.012
Sud	708.593	2.494	467	387	850	4.366
Îles	346.111	1.183	168	215	416	2.092
ITALIE	1.891.205	8.898	2.507	2.575	4.276	19.043

(*) Services publics et auberges.

(**) Administration exclue.



Exploitations familiales

Parmi les exploitants qui emploient des membres de leur famille, 1 086 827 emploient leur conjoint (42,2 % des exploitations " familiales "), 450 693 (17,5 %) d'autres membres de la famille (ascendants et/ou descendants, etc.) et 200 059 leurs proches (7,8 %). En ce qui concer-

ne la répartition géographique, les conjoints sont davantage employés dans les exploitations des régions méridionales, tandis que les autres membres de la famille (21,7 %) et les proches (11,3 %) sont plus présents dans les exploitations du Nord-Est.

30,9 % des exploitants sont des femmes. 42,3 % d'entre elles sont aidées par leur conjoint, notamment dans les régions méridionales (45,1 %) et 21,2 % par d'autres membres de leur famille. Elles sont particulièrement présentes dans le Nord-Est de l'Italie (38,4 %).

Exploitations par catégorie de main d'œuvre familiale, 2000

	Exploitant		Conjoint (*)		Autres membres de la famille de l'exploitant		Proches de l'exploitant		Total	
	Total	Femmes (%)	Total	Femmes (%)	Total	Femmes (%)	Total	Femmes (%)	Total	Femmes (%)
Nord-Ouest	242.569	29,1	87.609	65,1	47.025	35,2	22.770	31,4	242.569	29,1
Nord-Est	390.275	23,9	155.105	78,5	84.633	38,4	44.013	33,7	390.275	23,9
Centre	473.109	30,7	215.936	70,1	76.548	40,6	37.230	32,0	473.109	30,7
Sud	992.887	34,7	470.517	67,0	165.373	39,4	61.845	33,9	992.887	34,7
Iles	476.259	29,8	157.660	66,4	77.114	29,8	34.201	22,3	476.259	29,8
ITALIE	2.575.099	30,9	1.086.827	69,0	450.693	37,3	200.059	31,2	2.575.099	30,9

(*) employé au sein de l'exploitation.

Membres de la famille de l'exploitant par classe numérique, 2000

	Nombre de membres						Total
	1	2	3	4	5	6 et plus	
Nord-Ouest	59.863	168.170	146.502	143.516	54.385	19.529	591.965
Nord-Est	67.341	242.326	252.909	295.516	154.900	81.826	1.094.818
Centre	101.331	348.180	261.201	312.000	127.980	44.895	1.195.587
Sud	257.369	694.790	444.702	626.316	357.580	74.108	2.454.865
Îles	137.420	323.608	214.785	289.124	143.850	27.668	1.136.455
ITALIE	623.324	1.777.074	1.320.099	1.666.472	838.695	248.026	6.473.690

Journées annuelles travaillées par la main d'œuvre familiale, 2000

	Exploitations employant de la main d'œuvre familiale				
	Exploitant	Conjoint	Autres membres de la famille	Proches de l'exploitant	Main d'œuvre familiale totale
Nord-Ouest	30.836.987	8.074.985	8.039.477	3.915.030	50.866.479
Nord-Est	36.901.254	10.834.093	10.308.486	4.225.175	62.269.008
Centre	30.435.425	10.067.408	5.975.572	2.204.888	48.683.293
Sud	53.607.290	19.800.237	10.278.723	3.245.582	86.931.832
Îles	23.652.329	4.851.142	4.829.703	1.778.707	35.111.881
ITALIE	175.433.285	53.627.865	39.431.961	15.369.382	283.862.493

Journées travaillées

Parallèlement à la diminution du nombre d'exploitations ainsi qu'à la réduction des différentes cultures et des principaux élevages en 2000, la main d'œuvre employée dans les exploitations agricoles pour participer aux activités de production a également chuté.

Dans les exploitations, le volume de travail réalisé par la main d'œuvre (responsables, employés, ouvriers et assimilés confondus) a baissé, passant de 79 199 785 à 49 417 517 journées travaillées (- 37,6 %).

Cette évolution a affecté 419 891 exploitations.

Les exploitations qui emploient de la main d'œuvre saisonnière sont plus nombreuses dans le Sud de l'Italie : 221 059 exploitations pour 20 536 308 journées travaillées.

Les contrats à durée déterminée sont répandus dans toute l'Italie (342 715 exploitations) et plus particulièrement dans le sud de l'Italie (192 723 exploitations). Les Pouilles détiennent le plus grand nombre d'exploitations qui emploient des

ouvriers et assimilés à durée déterminée : 92 993 exploitations pour un total de 7 274 481 journées travaillées. Il s'agit en grande partie de main d'œuvre masculine (89 444 exploitations sur un total de 92 993 pour la région). La Sicile arrive au second rang avec 77 780 exploitations et 5 663 119 journées travaillées. De même, les travailleurs sont essentiellement des hommes (4 722 591 journées travaillées contre 225 337 pour des ouvriers et assimilés à durée indéterminée).

Nombre de journées travaillées par circonscription, 2000

	Nombre de journées travaillées								
	Moins de 50	50 - 99	100 - 199	200 - 299	300 - 499	500 - 999	1.000 - 2.499	2.500 et plus	TOTAL
Nord-Ouest	1.489.269	2.318.258	5.401.833	5.907.005	13.214.119	17.135.084	8.909.776	1.426.776	55.802.120
Nord-Est	2.878.066	3.458.516	6.710.176	7.109.641	16.328.234	22.110.013	8.566.423	3.086.277	70.247.346
Centre	5.001.032	5.880.025	8.555.141	6.647.924	11.317.611	11.207.463	4.472.296	2.760.705	55.842.197
Sud	10.977.626	13.459.214	19.492.978	13.791.150	20.574.212	17.427.280	6.552.898	5.192.778	107.468.136
Îles	5.486.722	5.208.276	6.675.085	4.792.657	9.380.380	6.881.000	2.571.566	2.924.515	43.920.201
ITALIE	25.832.715	30.324.289	46.835.213	38.248.377	70.814.556	74.760.840	31.072.959	15.391.051	333.280.000

Journées travaillées annuelles par catégorie de main d'œuvre, 2000

	Dirigeants et employés				Ouvriers et assimilés					
	A durée indéterminée		A durée déterminée		A durée indéterminée		A durée déterminée			
	Total	Femmes (%)	Total	Femmes (%)	Total	Femmes (%)	Total	Femmes (%)		
Nord-Ouest	541.677	29,2	176.516	23,7	2.930.564	7,0	1.286.884	27,9		
Nord-Est	891.619	27,8	351.995	27,9	2.559.245	11,1	4.175.479	38,4		
Centre	873.327	28,4	467.005	23,9	2.548.213	9,9	3.270.359	32,0		
Sud	350.817	18,9	1.852.656	32,2	1.238.845	13,7	17.093.990	38,5		
Îles	295.698	15,7	667.024	14,5	1.092.255	8,0	6.753.349	16,7		
ITALIE	2.953.138	25,9	3.515.196	26,9	10.369.122	9,6	32.580.061	32,9		

Mécanisation et Entreprises de Travaux Agricoles

En 2000, 63,4 % des exploitations agricoles italiennes utilisaient au moins un engin mécanique à usage agricole.

Le tracteur est l'engin le plus utilisé. Il est davantage présent en Italie méridionale. De nombreuses exploitations utilisent également des motoculteurs. Le plus souvent, ils sont la propriété de l'exploitation. En revanche, le nombre d'exploitations qui utilisent des moissonneuses-batteuses est plus restreint. Elles appartiennent rarement à l'exploitation. Il en est de même pour les machines de récolte automatisées qui sont peu répandues et rarement la propriété de l'exploitation. On les trouve principalement en Emilie-Romagne (25,9 %), en Vénétie (14,2 %) et en Campanie (11 %).

25 923 exploitations utilisent leur matériel dans d'autres exploitations agricoles. Il s'agit principalement des exploitations de l'Italie méridionale (un peu plus de 40 % du total). A l'échelle régionale, les Pouilles (3 060 exploitations) et la Sicile (2 981 exploitations) arrivent en tête, contre seulement 46

exploitations en Ligurie. Parmi les exploitations agricoles qui ont recours aux ETA (Entreprises de Travaux Agricoles) de façon active, 83,8 % utilisent exclusivement du matériel de la propriété de l'exploitation, tandis que les autres exploitent du matériel en copropriété (CUMA).

1 229 333 exploitations ont recours aux ETA de façon passive, le matériel étant fourni par d'autres exploitations agricoles, par des organismes associatifs ou par des sociétés de location. La plupart de ces exploitations se situent en Italie méridionale (42,4 %). La Sicile détient le plus grand nombre d'exploitations concernées par cette pratique (188 711 exploitations) et la Ligurie le plus petit nombre (837 exploitations).

Parmi les exploitations qui ont recours aux ETA de façon passive, seules 409 698 louent du matériel à une entité complètement extérieure à l'exploitation. La plupart d'entre elles se trouvent dans le Mezzogiorno, dont 45,4 % dans le Sud et 22,3 % dans les îles.

Parmi les exploitations qui ont recours

à du matériel qui ne leur appartient pas pour réaliser une seule activité, certaines l'utilisent pour les labours, surtout dans le Sud (50 %), et pour les semis dans l'ensemble du pays. D'autres l'emploient pour la fertilisation et les traitements, mais rarement dans le Nord-Ouest. D'autres encore s'en servent pour les récoltes mécanisées de fruits et légumes ou autres. Ces exploitations sont essentiellement concentrées dans le Nord-Est et le Sud. Lorsqu'il s'agit d'opérations combinées, les semis prennent le devant lorsqu'ils sont associés aux labours ou aux récoltes mécanisées, ou aux deux en même temps.

Les exploitations qui utilisent du matériel de leur propriété atteignent 686 416 journées travaillées, dont 12,8 % réalisées en Vénétie. Les exploitations qui utilisent leur matériel dans d'autres exploitations présentent un total plus élevé (759 771 journées travaillées), également réalisé pour 12,6 % en Vénétie. La moyenne des journées travaillées dans les exploitations qui ont recours aux ETA de façon active est

Exploitations faisant usage d'engins mécaniques

	Tracteurs		Motoculteurs		Moissonneuses-batteuses		Machines de récolte automatisée		Autres engins	
	Total	Appartenant à l'exploitation (%)	Total	Appartenant à l'exploitation (%)	Total	Appartenant à l'exploitation (%)	Total	Appartenant à l'exploitation (%)	Total	Appartenant à l'exploitation (%)
Piémont	84.824	88,9	66.362	96,2	31.664	12,3	4.346	59,1	115.574	87,7
Val d'Aoste	3.597	82,1	5.024	95,6	2	50	1.249	57,5	4.925	82,6
Lombardie	63.965	78,2	39.055	91,5	27.625	9,6	4.707	24,6	80.158	71,5
Trentin-Haut-Adige	38.260	78,1	32.583	89,8	154	40,3	666	79,9	71.910	81,8
Vénétie	183.823	53,9	116.681	87,5	97.682	2,3	12.178	22,1	270.814	45,4
Frioul-Vénétie-Julienne	34.157	62,2	15.068	89,2	22.242	3,3	1.145	24,9	42.690	56,3
Ligurie	7.896	96,2	29.334	98,2	66	65,2	137	92	16.188	99
Emilie-Romagne	116.388	68,5	73.207	90,5	49.124	6	22.252	27,6	167.158	70,6
Toscane	82.249	75,2	66.875	93,1	22.751	11,9	1.984	42,6	63.214	85,1
Ombrie	37.871	67,5	30.550	89,5	19.996	5,4	983	36,6	23.980	69,1
Marches	52.211	77,6	34.520	92,8	35.046	4,4	6.640	15,2	62.338	67,3
Latium	109.492	59,8	92.680	84,1	23.250	7,3	4.661	46,9	71.190	71,3
Abruzzes	62.766	68,3	45.328	88,8	24.490	4,7	2.945	33,7	55.760	74,4
Molise	26.012	50,7	19.573	83,1	18.409	3,9	1.178	16,2	21.153	52,3
Campanie	154.574	43,3	128.021	74,3	41.349	4,2	9.476	31,1	92.355	72
Pouilles	156.309	41,6	234.382	74	48.848	6,4	6.616	49,9	126.601	54,1
Basilicate	53.799	37,7	37.390	70,2	32.664	5,3	459	33,6	32.909	51,9
Calabre	122.895	21,1	65.546	58,9	19.604	4,2	1.628	39,2	13.659	47,1
Sicile	188.389	30,9	196.980	71,8	62.343	2,3	1.291	28,2	126.272	47,8
Sardaigne	64.473	37,1	40.094	79,5	12.386	4,1	1.501	28,1	25.950	60,7
TOTAL ITALIE	1.643.950	53,3	1.369.253	80,9	589.695	5,2	86.042	32,1	1.484.798	64,2

plus élevée dans le Nord-Est et dans le Nord-Ouest de l'Italie qu'en Italie méridionale et insulaire. En revanche, les exploitations qui utilisent du matériel en copropriété présentent un nombre de journées travaillées bien plus faible (73 355 journées), réalisées pour 13,3 % en Sicile. La Ligurie se situe en revanche au dernier rang du nombre de journées travaillées pour chacun des trois groupes susmentionnés.

Les exploitations qui utilisent du matériel fourni par d'autres exploitations agricoles, par des organismes associatifs ou par des sociétés de location réalisent 4 547 925 journées travaillées au total. Parmi ces dernières, 2 453 691 journées sont réalisées par les exploitations qui utilisent le matériel d'autres exploitations, dont 19,2 % dans les Pouilles et 15,8 % en Sicile. Les exploitations qui utilisent le matériel de sociétés de loca-

tion atteignent 1 755 105 journées travaillées, dont 16,7 % réalisées en Sicile et 12,5 % en Vénétie (219 773 journées travaillées). Les journées travaillées restantes sont imputables aux exploitations qui utilisent le matériel d'organismes associatifs (339 129 journées). Pour cette dernière catégorie, les Pouilles détiennent à nouveau le record (17,4 %), suivies par la Calabre (13 %).

Different usages des engins mécaniques loués par les exploitations italiennes, 2000

Total des locations	Location partielle								Labours, semis et récolte automatisée (*)
	Labours	Semis	Fertilisation	Traitemen t aux pesticides	Récolte automatisée des fruits et légumes	Labours et semis	Semis et récolte automatisée (*)		
Nord-Ouest	15.248	9.226	14.862	5.836	10.448	485	5.615	13.562	4.975
Nord-Est	68.693	55.860	83.381	35.882	48.164	2.352	43.000	74.030	37.075
Centre	48.195	32.902	25.240	11.726	14.346	843	13.805	20.460	10.801
Sud	186.032	184.879	37.129	29.456	41.949	2.118	30.043	25.868	20.821
Îles	91.530	86.512	25.188	18.989	13.643	247	21.396	17.295	14.864
ITALIE	409.698	369.379	185.800	101.889	128.550	6.045	113.859	151.215	88.536

(*) La récolte de fruits et légumes n'est pas prise en compte.

Matériel technique

Toutes les exploitations agricoles italiennes achètent du matériel technique. Les engrais sont parmi les biens de consommation courante les plus requis. Plus de 65 % des exploitations agricoles italiennes en achètent. Cette tendance s'accentue dans le Sud où 712 074 exploitations (42 % du total) sont concernées. Parmi les différentes régions de cette circonscription géographique, les Pouilles (254 711 exploitations) et la Sicile (220 446 exploitations) se démarquent. En revanche, si l'on considère la part relative des exploitations

qui achètent des engrais par rapport à l'ensemble des exploitations de la région, le Frioul-Vénétie-Julienne et les Abruzzes détiennent le record (avec environ 83 % chacune).

Plus de 39 % des exploitations italiennes achètent des produits phytopharmaceutiques. Ce sont à nouveau les exploitations du Sud qui en consomment le plus. Toutefois, en termes relatifs (nombre d'exploitations qui achètent des produits phytopharmaceutiques par rapport à l'ensemble des exploitations de la région), le Nord-Est

arrive en tête (56,4 %). A l'échelle régionale et en termes absolus, les Pouilles détiennent le record (152 472 exploitations). En revanche, en termes relatifs, la Vénétie (59,7 %), le Frioul-Vénétie-Julienne (58,1 %) et l'Emilie-Romagne (57,9 %) devancent les autres régions.

39,5 % des exploitations agricoles achètent des semences et des plantes. En termes absolus, la Vénétie (131 429 exploitations) et la Campanie (119 634 exploitations) détiennent les records, tandis qu'en termes relatifs, le Nord-

Exploitations qui achètent du matériel technique, 2000

	Biens durables			Biens de consommation courante					
	Bétaill	Manutention	Autres	Engrais	Produits phytopharmaceutiques	Semences et plantes	Aliments pour animaux et fourrage	Médicaments	Carburants et lubrifiants
Nord-Ouest	21.464	103.094	1.523	148.390	109.794	131.848	46.597	25.479	166.147
Nord-Est	39.503	149.421	2.372	275.352	222.906	239.411	71.335	30.672	266.986
Centre	38.385	133.668	1.452	295.450	172.927	201.031	81.504	23.201	255.776
Sud	47.512	224.932	5.012	712.074	375.593	326.740	72.621	52.952	410.677
Îles	6.138	105.818	1.145	262.825	139.340	125.313	27.482	26.917	194.111
ITALIE	153.002	716.933	11.504	1.694.091	1.020.560	1.024.343	299.539	159.221	1.293.697

Est se détache des autres circonscriptions géographiques (60,6 %) et le Frioul-Vénétie-Julienne dépasse les 80 %.

1 293 697 exploitations, soit près de la moitié du total des exploitations, se procurent des carburants et des lubrifiants. En termes absolus, la Sicile arrive en tête (151 820 exploitations), mais en termes relatifs, les deux circonscriptions géographiques du Nord présentent les meilleures performances (67,6 %) avec notamment l'Emilie-Romagne qui atteint 78,1 %. Cela témoigne du plus grand degré de mécanisation de l'agriculture du Nord.

Seules 6,1 % des exploitations achètent des médicaments. C'est en Campanie que le nombre d'exploitations concernées par cet achat est le plus élevé (18 266 exploitations). En termes relatifs, le Nord-Ouest (10,4 %) et la région lombarde (17,6 %) arrivent en tête.

299 539 exploitations achètent des aliments pour animaux et du fourrage. En termes absolus, la Vénétie arrive en tête

(33 479 exploitations). En termes relatifs, le Nord-Ouest présente le pourcentage le plus élevé (19 %). Au sein de cette circonscription géographique, le Val d'Aoste se distingue avec 26,5 %. Seules 77 758 exploitations agricoles achètent du bois. C'est en Campanie que le nombre d'exploitations concernées par cet achat est le plus élevé (16 654 exploitations). Les Abruzzes (8,6 %) et l'Italie centrale (4,5 %) présentent les pourcentages les plus importants d'exploitations qui achètent du bois.

Enfin, 29 851 exploitations achètent d'autres biens de consommation courante. 8 308 d'entre elles sont localisées en Sicile. Ainsi, l'Italie insulaire est la circonscription géographique qui affiche le pourcentage le plus élevé (1,9 %), bien qu'au niveau régional le Trentin-Haut-Adige présente un chiffre plus important (2,6 %).

Parmi les biens durables, le bétail est acheté par 153 002 exploitations. La Vénétie détient le plus grand nombre

d'exploitations concernées par cet achat (22 804 exploitations). En termes relatifs, le Nord-Est arrive donc en tête (10 %) bien que ce soient les Marches qui se distinguent à l'échelle régionale (14,8 %).

716 933 exploitations sont concernées par la manutention ordinaire et par l'achat de pièces de rechange. Même si la Sicile détient le record en termes absolus (82 907 exploitations), compte tenu de la plus forte mécanisation des exploitations du Nord, le Nord-Ouest de l'Italie arrive en tête (42 %) en termes relatifs. Au niveau régional, c'est l'Emilie-Romagne qui prend le dessus (46,9 %).

11 504 exploitations se procurent d'autres biens durables. Au niveau régional et en termes absolus, la Calabre se distingue (2 620 exploitations), mais en termes relatifs, les deux circonscriptions géographiques du Nord détiennent le record (0,6 %). Le Trentin-Haut-Adige devance d'ailleurs les autres régions (2 %).

Equipements informatiques

En 2000, 42 662 exploitations agricoles étaient équipées en matériel informatique. 38 % d'entre elles l'utilisaient pour des tâches administratives et 33,6 % pour gérer les élevages et les cultures. C'est en Lombardie qu'il y a le plus d'exploitations équipées en informatique pour des tâches administratives (2 431 exploitations). Vienent ensuite la Vénétie (1 980 exploitations) et l'Emilie-Romagne (1 940 exploitations). En Italie méridionale, le nombre de ces exploitations est bien plus restreint. Il varie entre 630 exploita-

tions dans les Pouilles et 94 dans le Molise.

Les exploitations qui gèrent les informations relatives aux élevages et aux productions végétales de façon automatisée se situent en grande partie dans le Nord-Est de l'Italie. Cependant, la Lombardie occupe la première place avec 2 865 exploitations (dont 1 257 pour la gestion des cultures et 2 063 pour la gestion des élevages). L'Emilie-Romagne arrive ensuite avec 1 593 exploitations pour la gestion des cultures et 899 pour la gestion des élevages.

C'est en Toscane qu'il y a le plus d'exploitations qui utilisent le réseau Internet. On en dénombre 1 429 contre seulement 41 en Val d'Aoste. La Toscane reste en première position pour le nombre d'exploitations qui disposent d'un site Internet (1 263 exploitations, soit 20 % du total national). C'est encore dans la même région que se concentrent les exploitations qui ont recours au commerce électronique pour vendre des produits de l'exploitation (392 exploitations) et acheter du matériel technique (193 exploitations).

Exploitations équipées en informatique, 2000

Services administratifs	Gestion des cultures et/ou élevages			Autres activités	Réseau Internet	Site Internet	Commerce électronique
	Total	Dont cultures	Dont élevages				
Nord-Ouest	4.167	4.384	2.304	2.700	863	1.793	1.395
Nord-Est	5.659	5.596	4.018	2.167	1.531	2.168	1.572
Centre	3.483	2.216	1.696	837	886	2.318	1.981
Sud	2.052	1.420	1.151	401	472	1.147	867
Îles	933	740	551	260	189	645	496
ITALIE	16.294	14.356	9.720	6.365	3.941	8.071	6.311
							3.445

Commercialisation

Parmi les exploitations qui commercialisent des produits végétaux, 973 000 vendent sans établir de contrat. La plupart de ces dernières (38,3 %) se trouvent en Italie méridionale.

330 000 exploitations pratiquent la vente directe au consommateur. Près de la moitié d'entre elles (47,7 %) sont localisées dans le Sud. Elles sont particulièrement nombreuses en Campanie et dans les Pouilles. A l'inverse, les exploitations qui vendent à des entreprises industrielles en prenant un engagement contractuel sont concentrées dans les régions du Nord (environ 70 000 exploitations, soit 39 % du total). En Italie méridionale, sur un total de 116 067 exploitations, 41 % prennent un engagement contractuel avec les entreprises commerciales avec lesquelles elles traitent. Enfin, les exploitations qui vendent à des organismes associatifs (531 081 exploitations) sont en grande partie localisées dans les

régions du Nord ; de 35 % dans le Nord-Est à 7 % dans le Nord-Ouest. En ce qui concerne la commercialisation des produits d'élevage, 81 046 exploitations (12 % des exploitations pratiquant l'élevage) pratiquent la vente directe au consommateur. La plupart d'entre elles se trouvent en Italie méridionale (34,9 %). Les exploitations liées à des entreprises industrielles pour la vente de leurs productions animales sont au nombre de 157 458 (23,3 % des exploitations pratiquant l'élevage). Leur répartition sur le territoire italien varie entre 26,2 % en Italie méridionale et 15,2 % dans le Centre. 29 % des exploitations qui vendent sans engagement contractuel se trouvent dans les régions du Sud. Les exploitations qui vendent à des organismes associatifs sont concentrées dans le Nord de l'Italie (50 % du total).

Parmi les exploitations qui commercialisent des produits transformés de

culture ou d'élevage, celles qui pratiquent la vente directe au consommateur sont en grande partie localisées en Italie méridionale (47 %). Celles qui commercialisent des produits forestiers de la même manière sont situées pour 26 % en Italie méridionale et pour 7 % dans les îles.

La plupart des exploitations qui vendent aux entreprises industrielles en prenant un engagement contractuel sont situées dans le Nord de l'Italie (27 %). Celles qui vendent aux entreprises commerciales en prenant un engagement contractuel sont concentrées dans le Centre de l'Italie (27 %). C'est dans cette même circonscription géographique que se situent la plupart des exploitations qui vendent à des organismes associatifs (39 % sur un total de 794 exploitations). Enfin, les exploitations qui vendent sans établir de contrat sont regroupées dans le Nord-Est de l'Italie (24 % du total).

Exploitations par forme de vente pour chaque produit, 2000

	Exploitations vendant des produits végétaux					Exploitations vendant des produits d'élevage				
	Vente au directe consommateur	Par contrat avec des entreprises industrielles	Par contrat avec des entreprises commerciales	Sans contractuel engagement	Vente auprès d'organismes associatifs	Vente au directe consommateur	Par contrat avec des entreprises industrielles	Par contrat avec des entreprises commerciales	Sans contractuel engagement	Vente auprès d'organismes associatifs
Nord-Ouest	36.313	11.143	16.060	123.964	35.786	13.353	27.618	5.188	25.747	7.360
Nord-Est	35.635	27.498	27.432	186.288	187.069	14.137	35.347	4.587	26.833	25.634
Centre	48.080	13.106	14.474	110.559	84.509	13.703	23.915	3.643	16.976	5.020
Sud	157.059	15.444	47.780	373.011	157.277	28.288	41.224	7.984	39.691	4.879
Iles	52.430	2.828	10.321	179.245	66.440	11.565	29.354	4.185	26.519	8.685
ITALIE	329.517	70.019	116.067	973.067	531.081	81.046	157.458	25.587	135.766	51.578
Exploitations vendant des produits transformés de culture et d'élevage					Exploitations vendant des produits forestiers					
Vente au directe consommateur	Par contrat avec des entreprises industrielles	Par contrat avec des entreprises commerciales	Sans contractuel engagement	Vente auprès d'organismes associatifs	Vente au directe consommateur	Par contrat avec des entreprises industrielles	Par contrat avec des entreprises commerciales	Sans contractuel engagement	Vente auprès d'organismes associatifs	
Nord-Ouest	34.451	131	615	3.372	640	7.870	301	461	3.651	161
Nord-Est	17.602	209	505	2.967	1.020	9.368	252	543	4.096	139
Centre	75.826	293	1.184	7.847	3.374	8.467	197	577	3.931	313
Sud	188.933	514	2.017	30.673	24.471	9.731	240	455	3.852	124
Iles	88.890	196	574	18.110	4.547	2.680	119	89	1.433	57
ITALIE	405.702	1.343	4.895	62.969	34.052	38.116	1.109	2.125	16.963	794

RÉSULTATS ÉCONOMIQUES D'APRÈS LE RICA

Revenus 2000

Le RICA (Réseau d'Information Comptable Agricole) a été institué en 1965 par le règlement CEE 79/1965 du Conseil. Il a pour objet de recueillir des données comptables sur les exploitations agricoles européennes, en appliquant la même méthodologie dans tous les pays membres. Ces informations permettent de déterminer le revenu et d'analyser la gestion des exploitations agricoles. Actuellement, le RICA gère un échantillon de près de 60 000 exploitations dans l'ensemble de l'UE. Il est représentatif d'une population de référence de près de 4 millions d'ex-

ploitations agricoles, qui cultivent plus de 90 % de la SAU et sont à l'origine de plus de 90 % de la production agricole européenne. En Italie, l'échantillon de référence varie actuellement entre 15 000 et 18 000 exploitations agricoles. Le champ d'observation du RICA se limite aux exploitations " commerciales " orientées vers le marché et en mesure d'assurer un revenu suffisant à l'exploitant agricole.

Au sein de chaque exploitation, des données portant sur environ 1 000 variables physiques, structurelles, économiques et comptables, dont l'accès et

l'utilisation des mesures de la PAC, sont enregistrées. A partir des données relevées, chaque exploitation est classée par type de production et par dimension économique (OTEX et UDE) : ce qui permet de comparer les données de l'échantillon avec la population de référence.

En ce qui concerne l'Italie, les données traitées et vérifiées viennent alimenter une base de données nationale. Elles sont divulguées lors de publications spécifiques. De plus amples informations sont disponibles auprès des structures de l'INEA.

Résultats par zone d'altitude - moyenne des exploitations, 2000

Nombre d'exploitations	SAU ha	UT	PBC	Coûts variables		Coûts fixes	Revenu net
				1 000 lit.			
Montagne	3.514	33,69	1,59	92.668	42.328	23.349	40.290
Colline	7.099	21,98	1,49	96.801	37.494	24.012	41.178
Plaine	4.110	21,12	1,66	152.344	64.096	37.926	60.228
ITALIE	14.723	24,54	1,56	111.320	46.074	27.738	46.284

Source: RICA.

Résultats par circonscription - moyenne des exploitations, 2000

Nombre d'exploitations	SAU ha	UT	PBC	Coûts variables	Coûts fixes	Revenu net	
				1 000 lit.			
Nord	5.474	24,81	1,86	156.046	66.743	40.448	62.288
Centre	3.023	25,18	1,53	110.868	42.115	32.566	41.251
Sud et îles	6.226	23,99	1,31	72.215	29.824	14.219	34.656
ITALIE	14.723	24,54	1,56	111.320	46.074	27.738	46.284

Source: RICA.

Résultats par circonscription - Variation 2000/99 (1 000 lit.)

	PBC			Coûts variables			Coûts fixes			Revenu net		
	1999	2000	Var. % 00/99	1999	2000	Var. % 00/99	1999	2000	Var. % 00/99	1999	2000	Var. % 00/99
Nord	159.978	156.046	-2,46	68.681	66.743	-2,82	41.272	40.448	-2,00	62.185	62.288	0,17
Centre	106.135	110.868	4,46	38.448	42.115	9,54	29.137	32.566	11,77	41.071	41.251	0,44
Sud et îles	70.932	72.215	1,81	28.562	29.824	4,42	13.923	14.219	2,12	34.665	34.656	-0,02
ITALIE	113.652	111.320	-2,05	46.649	46.074	-1,23	27.899	27.738	-0,58	46.999	46.284	-1,52

Source: RICA.

Résultats par classe d'UDE - Moyenne des exploitations, 2000

Nombre d'exploitations	SAU ha	UT	PBC	Coûts variables	Coûts fixes	Revenu net	
			1 000 lit.				
De 2 à 4 UDE	745	6,41	0,91	20.736	7.321	6.989	8.377
De 4 à 8 UDE	2.364	11,03	1,02	32.809	12.640	10.015	13.690
De 8 à 16 UDE	4.166	17,28	1,22	55.016	21.848	14.859	23.961
De 16 à 40 UDE	4.910	27,17	1,61	105.231	43.097	26.320	45.329
De 40 à 100 UDE	2.067	40,72	2,31	235.123	102.127	54.976	96.224
Plus de 100 UDE	471	86,75	4,44	666.812	274.517	158.670	258.067
TOTAL	14.723	24,54	1,56	111.320	46.074	27.738	46.284

Source: RICA.

Résultats par OTEX - Moyenne des exploitations, 2000

Nombre d'exploitations	SAU ha	UT	PBC	Coûts variables	Coûts fixes	Revenu net	
			1 000 lit.				
Seminativi	4.049	28,36	1,28	87.711	33.578	25.416	30.176
Horticulture	857	2,07	1,92	120.253	45.252	25.154	49.806
Arboriculture	3.483	10,36	1,56	105.996	30.399	27.488	48.206
Elevages herbivores	3.350	40,86	1,74	140.859	73.299	31.888	61.771
Aviculture	88	11,37	1,70	306.324	142.584	38.854	133.005
Polyculture	1.257	17,98	1,57	87.558	30.864	24.249	35.026
Polyélevage	301	21,75	1,59	107.198	55.276	22.025	45.819
Cultures mixtes	1.338	31,04	1,67	127.368	62.929	30.511	53.970
TOTAL	14.723	24,54	1,56	111.320	46.074	27.738	46.284

Source: RICA.

La rentabilité des cultures agricoles*

Les tableaux qui suivent renseignent sur les coûts et les recettes caractéristiques des processus de production agricole.

Les informations qui sont présentées proviennent de la base de données RICA de l'INEA. Elles ont été obtenues par simple calcul des valeurs moyennes des recettes et des coûts spécifiques. Dans certains cas, il a été nécessaire de déterminer quelle part des dépenses supportées par l'ensemble de l'exploitation peut être imputée à chaque culture. Des estimations ont ainsi été réalisées pour l'emploi des machines agricoles, la manutention, les coûts fixes en amendement des terres, les dépenses générales et administratives, et pour le prix de l'utilisation des capitaux.

Ci dessous, sont présentés les résultats relatifs aux principaux produits.

Céréales – L'ensemble du secteur a souffert d'une chute en valeur de la production en raison d'une baisse significative des récoltes (- 7 %) qui n'a été que partiellement compensée par la hausse des prix de vente des produits (+ 5 %). Ce résultat n'est toutefois que le reflet de l'évolution moyenne d'un ensemble de cultures qui ont présenté des tendances extrêmement diversifiées. Ainsi, au niveau national, le plus mauvais résultat a été obtenu par le riz : la chute des récoltes de l'ordre de 12 % n'a été contrée que par une hausse des prix de 2 %. Le blé dur a enregistré une baisse de production d'environ 3 %, les récoltes ayant diminué deux fois plus que le prix de vente du produit n'a augmenté. Le blé tendre a présenté des recettes à peu près équivalentes à celles de l'année précédente. Et

enfin, le maïs a enregistré une hausse de production conséquente.

Cultures industrielles - Elles ont présenté des résultats économiques meilleurs que ceux enregistrés pour les céréales. La production moyenne de ce secteur a en effet augmenté en valeur par rapport à 1999, la hausse des prix de vente des produits ayant été supérieure aux baisses de récolte des cultures. Au niveau national, les cultures industrielles ont affiché les résultats décrits ci-dessous. La pomme de terre a obtenu les meilleurs résultats : les récoltes n'ont chuté que de 5 % tandis que les prix ont augmenté de manière significative. Le soja a présenté une évolution semblable à celle de la pomme de terre, excepté une hausse plus contenue des prix de vente du produit. Enfin, la situation économique du tournesol est

* Cette année, les données concernant le Nord-Est sont provisoires. Par conséquent, il en est de même à l'échelle nationale. En effet, l'échantillon des exploitations de l'Emilie-Romagne n'est pas encore disponible, les méthodes de collecte et de traitement des données ayant été modifiées pour cette région.

restée stable par rapport à l'année précédente.

Cultures potagères – Ce secteur a présenté les meilleurs résultats économiques : la hausse des récoltes (environ 5 %) combinée à la montée des prix a permis à la production d'augmenter en valeur de manière significative sur l'ensemble du territoire. Les fraises, les melons, les tomates et les haricots verts ont présenté les meilleurs résultats. La hausse des prix de vente n'a en effet été justifiée par une baisse des récoltes que pour les fraises et les melons. A l'inverse, les asperges et les courgettes ont connu une baisse des prix de vente de l'ordre de 5 % qui a cependant été contrée par un bon accroissement des récoltes.

Cultures arboricoles – En 2000, les cultures arboricoles ont présenté une légère hausse en valeur de la production, principalement due à une hausse des prix de vente des produits. Les vignes pour raisin de table, les

pêchers et les oliviers pour olives de table se sont distingués. Pour les pêchers, la hausse des prix de vente a été partiellement justifiée par une baisse considérable des récoltes. Les variations de prix et de récolte enregistrées par les autres cultures arboricoles et exprimées en moyenne nationale, sont habituelles.

Ci-dessous, sont fournies des informations utiles, permettant d'interpréter correctement les données.

- **Cultures** : seules les cultures arables sont prises en compte. Les cultures potagères industrielles ou en serre sont donc exclues.

- **Récolte** : quantité physique dégagée par le produit principal au cours de l'exercice.

- **Prix de vente** : prix de vente moyen du produit principal commercialisé dans l'exercice. Il peut également s'appliquer aux productions réalisées au cours des exercices antérieurs (stocks non écoulés).

- **Production brute** : valeur du pro-

duit principal et des produits secondaires de la culture, nette des primes et subventions publiques. Cette valeur n'est pas le résultat du produit "récolte" par "prix de vente", ces deux informations se référant au seul produit principal. De plus, le prix de vente peut différer de la valeur moyenne du produit de l'exercice, si un certain laps de temps s'écoule entre le moment où il est produit et celui où il est vendu. Il varie également si la production n'est pas vendue en dehors de l'exploitation (réemploi, autoconsommation, etc.).

- **Primes et subventions** : subventions publiques destinées à la culture et/ou à ses produits. Les subventions générales, destinées à l'environnement ou à d'autres processus de production sont exclues.

- **Coûts variables** : dépenses en "matières premières" (semences et plantes, engrais, pesticides et désherbants, eau destinée à l'irrigation et autres dépenses exceptionnelles), et en "machines, énergie et services

" (dépenses en combustibles et électricité, en mécanisation et en primes d'assurance). Ce dernier coût tient compte des locations à payer, des dépenses ponctuelles pour les machines et de leur amortissement. Il est calculé sur une base proportionnelle. Le coût du travail temporaire n'est pas pris en compte.

- **Marge brute** = bénéfices totaux - coûts variables.
- **Coûts fixes** : se divisent en :
 - Capital foncier (baux à payer,

intérêts à payer au taux de 1 %, et amortissement de la propriété). Calculé sur une base proportionnelle pour chaque culture.

- Fond de roulement (intérêts à payer au taux de 2 %). Calculé sur une base proportionnelle pour chaque culture.
- Autres coûts fixes (dépenses courantes effectivement couvertes, dont dépenses générales et administratives, dépenses en construction et en produits manufac-

turés, impôts et taxes pour chaque culture). Le coût du travail fixe, aussi bien salarié que familial, n'est pas pris en compte.

- **Coût total** (travail exclu) = coûts variables + coûts fixes.
- **Revenu du travail** = production brute d'une culture donnée + primes et subventions - coût total (travail exclu). Cette catégorie correspond au montant disponible pour la rémunération de l'activité de l'exploitation et du travail.

La rentabilité des cultures agricoles en Italie (1 000 lit./ha), 2000

Rendement (q/ha)	Prix de vente (lit./q)	Revenus			Coûts (1)			Revenu du travail et de l'exploitation
		Production totale	Primes et subventions	Totaux	Variables	Fixes	Totaux	
CÉRAU								
Blé dur	30	29.451	962	927	1.946	816	462	1.278
Blé tendre	46	28.631	1.461	433	1.974	954	550	1.505
Maïs	104	24.893	2.530	823	3.386	1.700	986	2.686
Riz	50	58.588	2.941	614	3.642	1.803	1.035	2.839
INDUSTRIELLES								
Soja	33	40.120	1.344	1.307	2.693	1.116	731	1.847
Pommes de terre	232	42.933	8.541	0	8.588	3.427	1.974	5.401
Tournesols	21	31.493	666	933	1.716	752	442	1.194
MARÂCHÈRES								
Asperges	53	407.199	21.113	0	21.131	4.905	2.757	7.663
Fraises	207	313.331	53.102	0	53.135	22.163	7.577	29.740
Melons	231	73.067	15.448	0	15.552	5.695	2.420	8.115
Tomates	533	28.503	13.227	0	13.285	4.712	2.171	6.883
Courgettes	248	85.937	17.587	0	17.642	4.582	2.844	7.426
Haricots verts	82	180.387	14.797	0	14.841	3.924	2.839	6.762

segue

Source : RICA

La rentabilité des cultures agricoles en Italie (1 000 lit./ha), 2000

Rendement (q/ha)	Prix de vente (lit./q)	Revenus			Coûts (1)			Revenu du travail et de l'exploitation
		Production totale	Primes et subventions	Totaux	Variables	Fixes	Totaux	
ARBORICOLES								
Kiwis	183	82.090	14.790	0	15.425	3.354	3.317	6.671
Orangers	180	45.802	8.009	0	8.469	1.928	1.246	3.174
Pommiers	373	45.151	18.691	0	19.063	5.983	6.304	12.287
Pêchers	139	88.796	11.383	0	11.704	2.796	2.066	4.862
Vignes pour raisin de table	198	87.272	15.133	0	15.274	5.280	2.572	7.852
Vignes pour raisin de vin de qualité	110	117.289	12.221	0	12.919	3.349	3.642	6.990
Vignes pour raisin de vin classique	126	62.920	7.681	0	7.949	1.954	1.859	3.813
Oliviers pour olives de table	40	169.812	6.704	0	6.961	1.290	871	2.161
								4.800

Source : RICA

La rentabilité des cultures agricoles par circonscription territoriale (1 000 lit./ha), 2000

	Blé dur				Blé tendre			
	Nord-Ouest	Nord-Est	Centre	Sud et îles	Nord-Ouest	Nord-Est	Centre	Sud et îles
Rendement (q/ha)	44	53	37	27	51	60	44	26
Prix de vente (lit./q)	28.516	32.264	28.487	29.990	27.204	27.232	29.081	32.907
Total des revenus	2.109	2.514	2.249	1.775	2.229	2.348	1.837	1.297
dont production totale	1.372	1.734	1.101	883	1.616	1.759	1.351	1.076
dont primes et subventions	508	651	1.055	857	495	574	398	220
Coûts variables	952	1.122	1.018	703	1.064	1.054	908	674
dont matières premières	408	443	399	291	456	431	370	253
dont machines, énergie et services	544	679	618	412	608	623	538	421
MARGE BRUTE	1.156	1.392	1.231	1.072	1.165	1.294	929	622
Coûts fixes	600	732	627	369	634	705	513	270
dont capital foncier	369	380	370	220	391	352	302	161
dont fond de roulement	121	134	133	83	127	129	109	60
dont autres coûts fixes	110	218	124	67	116	225	102	49
Coût total (1) :	1.552	1.854	1.645	1.072	1.698	1.759	1.421	944
par quintal (en lit.)	35.582	35.240	44.898	41.123	33.648	29.496	32.234	37.450
REVENU DU TRAVAIL ET DE L'EXPLOITATION	557	660	603	703	531	589	417	353

(1) Main d'œuvre exclue.

Source : RICA

La rentabilité des cultures agricoles par circonscription territoriale (1 000 lit./ha), 2000

	Maïs				Pommes de terre			
	Nord-Ouest	Nord-Est	Centre	Sud et îles	Nord-Ouest	Nord-Est	Centre	Sud et îles
Rendement (q/ha)	108	115	76	44	254	317	292	191
Prix de vente (lit./q)	25.529	22.014	28.152	38.594	44.284	40.459	38.879	44.300
Total des revenus	3.611	3.388	3.017	2.092	9.273	12.190	10.886	6.976
dont production totale	2.744	2.522	2.112	1.614	8.994	12.185	10.848	6.971
dont primes et subventions	812	863	836	467	0	0	0	0
Coûts variables	1.808	1.742	1.465	830	3.833	4.823	4.221	2.798
dont matières premières	837	912	611	326	1.683	2.631	2.028	1.580
dont machines, énergie et services	971	829	854	504	2.150	2.192	2.193	1.218
MARGE BRUTE	1.804	1.646	1.552	1.262	5.441	7.367	6.665	4.178
Coûts fixes	1.027	1.039	842	435	2.742	3.104	2.840	1.302
dont capital foncier	633	506	496	259	1.608	1.695	1.696	680
dont fond de roulement	206	189	179	97	569	576	579	310
dont autres coûts fixes	188	345	167	78	565	835	565	312
Coût total (1) :	2.834	2.781	2.306	1.265	6.575	7.927	7.061	4.100
par quintal (en lit.)	26.365	24.108	30.157	31.258	32.212	26.334	25.308	24.219
REVENU DU TRAVAIL ET DE L'EXPLOITATION	777	607	711	827	2.698	4.263	3.825	2.876

(1) Main d'œuvre exclue.

Source : RICA

La rentabilité des cultures agricoles par circonscription territoriale (1 000 lit./ha), 2000

	Tournesols				Asperges			
	Nord-Ouest	Nord-Est	Centre	Sud et îles	Nord-Ouest	Nord-Est	Centre	Sud et îles
Rendement (q/ha)	22	25	22	14	31	58	47	51
Prix de vente (lit./q)	33.119	29.175	31.524	30.341	406.869	524.682	316.254	280.004
Total des revenus	2.054	1.739	1.728	1.398	12.836	28.802	15.043	13.694
dont production totale	754	729	685	434	12.707	28.802	14.927	13.694
dont primes et subventions	1.143	1.010	919	929	0	0	0	0
Coûts variables	927	835	765	523	2.378	5.772	5.103	3.935
dont matières premières	342	457	285	158	573	1.573	2.918	2.394
dont machines, énergie et services	585	378	480	366	1.806	4.199	2.186	1.541
MARGE BRUTE	1.128	904	963	874	10.458	23.031	9.939	9.759
Coûts fixes	607	469	451	261	2.487	3.447	2.667	1.893
dont capital foncier	356	228	269	136	1.464	1.480	1.498	881
dont fond de roulement	126	94	92	62	521	758	574	446
dont autres coûts fixes	125	147	90	63	501	1.209	595	567
Coût total (1) :	1.534	1.304	1.216	784	4.865	9.219	7.771	5.828
par quintal (en lit.)	68.858	52.183	55.987	68.898	155.761	161.841	162.358	125.310
REVENU DU TRAVAIL ET DE L'EXPLOITATION	520	435	512	613	7.971	19.584	7.272	7.866

(1) Main d'œuvre exclue.

Source : RICA

La rentabilité des cultures agricoles par circonscription territoriale (1 000 lit./ha), 2000

	Fraises				Melons			
	Nord-Ouest	Nord-Est	Centre	Sud et îles	Nord-Ouest	Nord-Est	Centre	Sud et îles
Rendement (q/ha)	61	96	124	252	323	270	327	155
Prix de vente (lit./q)	490.896	368.686	303.480	276.620	42.595	73.323	60.539	84.998
Total des revenus	30.741	34.068	37.951	60.454	14.263	19.787	19.960	12.586
dont production totale	30.590	34.068	37.913	60.437	13.793	19.767	19.847	12.530
dont primes et subventions	0	0	0	0	0	0	0	0
Coûts variables	12.987	14.457	11.674	25.371	4.995	7.768	8.868	3.648
dont matières premières	7.929	9.453	6.503	18.613	2.799	4.911	5.886	2.186
dont machines, énergie et services	5.058	5.003	5.171	6.759	2.196	2.857	2.982	1.462
MARGE BRUTE	17.754	19.612	26.277	35.083	9.268	12.019	11.092	8.938
Coûts fixes	5.955	4.461	6.729	8.356	2.763	2.117	3.539	1.740
dont capital foncier	3.507	1.712	3.778	3.887	1.627	1.029	1.987	809
dont fond de roulement	1.247	983	1.449	1.968	579	464	762	410
dont autres coûts fixes	1.200	1.766	1.502	2.501	557	624	790	521
Coût total (1) :	18.942	18.917	18.404	33.727	7.758	9.885	12.407	5.387
par quintal (en lit.)	301.002	214.130	148.628	147.256	24.275	36.668	37.652	36.270
REVENU DU TRAVAIL ET DE L'EXPLOITATION	11.799	15.151	19.548	26.727	6.505	9.902	7.553	7.198

(1) Main d'œuvre exclue.

Source : RICA

La rentabilité des cultures agricoles par circonscription territoriale (1 000 lit./ha), 2000

	Tomates				Cougettes			
	Nord-Ouest	Nord-Est	Centre	Sud et îles	Nord-Ouest	Nord-Est	Centre	Sud et îles
Rendement (q/ha)	558	578	672	468	184	161	139	354
Prix de vente (lit./q)	20.234	23.982	21.600	33.624	85.331	119.102	135.047	62.092
Total des revenus	10.241	13.920	14.061	13.706	16.177	17.880	13.038	20.705
dont production totale	10.140	13.866	13.989	13.663	16.128	17.858	12.834	20.705
dont primes et subventions	0	0	0	0	0	0	0	0
Coûts variables	3.691	4.763	5.914	4.485	4.538	5.075	3.489	5.024
dont matières premières	1.775	2.421	3.330	2.621	2.239	2.460	1.687	2.622
dont machines, énergie et services	1.916	2.342	2.584	1.863	2.299	2.616	1.802	2.401
MARGE BRUTE	6.550	9.157	8.147	9.221	11.639	12.804	9.549	15.681
Coûts fixes	1.984	5.557	2.493	1.895	3.134	2.645	2.312	2.862
dont capital foncier	1.168	2.400	1.400	881	1.846	1.026	1.298	1.331
dont fond de roulement	416	731	537	446	656	459	498	674
dont autres coûts fixes	400	2.426	556	567	632	1.160	516	857
Coût total (1) :	5.675	10.320	8.407	6.379	7.671	7.720	5.801	7.886
par quintal (en lit.)	11.356	17.848	12.982	15.094	40.642	50.299	58.678	24.065
REVENU DU TRAVAIL ET DE L'EXPLOITATION	4.566	3.600	5.654	7.327	8.506	10.159	7.237	12.820

(1) Main d'œuvre exclue.

Source : RICA

La rentabilité des cultures agricoles par circonscription territoriale (1 000 lit./ha), 2000

	Haricots verts	Riz	Soja	Orangers		
	Nord-Ouest	Nord-Est	Sud et îles	Nord-Ouest	Nord-Est	Sud et îles
Rendement (q/ha)	83	78	78	50	30	180
Prix de vente (lit./q)	177.513	202.781	185.432	58.588	39.549	45.802
Total des revenus	14.727	14.739	15.499	3.642	2.553	8.469
dont production totale	14.678	14.644	15.499	2.941	1.176	8.009
dont primes et subventions	0	0	0	614	1.281	0
Coûts variables	3.829	4.435	4.195	1.803	1.137	1.928
dont matières premières	1.536	1.891	2.429	868	443	825
dont machines, énergie et services	2.292	2.543	1.766	936	694	1.103
MARGE BRUTE	10.898	10.304	11.304	1.839	1.416	6.541
Coûts fixes	2.853	4.189	2.142	1.035	755	1.246
dont capital foncier	1.680	1.665	997	638	443	666
dont fond de roulement	598	687	505	208	157	240
dont autres coûts fixes	575	1.835	641	189	156	340
Coût total (1) :	6.681	8.623	6.337	2.839	1.892	3.174
par quintal (en lit.)	80.835	117.872	72.425	56.783	64.316	18.291
REVENU DU TRAVAIL ET DE L'EXPLOITATION	8.045	6.116	9.162	804	661	5.295

(1) Main d'œuvre exclue.

Source : RICA

La rentabilité des cultures agricoles par circonscription territoriale (1 000 lit./ha), 2000

	Kiwis				Pommiers			
	Nord-Ouest	Nord-Est	Centre	Sud et îles	Nord-Ouest	Nord-Est	Centre	Sud et îles
Rendement (q/ha)	213	176	154	138	227	437	218	146
Prix de vente (lit./q)	69.505	70.480	123.534	82.556	52.963	38.626	73.489	86.704
Total des revenus	15.323	12.760	21.119	11.845	13.111	21.462	14.670	11.832
dont production totale	14.419	12.283	20.804	11.413	11.998	21.306	14.094	11.573
dont primes et subventions	0	0	0	0	0	0	0	0
Coûts variables	3.121	3.782	4.597	1.860	4.507	6.631	5.205	2.907
dont matières premières	596	1.657	1.474	506	2.273	2.507	2.946	1.447
dont machines, énergie et services	2.524	2.125	3.123	1.355	2.234	4.124	2.258	1.460
MARGE BRUTE	12.203	8.978	16.522	9.984	8.604	14.831	9.465	8.925
Coûts fixes	3.005	4.821	3.699	1.743	2.571	7.875	2.570	1.741
dont capital foncier	1.510	1.877	1.984	932	1.292	3.133	1.378	931
dont fond de roulement	715	503	816	335	612	871	567	335
dont autres coûts fixes	779	2.441	900	476	666	3.871	625	475
Coût total (1) :	6.125	8.603	8.296	3.603	7.078	14.506	7.774	4.648
par quintal (en lit.)	28.963	48.893	52.066	26.080	31.504	32.407	39.973	37.510
REVENU DU TRAVAIL ET DE L'EXPLOITATION	9.198	4.157	12.822	8.241	6.033	6.956	6.895	7.184

(1) Main d'œuvre exclue.

Source : RICA

La rentabilité des cultures agricoles par circonscription territoriale (1 000 lit./ha), 2000

	Pêchers				Vignes de raisin de table	Oliviers pour olives de table
	Nord-Ouest	Nord-Est	Centre	Sud et îles	Sud et îles	Sud et îles
Rendement (q/ha)	207	152	89	133	198	40
Prix de vente (lit./q)	52.759	86.630	106.063	93.227	87.272	169.812
Total des revenus	11.294	12.783	9.906	12.082	15.274	6.961
dont production totale	10.288	12.535	9.406	11.957	15.133	6.704
dont primes et subventions	0	0	0	0	0	0
Coûts variables	3.161	3.813	2.740	2.546	5.280	1.290
dont matières premières	1.306	1.748	1.258	1.097	2.449	549
dont machines, énergie et services	1.855	2.064	1.482	1.449	2.831	740
MARGE BRUTE	8.133	8.970	7.166	9.536	9.994	5.672
Coûts fixes	2.214	4.003	1.735	1.778	2.572	871
dont capital foncier	1.113	1.874	931	951	1.245	543
dont fond de roulement	527	405	383	342	565	113
dont autres coûts fixes	574	1.725	422	486	762	216
Coût total (1) :	5.375	7.816	4.475	4.324	7.852	2.161
par quintal (en lit.)	27.703	55.094	50.168	33.963	44.499	64.183
REVENU DU TRAVAIL ET DE L'EXPLOITATION	5.919	4.967	5.431	7.758	7.422	4.800

(1) Main d'œuvre exclue.

Source : RICA

La rentabilité des cultures agricoles par circonscription territoriale (1 000 lit./ha), 2000

	Vignes de raisin de vin classique				Vignes de raisin de vin de qualité			
	Nord-Ouest	Nord-Est	Centre	Sud et îles	Nord-Ouest	Nord-Est	Centre	Sud et îles
Rendement (q/ha)	95	169	111	121	93	127	101	91
Prix de vente (lit./q)	96.368	66.748	71.066	57.319	130.239	109.051	121.952	111.170
Total des revenus	10.111	11.260	8.142	6.795	13.059	14.140	12.116	9.656
dont production totale	9.060	11.221	7.729	6.551	12.006	13.809	10.980	9.524
dont primes et subventions	0	0	0	0	0	0	0	0
Coûts variables	3.117	2.935	2.022	1.577	3.686	3.612	3.057	2.367
dont matières premières	1.157	1.340	740	503	1.026	1.449	948	869
dont machines, énergie et services	1.960	1.595	1.282	1.074	2.660	2.163	2.110	1.498
MARGE BRUTE	6.993	8.326	6.120	5.218	9.374	10.527	9.059	7.290
Coûts fixes	1.974	4.156	1.849	1.184	2.488	5.187	2.864	1.648
dont capital foncier	981	2.016	926	573	1.237	2.520	1.434	798
dont fond de roulement	507	907	353	260	638	793	547	362
dont autres coûts fixes	486	1.233	570	351	613	1.874	884	488
Coût total (1) :	5.092	7.091	3.871	2.762	6.174	8.799	5.921	4.015
par quintal (en lit.)	54.543	42.191	35.539	23.989	66.698	69.125	66.545	46.963
REVENU DU TRAVAIL ET DE L'EXPLOITATION	5.019	4.169	4.271	4.033	6.886	5.341	6.195	5.642

(1) Main d'œuvre exclue.

Source : RICA

La rentabilité des exploitations en Europe

Dans cette section, les calculs ont été réalisés à partir de chiffres provenant de la base de données publique du RICA européen. La production brute (PB) utilisée inclut les subventions à la production (cultures et élevages) et mesure donc le montant effectif que l'agriculteur a perçu pour ses différents produits, en respectant le critère du "prix de base" indiqué dans la méthodologie du Système des Comptes Economiques (SEC 95). Par ailleurs, les données concernent l'exploitation dans son ensemble. Ainsi, en plus des cultures dans lesquelles l'exploitation est spécialisée d'après la classification typologique européenne, d'autres cultures et/ou élevages peuvent contribuer aux résultats qui sont présentés. La méthodologie communautaire garantit la parfaite cohérence des données des différents pays membres. Ainsi, dans les pages suivantes, une première vue d'ensemble des résultats moyens d'exploitation réalisés par des exploitations agricoles italiennes et européennes est présentée. Il s'agit

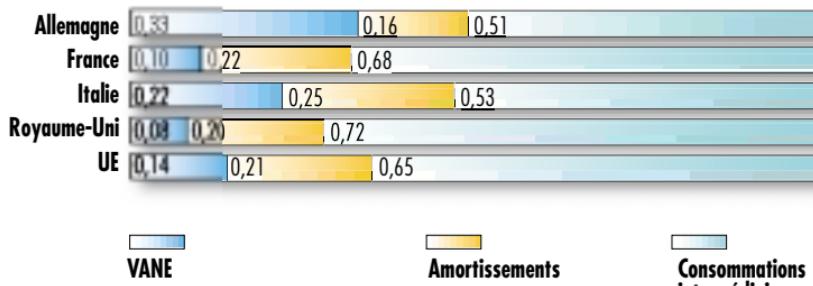
d'exploitations spécialisées dans trois secteurs importants de l'agriculture italienne : les cultures arables (céréalières, oléagineuses et protéagineuses), la viticulture et l'oléiculture. L'importance des pays, en termes de quantités produites, a été déterminante dans le choix des pays avec lesquels réaliser des comparaisons. Pour chaque catégorie, les quatre premiers pays ont été retenus.

Cultures céralières, oléagineuses et protéagineuses

Les résultats moyens des exploitations agricoles italiennes spécialisées dans les cultures arables (céréalières, oléagineuses et protéagineuses) se détachent nettement des performances des exploitations anglaises, allemandes et françaises, mais également de la moyenne de l'UE, en termes de composition de la PB et d'indicateurs de productivité du travail et de la terre. En ce qui concerne la composition de la PB des exploitations italiennes, la

part des consommations intermédiaires (CI) est bien moindre que celle de la moyenne européenne, tandis que la part des amortissements est légèrement supérieure. Par conséquent, la part de la valeur ajoutée nette de l'exploitation (VANE) est plus importante en Italie. Parmi les pays communautaires, l'Allemagne semble avoir adopté des techniques de production efficientes ; elle enregistre des CI et des amortissements inférieurs à la moyenne européenne. En revanche, dans les exploitations anglaises, les trois quarts de la production servent à couvrir les CI. En ce qui concerne la productivité de la terre et du travail, les exploitations italiennes présentent des résultats hétérogènes qui diffèrent largement des moyennes européennes et des performances des trois pays communautaires. La productivité par unité de travail est largement plus basse en Italie compte tenu de la taille moyenne réduite des exploitations : un peu plus de 15 hectares contre 51 hectares en moyenne pour l'UE avec des pointes à

Exploitations spécialisées dans les cultures arables (céréalières, oléagineuses, protéagineuses) : composition de la production brute en pourcentage (moyenne 1997/98/99)



Sources : Calculs à partir des données UE-RICA, Commission européenne et DG-AGRI.

Exploitations spécialisées dans les cultures arables (céréalières, oléagineuses, protéagineuses) : résultats moyens d'exploitation en euros (moyenne 1997/98/99)

Pays	Production brute/UT	VA/UT	Production brute/ha	VA/ha
Allemagne	77.482	37.899	1.338	654
France	63.278	20.331	882	283
Italie	17.904	8.363	1.071	500
Royaume-Uni	70.962	19.865	930	260
UE	35.831	12.570	761	267

Sources : Calculs à partir des données UE-RICA, Commission européenne et DG-AGRI.

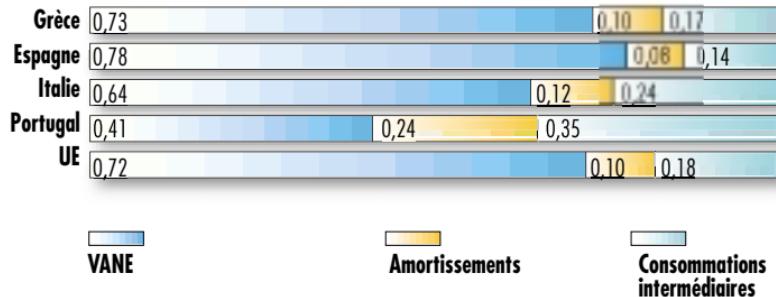
139 hectares pour le Royaume-Uni et à 105 hectares pour l'Allemagne. De plus, dans les exploitations italiennes, l'apport de main d'œuvre par hectare est près de trois fois supérieur à celui de la moyenne de l'UE et près de trois fois et demi celui de l'Allemagne. Les résultats économiques par hectare sont en revanche nettement positifs et supérieurs à la moyenne européenne.

Les exploitations italiennes spécialisées dans les cultures arables, traditionnellement extensives, semblent donc encore souffrir de l'hérité structurelle de l'agriculture italienne : une dotation en facteur terre limitée, accompagnée d'une sur-dotation en facteur travail.

L'oléiculture

L'oléiculture spécialisée présente des résultats d'exploitation hétérogènes dans les différents pays membres. Chaque pays semble doté d'une oléiculture qui lui est propre de par sa destination et de par la productivité

Exploitations spécialisées dans l'oléiculture : composition de la production brute en pourcentage (moyenne 1997/98/99)



Sources : Calculs à partir des données UE-RICA, Commission européenne et DG-AGRI.

Exploitations spécialisées dans l'oléiculture : résultats moyens d'exploitation en euros (moyenne 1997/98/99)

Pays	Production brute/UT	VA/UT	Production brute/ha	VA/ha
Grèce	7.387	6.101	2.763	2.282
Espagne	18.548	16.040	2.037	1.761
Italie	15.307	11.634	2.495	1.896
Portugal	6.616	4.305	309	201
UE	12.196	11.031	2.217	2.006

Sources : Calculs à partir des données UE-RICA, Commission européenne et DG-AGRI.

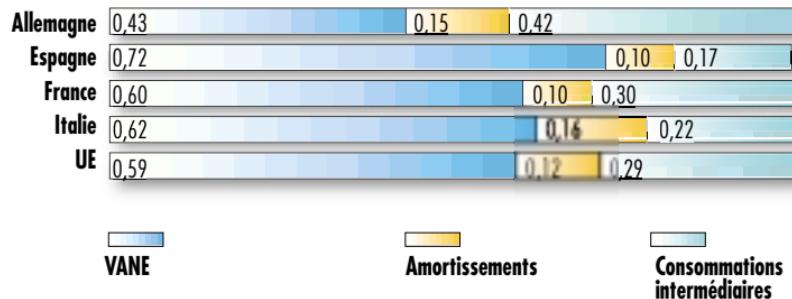
des facteurs terre et travail.

En ce qui concerne la composition de la PB des exploitations agricoles italiennes, la part des CI et des amortissements est légèrement supérieure à la moyenne européenne. Par conséquent, la part de la VANE est inférieure. Le degré de spécialisation productive est élevé ; la production oléicole représente 82 % de la PB des exploitations. Le cas de l'Espagne et du Portugal est intéressant. Les exploitations espagnoles disposent d'un système de production très efficient et les CI et les amortissements n'entament que légèrement la VANE. A l'inverse, la part des CI et des amortissements dans la PB est beaucoup plus importante pour les exploitations portugaises. Cette disparité flagrante des résultats est en partie due au différent degré de spécialisation productive : la production oléicole contribue à 97 % de la PB totale des exploitations espagnoles, tandis que ce chiffre n'atteint que 51 % pour les exploitations portugaises.

En terme de productivité de la terre et

du travail, les exploitations italiennes présentent de bons chiffres pour tous les indices. Les indices basés sur la VA sont toutefois amoindris par des CI supérieures à la moyenne. Les exploitations grecques et espagnoles affichent des comportements opposés. Les premières compensent une faible productivité du travail par une productivité de la terre plus élevée, tandis que les secondes enregistrent une productivité du travail plus importante que celle de la terre. La dotation en facteurs permet d'expliquer ces résultats : les exploitations agricoles espagnoles disposent d'une superficie moyenne d'environ 14 hectares tandis que les exploitations grecques et italiennes sont beaucoup plus petites : respectivement 4 et 5 hectares. En ce qui concerne la main d'œuvre disponible par hectare, les exploitations grecques emploient 0,43 UT/hectare, contre 0,13 UT/hectare dans les exploitations espagnoles et 0,16 UT/hectare dans les exploitations italiennes.

Exploitations spécialisées dans la viticulture : composition de la production brute en pourcentage (moyenne 1997/98/99)



Sources : Calculs à partir des données UE-RICA, Commission européenne et DG-AGRI.

Exploitations spécialisées dans la viticulture : résultats moyens d'exploitation en euros (moyenne 1997/98/99)

Pays	Production brute/UT	VA/UT	Production brute/ha	VA/ha
Allemagne	38.826	22.513	10.697	6.202
Espagne	20.867	17.232	1.734	1.432
France	70.814	49.409	8.240	5.749
Italie	24.372	18.946	5.423	4.216
UE	37.385	26.711	5.896	4.213

Sources : Calculs à partir des données UE-RICA, Commission européenne et DG-AGRI.

Viticulture

Les résultats économiques des exploitations agricoles européennes spécialisées en viticulture tels que décrits par le RICA européen apparaissent plutôt hétérogènes. Ils suggèrent la formation de deux groupes : France/Allemagne d'une part et Espagne/Italie d'autre part.

En ce qui concerne la composition de la PB, les exploitations italiennes s'approchent de la moyenne européenne, tout en enregistrant la part la plus importante pour les amortissements. Les exploitations françaises sont le pur reflet de la moyenne européenne, tandis que les exploitations allemandes et espagnoles présentent des variations importantes pour les CI. Ces dernières constituent 17 % de la PB des exploitations espagnoles mais bien 42 % de celles allemandes. Par conséquent, la VANE varie entre 72 % de la PB en Espagne et 43 % en Allemagne.

Le degré d'hétérogénéité entre les pays

est également élevé en ce qui concerne la productivité des facteurs, qu'il s'agisse du travail ou de la terre. Les exploitations françaises détiennent le record de productivité du travail, en affichant des résultats près de deux fois plus importants que ceux des exploitations allemandes et que ceux de la moyenne européenne. En revanche, les exploitations espagnoles et italiennes présentent des résultats modérés, inférieurs à la moyenne communautaire.

En revanche, pour la productivité de la terre, ce sont les exploitations allemandes qui occupent la première place, en dépassant les exploitations françaises. Les exploitations italiennes comblent en partie l'écart avec les pays continentaux et se détachent nettement des exploitations espagnoles dont les résultats par hectare sont largement inférieurs à la moyenne européenne. Il est intéressant de noter qu'en terme de dotation en facteurs de production, les groupes affichent une nouvelle donne. La France et

l'Espagne disposent toutes deux de peu de main d'œuvre par hectare (0,12 UT/hectare pour les exploitations françaises et 0,10 pour les exploitations espagnoles) et d'une superficie moyenne de grande taille (respectivement 14,6 et 12,4 hectares). A l'inverse, l'Allemagne et l'Italie marient une superficie moyenne réduite (5,4 hectares pour les exploitations allemandes et 4,2 hectares pour les exploitations italiennes) à une grande disponibilité de main d'œuvre par hectare (respectivement 0,32 et 0,27 UT/hectare). Il semble donc que les différences de dotation en terre et en travail ne soient pas la cause principale de la diversité des résultats économiques obtenus par les exploitations spécialisées dans la viticulture et appartenant au réseau comptable européen. Les différentes manières dont le marché apprécie les productions de raisin et de vin dans les quatre pays producteurs pourraient être à l'origine de ces divergences.

AGRICULTURE ET ENVIRONNEMENT

Politique en matière d'environnement

Au cours de ces dernières années, il est devenu indispensable de tenir compte de la question environnementale dans l'ensemble des politiques sociales et économiques de l'Union européenne, en marge de la stratégie fondée sur une approche verticale dans le but de créer un cadre législatif. Cette démarche a pour but de poursuivre un développement durable et d'assurer une qualité de vie à la population, en garantissant la stabilité de l'écosystème et un niveau de consommation adapté. En juin 2001, le Conseil européen de Göteborg a approuvé la nouvelle stratégie européenne en matière de développement durable. Une série d'objectifs spécifiques ainsi que les mesures nécessaires pour les atteindre y sont précisées : gestion des eaux douces, efficience énergétique, gestion de la biodiversité et des écosystèmes.

En ce qui concerne l'objectif final de la Convention de l'ONU sur les changements climatiques de 1994, un pas important a été franchi vers la stabilisation des concentrations de gaz à effet

de serre dans l'atmosphère terrestre. L'UE a notamment approuvé - et lancé le processus de ratification des états membres - le protocole de Kyoto (1997), qui fixe les engagements urgents et prioritaires de la Convention dès 2000 (Décision 2002/358/CE). L'année 2002 a été reconnue " Année internationale de la montagne " par l'assemblée générale de l'ONU, dans le but de diffuser la connaissance des écosystèmes montagneux et leurs dynamiques ainsi que de protéger et promouvoir le patrimoine culturel et social des populations montagneuses. La loi 391/2001 a par ailleurs introduit l'accord de Rome de 1999 sur la création d'un " sanctuaire " qui protège les mammifères marins et leurs habitats dans la mer Méditerranée.

Initiatives communautaires pour la protection de l'environnement

LIFE III : C'est l'instrument financier de soutien à la politique écologique de

l'UE. Ce programme a atteint sa troisième phase (2000-2004). Il dispose de 640 millions d'euros et est articulé en trois catégories de projet : Nature (47 % des fonds), Environnement et Pays tiers. LIFE Nature contribue à la mise en place d'un réseau européen Natura 2000, qui gère et vise à la conservation " in situ " des espèces de la faune, de la flore et des milieux les plus riches de l'UE. En 2001, 21 projets italiens ont été acceptés pour être financés par LIFE Nature et 19 par LIFE Environnement.

La directive 92/43/CEE relative à la conservation des milieux naturels et semi-naturels de la flore et de la faune sauvage, vise principalement à sauvegarder la biodiversité. Dans ce but, des Sites d'Importance Communautaire (SIC) ont été déterminés. Ils feront partie du réseau Natura 2000.

La directive 79/409/CEE sur la conservation des oiseaux sauvages prévoit la mise en place de Zones de Protection Spéciales (ZPS). Elles contribuent à la constitution du réseau Natura 2000.

Mise en place du Réseau Natura 2000 (*)

Etat-membre	Directive 79/409			Directive 92/43		
	ZPS	Zone totale	% du territoire national	SIC	Total de la zone proposée	% du territoire national
	Nombre	Km ²		Nombre	Km ²	
Belgique	36	4.313	14,1	274	1.788	5,8
Danemark	111	9.601	22,3	194	10.259	23,8
Allemagne	448	27.058	7,6	3.352	30.974	8,7
Grèce	110	8.111	6,2	236	27.228	20,7
Espagne	303	61.832	12,3	1.219	115.636	22,9
France	117	8.989	1,6	1.109	37.980	6,9
Irlande	109	2.236	3,2	364	9.953	14,1
Italie	342	13.707	4,6	2.425	41.799	13,8
Luxembourg	13	160	6,2	38	352	13,6
Pays-Bas	79	10.000	24,1	76	7.330	17,7
Autriche	83	12.080	14,4	130	8.915	10,6
Portugal	47	8.468	9,2	94	16.502	17,9
Finlande	451	27.500	8,1	1.381	47.154	13,9
Suède	403	24.892	5,5	3.453	57.476	13,9
Royaume-Uni	233	13.115	5,4	567	23.541	9,7
UE	2.885	232.062	-	14.912	436.887	-

(*) Plusieurs sites ont pu être proposés, totalement ou partiellement, pour les deux directives. Il n'est donc pas possible d'additionner les valeurs.

Situation au 18 mars 2002.

Source : Lettre d'information "nature" de la Commission européenne DG Environnement, mai 2002.

La directive 2000/60/CE sur les eaux prévoit la mise en place de districts hydrographiques au sein desquels les zones protégées et plus particulièrement les sites Natura 2000 seront cartographiés, dans le but de déterminer les mesures fondamentales à proposer à l'ensemble du bassin hydrographique.

LEADER+ : Ce Programme d'Initiative Communautaire encourage les initiatives pilotes de développement rural et notamment de valorisation des ressources naturelles et culturelles. Ces projets contribuent également à la constitution du réseau Natura 2000.

Parmi les mesures législatives adoptées récemment, la directive 2001/42/CE vise à évaluer les effets de certains plans et programmes sur l'environnement (évaluation environnementale stratégique) et la décision n° 466/2002 instaure un programme d'action communautaire pour la promotion des organisations non gouvernementales qui œuvrent essentiellement dans le

domaine de la protection de l'environnement.

Environnement et politique agricole

Les réformes de l'Agenda 2000 ont considérablement renforcé la composante environnement de la PAC. Les mesures agri-environnementales et de boisement ont été à nouveau proposées pour la période de programmation 2000-2006. Elles ont été reconduites dans le cadre plus large des interventions en matière de développement rural. De plus, les organisations communes de marché ont permis aux états membres de subordonner le versement des aides directes garanties par la PAC, au respect de certaines conditions éco-logiques (éco-conditionnalité).

La politique nationale pour l'environnement

Désormais, la protection du " patrimoine environnement " est un principe bien ancré en Italie. Il s'est traduit par la mise en place de politiques novatrices dans différents secteurs : protection des eaux, de l'air et du sol, accompagnée du développement des zones protégées.

L'Italie a été un des premiers pays européens à ratifier le protocole de Kyoto (loi 120/2002) et à s'engager à réduire de 65 % les émissions d'anhydride de carbone. De plus, la loi 108/2001 de ratification de la Convention d'Aarhus sur l'information en matière d'environnement a matérialisé l'attention croissante de l'opinion publique envers les politiques de conservation des ressources naturelles.

Les programmes d'origine communautaire et les instruments de programmation négociée pour le développement local des territoires spécifiques et des zones protégées ont contribué à la reconversion écologique des productions et des consommations ainsi qu'à la modernisation et à l'éco-compatibilité des infrastructures. Ils ont également permis de valoriser le patrimoine culturel et environnemental, notamment par la promotion des centres historiques, de l'art et des traditions agroalimentaires. La loi 93/2001 a instauré un fond pour promouvoir l'adoption des programmes " Agendas 21 locaux " pour un développement durable, auprès des communes, des provinces et des régions. Par ailleurs, en 2001, le Fond national de la montagne (instauré par la loi 97/1994) a alloué 57 millions d'euros à des initiatives spécifiques pour le développement des zones montagneuses.

Zones protégées

L'Italie compte plus de 3 millions d'hectares de zones protégées, soit environ 10 % du territoire. On recense près d'un millier de zones protégées, dont 22 Parcs nationaux, 16 Réserves marines publiques, 143 Réserves naturelles publiques, 112 Parcs naturels régionaux, 254 Réserves naturelles régionales et une centaine d'autres zones naturelles protégées par effet du texte unique sur les dispositions législatives en matière d'environnement et de biens culturels (décret législatif 300/99). Parmi les régions " les plus protégées ", on trouve la Campanie, les Abruzzes et le Trentin-Haut-Adige. Elles affichent environ 300 000 hectares de zones protégées chacune.

En ce qui concerne la protection de ces zones, la loi 426/98 a fortement contribué à la constitution du Réseau Ecologique National (REN). Dans le cadre du Programme de Développement du Mezzogiorno (PDM) pour la période 2000-06, cet instrument de programmation vise à combiner projets de développement

territorial, protection et valorisation des zones où les installations urbaines sont les plus denses. Dans cette optique, le Ministère de l'environnement peut promouvoir des accords de programme pour un développement durable des systèmes territoriaux des parcs. Il a d'ailleurs entrepris les initiatives APE (Apennins Parc d'Europe), ITACA (îles mineures de la Méditerranée) et CIP (Côtes Italiennes Protégées).

Parcs nationaux existants (*)

- Abruzzes, Latium et Molise (**): 50 683 hectares
- Apennin tosco-émilien (***): 26 000 hectares
- Archipel de la Maddalena: 5 100 hectares de terres et 15 046 hectares de mer
- Archipel toscan : 16 996 hectares de terres et 56 766 hectares de mer
- Asinara : 5 354 hectares de terres et 21 790 de mer
- Aspromonte : 78 314 hectares

- Calabre : 11 803 hectares
- Cilento et Vallo di Diano : 178 172 hectares
- Cinque Terre : 3 959 hectares
- Circeo : 5 616 hectares
- Dolomiti Bellunesi : 15 132 hectares
- Forêts Casentinesi, Mont Falterona et Campigna : 31 038 hectares
- Gargano : 116 211 hectares
- Golfe d'Orosei et de Gennargentu : 73 935 hectares
- Gran Paradiso : 66 497 hectares
- Gran Sasso et Monts de la Laga : 141 341 hectares
- Maiella : 62 838 hectares
- Monts Sibillini : 69 733 hectares
- Pollino : 171 448 hectares
- Stelvio : 133 325 hectares
- Val Grande : 11 340 hectares
- Vésuve : 7 259 hectares

(*) Source : 3ème actualisation de la Liste officielle des zones naturelles protégées (JO n° 19 du 24/01/01)

(**) Nouvelle appellation du Parc national des Abruzzes (article 8, loi 93/01)

(***) Institué par la DPR du 12 mai 2001

Parcs nationaux en cours de création (loi de référence)

- Alta Murgia (L. 426/98)
- Costa Teatina (L. 344/97, L. 93/01)
- Sila (L. 344/97)
- Val d'Agri et Lagonegrese (L. 394/91, L. 426/98)

Zones protégées récemment créées

- Parc national du Gargano, nouvelle délimitation, DPR du 18/5/2001
- Parc naturel régional de Portofino, délimitation et dispositions spécifiques du plan de création, loi n° 29 du 3/9/2001, Région Ligurie
- Parc naturel régional de Portovenere, loi n° 30 du 3/9/2001, Région Ligurie
- Parc minier historique et environnemental de la Sardaigne, DM Environnement du 16/10/2001

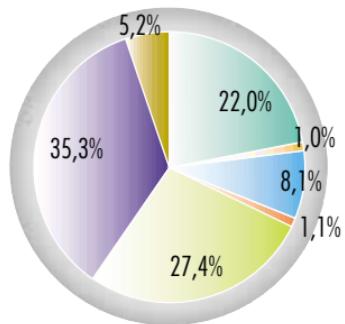
Répartition des zones protégées par type et par région (%)

Région	Parc national (*)	Réserve naturelle publique	Parc naturel régional	Réserve naturelle régionale	Autres zones protégées	Total
Piémont	26,4	2,1	57,6	6,6	7,4	100,0
Val d'Aoste	89,5	0,0	9,1	1,3	0,0	100,0
Ligurie	17,8	0,1	81,9	0,1	0,1	100,0
Lombardie	45,2	0,2	47,7	7,0	0,0	100,0
Trentin-Haut-Adige	26,0	0,0	72,6	0,7	0,7	100,0
Vénétie	16,2	20,8	60,7	2,3	0,0	100,0
Frioul-Vénétie-Julienne	0,0	0,8	86,7	12,6	0,0	100,0
Emilie-Romagne	19,0	10,0	68,9	2,0	0,2	100,0
Toscane	21,0	7,2	32,6	19,5	19,8	100,0
Ombrie	30,6	0,0	69,4	0,0	0,0	100,0
Marches	72,0	2,5	25,5	0,0	0,0	100,0
Latium	12,8	10,1	54,8	20,8	1,5	100,0
Abruzzes	72,6	5,9	18,6	2,6	0,4	100,0
Molise	63,2	18,7	0,0	0,0	18,2	100,0
Campanie	55,4	0,6	40,9	3,0	0,1	100,0
Pouilles	91,6	7,8	0,1	0,0	0,5	100,0
Basilicate	69,3	0,8	28,0	1,0	0,8	100,0
Calabre	91,3	8,3	0,0	0,4	0,0	100,0
Sicile	0,0	0,0	92,7	7,3	0,0	100,0
Sardaigne	91,1	0,0	5,6	0,0	3,3	100,0
ITALIE	45,6	4,1	43,1	5,1	2,0	100,0

(*) Parc National de l'Apennin tosco-émilien, institué par la DPR du 12 mai 2001, non compris.

Sources : Ministère de l'Environnement, Service conservation de la nature, EUAP, 2001.

Répartition des zones marines protégées par région (%)



TOTAL 258.435

Toscane	56.766
Ligurie	2.656
Pouilles	20.872
Latium	2.787
Sicile	70.712
Sardaigne	91.142
Calabre	13.500

Sources : Ministère de l'Environnement, Service conservation de la nature, EUAP, 2001.

- Zone de protection du Bois de Cassine, loi n° 29 du 14/11/2001, Région Piémont
- Zone marine protégée "Tavolara-Punta coda di cavallo", amendement du décret constitutif, DM Environnement du 28/11/2001
- Réserve naturelle administrée "Lecceta di Torino di Sangro", loi du 19/12/2001, Région Abruzzes
- Réserve naturelle administrée

"Cascate del Verde", loi du 19/12/2001, Région Abruzzes

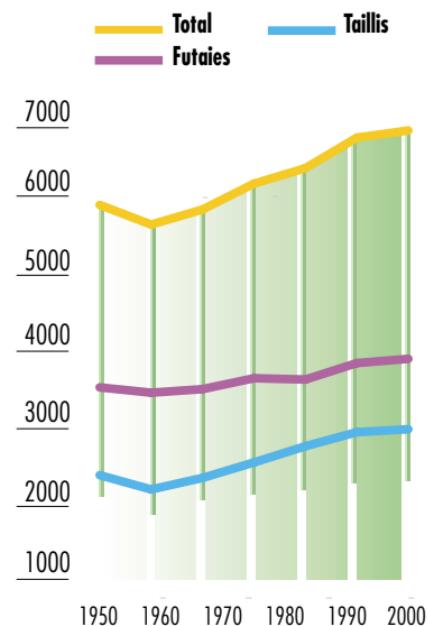
- Parc musée des mines de l'Amiata, DM Environnement du 28/2/2002
- Parc technologique et archéologique des Collines Métallifères Grossetane, DM Environnement du 28/2/2002.

Gestion des forêts

Les forêts italiennes s'étendent sur 6,8 millions d'hectares, soit près d'un tiers de la superficie territoriale totale. Cette superficie boisée est constituée de futaies, de taillis et de garigue pour 2,9 millions d'hectares et de formations mineures pour près de 4 millions d'hectares (ISTAT 2001). Les forêts sont en majeure partie privées (66 %) et sont davantage présentes en Toscane (83 %) et en Emilie-Romagne (79 %). Le décret législatif 227/2001 concernant la gestion et la modernisation du secteur a pour but de valoriser la sylviculture, mais aussi de sauvegarder, d'agrandir, et de gérer le patrimoine forestier italien. Des contraintes hydrogéologiques et de paysage en limitent l'utilisation productive. Le pire fléau pour les surfaces boisées est le feu. Dans 60 % des cas, il s'agit d'incendies criminels. En 2001, d'après les données du Corps forestier d'Etat, 7 124 incendies ont eu lieu et 37 470 hectares de bois ont été détruits, dont 4 257 hectares de zones protégées. Une part non négligeable des incendies est liée aux activités agricoles, et notamment à l'usage non approprié du feu dans les zones rurales, celui-ci pouvant s'étendre aux terrains boisés limitrophes. Pour faire face à ce problème, la loi-cadre en matière d'incendies de forêts 353/2000 a été promulguée. Elle prévoit un certain nombre de mesures que les régions devront approuver.

En 2001, 1 703 545 euros ont été attribués à l'Italie par l'UE pour les interventions relatives à la protection des forêts contre les incendies (règlement CEE 2158/1992). En plus de cette source communautaire, le cofinancement national du programme annuel a apporté plus de 2 millions d'euros.

Evolution de la superficie forestière de 1950 à 2000 (1 000 ha)



Utilisation de produits chimiques

Le livre blanc " Stratégie pour une politique future en matière de substances chimiques " (2001) a pour but de permettre le développement durable de l'industrie chimique, dans le cadre du marché unique. Basée sur le principe de précaution, cette stratégie prévoit d'accorder des subventions aux industries qui sont en mesure de prouver qu'elles remplacent les substances qui présentent les problèmes sanitaires les plus graves.

La convention de Stockholm, à laquelle 90 pays du monde entier ont adhéré en mai 2001, est promue par le PNUE (Programme des Nations Unies pour l'Environnement). Elle vise à éliminer progressivement les POP (Polluants Organiques Persistants), parmi lesquels certaines substances utilisées dans les insecticides et les fongicides.

Les nouvelles orientations de la PAC, mais également les mesures agri-environnementales destinées à encourager l'adoption des techniques de production de l'agriculture intégrée et biolo-

Evolution de l'emploi d'engrais (1 000 tonnes)

	1997	1998	1999	2000	2001
Azote	894,0	876,1	863,0	871,6	876,0
Phosphore	528,0	506,9	491,7	491,0	491,0
Potassium	397,5	393,5	385,6	387,5	383,6
EMPLOI TOTAL	1.819,5	1.776,5	1.740,3	1.750,1	1.750,6

Source : *Assofertilizzanti*.

gique, ont poussé les pays européens à réduire l'emploi de produits chimiques dans l'agriculture.

Depuis 1997, l'emploi d'engrais azotés, à base de phosphore et de potassium a considérablement diminué en Italie. Il s'est stabilisé au cours des trois dernières années.

Les pesticides sont davantage employés dans les régions du Nord (55,8 %) et du Sud (30,3 %). Ces dernières ont enregistré une légère baisse en 2001. Ce sont surtout les fumigènes et les fongicides, qui ont contribué à la baisse générale de l'emploi de pestici-

des en 2001. Ce résultat a été obtenu grâce à des conditions météorologiques favorables, la réduction des surfaces cultivées, l'introduction de produits innovants à faible dose d'usage et grâce aux dispositions législatives en vigueur. L'Union européenne a établi plus de 20 000 limites maximales de résidus actifs (LMR) de produits phytosanitaires que les céréales, les produits d'origine animale, les produits d'origine végétale (y compris les fruits et légumes) et les produits destinés à l'alimentation peuvent tolérer. Le Ministère de la Santé se base sur

Evolution de l'emploi de produits phytopharmaceutiques (1 000 tonnes)

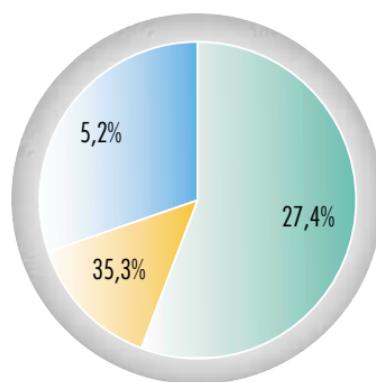
Type	1997	1998	1999	2000	2001
Désherbants	25,0	23,1	20,6	20,8	21,8
Insecticides, acaricides	30,0	29,0	27,3	26,7	28,0
Fumigènes et nématocides	5,2	6,0	5,4	4,6	4,0
Fongicides	45,8	47,6	47,7	46,9	42,3
Autres	4,5	3,9	4,0	3,6	3,5
TOTAL MARCHE INTERIEUR	110,5	109,6	105,0	102,6	99,6

Source : Agrofarma.

une directive communautaire de 1989 pour établir un plan de contrôle tous les ans. Une série d'analyses sur des échantillons prélevés dans les marchés et les centres de distribution est réalisée dans le but d'assurer la sécurité

des consommateurs. En 2000, seuls 1,8 % des échantillons de fruits et légumes frais présentaient des résidus chimiques au-delà des limites établies par la loi. Ils ne comportaient toutefois aucun risque pour la santé.

Emploi de produits phytopharmaceutiques par circonscription (en t.), 2001



ITALIE	99.661
Nord	55.655
Centre	13.837
Sud	30.169

Source : Agrofarma.

Irrigation agricole

Il devient extrêmement urgent de sauvegarder l'eau et les ressources hydriques tant en les protégeant contre la pollution qu'en les utilisant avec parcimonie. Avec les changements climatiques, les périodes de sécheresse sont de plus en plus fréquentes, et elles ne touchent plus les seules régions méridionales. De plus, l'ensemble de la population et les différents secteurs productifs consomment davantage d'eau. Par conséquent, les différents usagers de cette ressource entrent en concurrence. L'eau est une ressource naturelle limi-

tée. Elle doit donc être gérée de façon rationnelle, être protégée et utilisée dans le respect des équilibres naturels selon les principes du développement durable.

Dans un tel contexte, l'irrigation agricole joue un rôle fondamental dans la bonne gestion de cette ressource. C'est en effet le secteur productif qui utilise le plus d'eau (60 % du total des consommations en Italie). C'est par conséquent celui qui doit le plus contribuer à économiser cette ressource.

Les dernières données de l'ISTAT four-

nissent des informations sur le développement de l'irrigation en Italie. D'après cette source, 18,7 % de la SAU totale était irriguée en 2000 (2 467 787 hectares). Cette part atteint 32,5 % dans les régions du Nord et descend respectivement à 7,3 et 12 % dans le Centre et le Sud.

Toujours d'après l'ISTAT, en 2000, la superficie irrigable atteignait 3 887 409 hectares en Italie, soit 29,4 % de la SAU totale, dont 48,2 % dans le Nord, 15,4 % dans le Centre et 19,8 % dans le Sud.

Superficie irrigable et irriguée par circonscription

	Superficie			Superficie irriguée par type de culture (%)						
	Irrigable ha	Irrigable/SAU %	Irrigée/SAU %	Blé en grains	Maïs	Tournesols	Légumes	Vignes	Fruits	Autres superficies
Nord-ouest	1.186.544	53,0	42,0	1,4	38,8	0,2	1,7	0,3	2,0	55,5
Nord-est	1.155.068	44,1	24,4	1,7	32,0	0,2	7,5	8,2	16,1	34,2
Cente	378.087	15,4	7,3	5,4	20,4	4,6	14,4	3,7	7,8	43,7
Sud	792.966	22,0	13,5	10,8	3,0	0,5	15,1	16,2	8,8	45,7
Îles	374.744	16,3	9,7	5,9	0,4	0,2	12,3	18,9	4,6	57,6
ITALIE	3.887.409	29,4	18,7	4,0	25,2	0,6	7,7	7,4	7,7	47,4

Agriculture biologique

D'après le Codex alimentarius (FAO/OMS), l'agriculture biologique est un système de production agricole, végétale et animale qui privilégie les pratiques de gestion plutôt que le recours à des facteurs externes de production. Par ailleurs, ce système interdit l'utilisation des produits chimiques de synthèse, dans le but de protéger l'environnement et de promouvoir un développement agricole durable.

Au niveau communautaire, le règlement CEE/2092/91 établit les critères et les règles que les agriculteurs doivent respecter pour qu'un produit puisse bénéficier du label biologique. Le règlement CEE/1804/99 détermine les normes à respecter pour les produits d'élevage biologiques. Dans le but de garantir la traçabilité des produits agricoles biologiques dans les différentes phases de la chaîne commerciale ainsi que leur conformité à la réglementation communautaire, le règlement CE 2491/2001 a passé en revue les dispositions prévues dans le

cadre du régime de contrôle. La production biologique est ainsi contrôlée par des organismes privés, accrédités sur la base des normes de certification UNI EN 45011. Ils sont eux-mêmes autorisés et contrôlés par des organismes institutionnels. L'Italie compte 13 organismes reconnus par le Ministère des Politiques Agricoles et Forestières (MiPAF), dont 9 sont accrédités à opérer sur l'ensemble du territoire et 4 uniquement dans la province autonome de Bolzano. Un comité consultatif destiné à promouvoir et à encourager l'agriculture biologique et éco-compatible a été constitué auprès du MiPAF (JO n° 2 du 03/01/02).

Le règlement CE 1257/99 sur le soutien du FEOGA au développement rural prévoit des subventions aux systèmes de production biologique. Ces mesures agri-environnementales se traduisent par un cofinancement national dans le cadre des PDR.

Portrait-robot de l'exploitation biologique

Au sein de l'UE, on dénombre 130 290 exploitations certifiées biologiques ou en cours de conversion pour une superficie de 3,8 millions d'hectares. Depuis plusieurs années, les pays du Nord de l'Europe consomment des produits biologiques, tandis que ceux du Sud les produisent. L'agriculture italienne est toujours la plus verte d'Europe ; en 2000, l'Italie comptait 54 004 exploitations impliquées dans le secteur des produits agricoles biologiques, soit plus d'un million d'hectares de SAU biologique et en conversion. A elle seule, l'Italie contribue à 27,5 % de la SAU biologique de l'UE. 72,5 % des cultures italiennes sont constituées de fourrages et de céréales. Parmi les cultures arboricoles, oliviers et vignes représentent 12 % de la SAU biologique et les fruits et légumes 7,7 %. D'après la base de données MiPAF (BIOL), 67 % des opéra-

L'agriculture biologique dans l'UE, 2000

	Nombre d'exploitations	SAU ha	% SAU UE	SAU	% SAU bio/SAU totale %
Belgique	628	20.263	0,5	0,5	1,5
Danemark	3.466	165.258	2,7	4,4	6,2
Allemagne	12.732	546.023	9,8	14,5	3,1
Grèce	5.270	24.800	4	0,7	0,7
Espagne	13.424	380.838	10,3	10,1	1,3
France	9.283	371.000	7,1	9,8	1,2
Irlande	1.014	32.355	0,8	0,9	0,7
Italie	51.120	1.040.377	39,2	27,5	6,8
Luxembourg	51	1.030	0	0	0,8
Pays-Bas	1.391	27.820	1,1	0,7	1,4
Autriche	19.031	271.950	14,6	7,2	8,2
Portugal	763	50.002	0,6	1,3	1,3
Finlande	5.225	147.423	4	3,9	6,7
Suède	3.329	171.682	2,6	4,5	5,2
Royaume-Uni	3.563	527.323	2,7	14	3,3
UE	130.290	3.778.144	100	100	2,8

Source: SöL-Stiftung Ökologie-D Landbau, mis à jour au 31/12/2000.

teurs du secteur sont concentrés dans le Sud de l'Italie, 12 % dans le Centre et 21 % dans le Nord. En ce qui concerne la répartition des activités pro-

ductives par circonscription géographique, 70 % des producteurs agricoles se trouvent dans le Sud, tandis que les transformateurs (48 %) et les

importateurs (90 %) sont concentrés dans le Nord. Cela prouve que le Sud n'a pas encore mis en place un système de production performant même s'il est toujours le bassin de production le plus important. A partir de l'enquête du Coldiretti - Ministère du travail (2001), on peut dresser le portrait type suivant de l'exploitation biologique : elle compte en moyenne 21 hectares de SAU. Des méthodes de gestion biologiques sont employées dans 80 % des cas (et dans 32,8 % des cas si le terrain est en location). 6,3 % des exploitations pratiquent une activité agrotouristique et transforment leur production biologique. La puissance moyenne du parc des machines agricoles est de 116 chevaux par exploitation. Le recours aux ETA est fréquent. C'est le plus souvent la famille qui constitue la main d'œuvre, bien que les exploitations embauchent une personne en CDD dans 46 % des cas. Le chiffre d'affaires moyen est de 27 888 euros par exploitation.

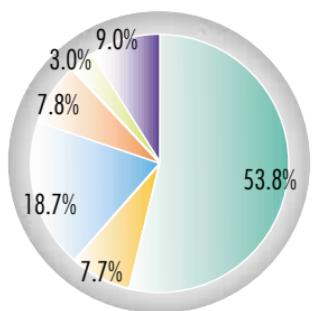
Exploitations biologiques et SAU en Italie, 2000 (*)

	Exploitations			SAU bio. ha
	productrices	transformatrices	mixtes	total
Piémont	2.698	224	65	2.996
Val-d'Aoste	11	0	2	13
Lombardie	849	286	78	1.225
Trentin-Haut-Adige	420	77	27	526
Vénétie	882	264	95	1.249
Frioul-Vénétie-Julienne	166	41	19	226
Ligurie	200	42	29	277
Emilie-Romagne	4.084	418	81	4.606
Toscane	1.242	220	153	1.619
Ombrie	678	72	86	837
Marches	1.593	95	48	1.736
Latium	2.096	150	74	2.320
Abruzzes	516	81	42	639
Molise	447	24	8	479
Campanie	1.606	117	55	1.779
Pouilles	6.376	263	119	6.758
Basilicate	398	20	16	434
Calabre	8.192	85	107	8.384
Sicile	9.211	290	114	9.616
Sardaigne	8.125	48	112	8.285
Italie	49.790	2.817	1.330	54.004
				1.069.339,0

(*) Les données sur les superficies, désagrégées par région, proviennent de BioBank. Les données nationales proviennent du MiPAF.

Source : MiPAF, à partir des données des organismes de contrôle, actualisées au 31/12/2000.

Superficie biologique et en conversion par orientation productive en Italie, 2000



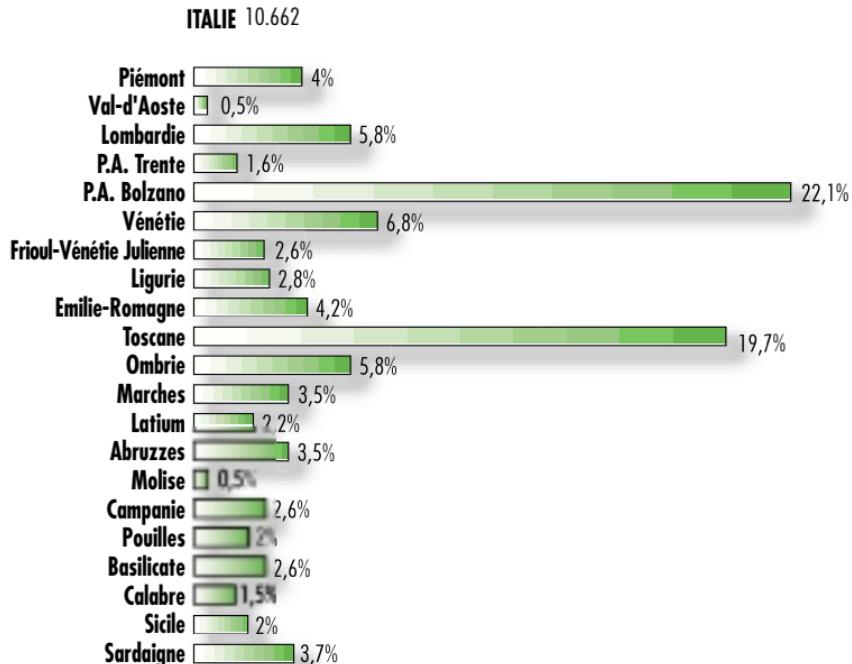
TOTAL	945,780
Fourrages	558,912
Fruits et légumes	79,969
Céréales	194,616
Autres cultures	81,034
Vignes	31,249
Oliviers	93,863

Source : MiPAF, à partir des données des organismes des contrôle, actualisées au 31/12/2000.

Tourisme vert

La loi 730/85 définit le tourisme vert comme étant une activité de réception et d'hébergement exercée par les exploitants agricoles, au moyen de leur propre exploitation. Chaque région a ensuite défini et délimité l'activité agrotouristique avec des mesures législatives spécifiques. Le décret législatif 228/2001, qui a introduit de nouvelles règles d'orientation et de modernisation du secteur agricole, favorise le développement du tourisme vert. Il étend en effet le statut d'exploitant agricole aux coopératives et consortiums, et fait rentrer dans la catégorie des activités agrotouristiques l'organisation d'activités de détente, culturelles, pédagogiques, sportives, mais aussi les excursions et le tourisme équestre, ainsi que la dégustation de produits de l'exploitation, y compris les produits vinicoles. Le décret législatif 226/2001 a contribué à l'entrée du tourisme ichthyologique dans le tourisme vert. Il s'agit de l'hébergement, de la restauration et des services offerts par des structu-

Exploitations agrotouristiques par région, 2001



Source : Agriturst, février 2002.

res gérées par des pêcheurs professionnels. Par ailleurs, la loi 122/2001 réglemente la formule " Bed & Breakfast " et place également cette activité d'hébergement familial dans le secteur rural. Le phénomène des " fermes pédagogiques " prend de l'ampleur. Ces structures agrotouristiques proposent aux enseignants et aux étudiants de partir à la redécouverte de l'agriculture et des traditions. De même, les exploitations qui associent la production biologique à l'activité agrotouristique sont de plus en plus nombreuses.

Le secteur agrotouristique est ainsi entré dans un processus de qualification. Aujourd'hui, il est à même de proposer des services diversifiés en

plus du traditionnel hébergement et de l'authenticité de l'alimentation. D'après les données Agritourist, 2,3 millions de personnes (+ 24 % par rapport à 2000), dont un quart d'étrangers, ont fréquenté ces établissements en 2001. En l'espace d'un an, les exploitations du secteur ont augmenté de 5 %. En 2001, on en dénombrait 10 662, davantage présentes dans les régions du Nord et du Centre. Pour 2001, le chiffre d'affaires est estimé à environ 620 millions d'euros (+ 20 %). L'expansion du secteur témoigne du désir grandissant de bénéficier de services culturels et de détente différents des circuits traditionnels. D'après Agritourist, 75 % des consommateurs

de tourisme vert choisissent ce type de vacances pour des raisons touchant à la nature, à la santé et à la culture. Seuls 12 % parlent d'une solution bon marché.

Plus de la moitié des exploitations agrotouristiques proposent un service de restauration, les aliments et boissons étant la plupart du temps issus de leurs propres productions. Il s'agit parfois de productions biologiques. Près de 9 % des structures disposent de campings à la ferme et 14 % offrent la possibilité de pratiquer le tourisme équestre. Au total, 111 000 lits sont mis à disposition, soit en moyenne 13 par exploitation. La durée moyenne du séjour est de 5,4 jours.

PRODUITS TYPIQUES ET D'ORIGINE

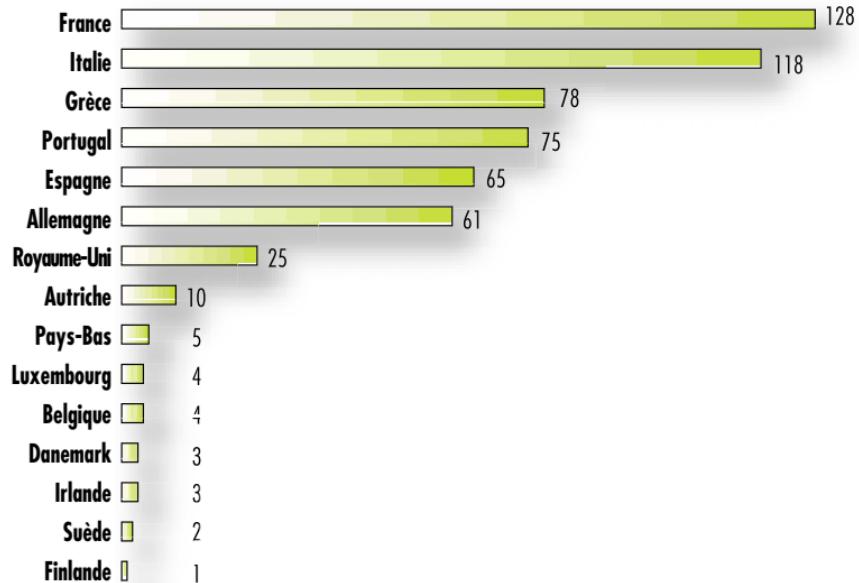
Appellations d'origine

Le règlement CEE n° 2081/92 définit les Appellations d'Origine Protégée (AOP) et les Indications Géographiques Protégées (IGP). Il apporte une reconnaissance et protège les produits dont la " spécificité " est le résultat d'un environnement géographique donné, lui-même conditionné par des facteurs naturels et humains.

Actuellement, l'Italie compte 118 produits enregistrés sous AOP et IGP, dont 30 fromages, 25 huiles d'olive, 29 fruits et légumes et 25 produits de charcuterie. Au cours de l'année dernière, on a attribué l'AOP aux saucissons chasseurs à l'italienne, à l'huile d'olive Veneto Valpolicella, Euganei Berici et de la Grappa. L'IGP a par ailleurs été accordé à l'asperge blanche de Cimadolmo, la cerise de Marostica, au haricot de Sorana et au pain Coppia Ferrarese. L'unique attestation de spécificité italienne reconnue demeure la mozzarella de lait de vache.

Les appellations déposées compren-

Produits agroalimentaires estampillés AOP et IGP dans l'UE ()*



(*) Situation à jour du règlement (CE) n° 1097/2002 du 24 juin 2002.

Liste des produits agroalimentaires italiens estampillés AOP et IGP (*)

Fromages

AOP

Asiago (Vénétie et Trentin)

Bitto (Lombardie)

Bra (Piémont)

Caciocavallo Silano (Pouilles, Calabre, Campanie, Basilicate, Molise)

Canestrato Pugliese

Casciotta d'Urbino (Marches)

Castelmagno (Piémont)

Fiore Sardo

Fontina (Val-d'Aoste)

Formai de Mut dell'alta Valle Brembana (Lombardie)

Gorgonzola (Lombardie, Piémont)

Grana Padano (Lombardie, Piémont, Vénétie, Trentin, Emilie-Romagne)

Montasio (Vénétie et Frioul-V.J.)

Monte Veronese (Vénétie)

Mozzarelle di Bufala Campana (Latium, Campanie)

Murazzano (Piémont)

Parmesan Reggiano (Emilie-Romagne)

Pecorino Romano (Latium, Sardaigne)

Pecorino Sardo

Pecorino Siciliano

Pecorino Toscano (fromage de chèvre) (Toscane, Ombrie, Latium)

Provolone Valpadano (Vénétie, Trentin, Lombardie)

Quartiolo Lombardo

Ragusano (Sicile)

Raschera (Piémont)

Robiolo di Roccaverano (Piémont)

Taleggio (Piémont, Lombardie, Vénétie)

Toma Piemontese

Valle d'Aosta Fromadzo (Val-d'Aoste)

Valtellina Casera (Lombardie)

Fruits, légumes et céréales

AOP

Nocellara de Belice (Sicile)

Olive la Bella della Daunia (Pouilles)

Tomate S. Marzano dell'Agro Sarnese-Nocerino (Campanie)

IGP

Orange sanguine de Sicile

Asperge blanche de Cimadolmo (Vénétie)

Câpres de Pantelleria (Sicile)

Châtaigne du mont Amiata (Toscane)

Châtaigne de Montella (Campanie)

Cerise de Marostica (Vénétie)

Clémentine de Calabre

Haricot de Lamon della Vallata Bellunese (Vénétie)

Haricot de Sarconi (Basilicate)

Haricot de Sorana (Toscane)

Epeautre de Garfagnana (Toscane)

Champignon de Borgotaro (Toscane, Emilie-Romagne)

Lentille de Castelluccio di Norcia (Ombrie)

Citron Costa d'Amalfi (Campanie)

Citron de Sorrente (Campanie)

Marron de Castel del Rio (Emilie-Romagne)

Marron de Mugello (Toscane)

Noix de Giffoni (Campanie)

Noix du Piémont (Piémont)

Poivron de Senise (Basilicate)

Poire d'Emilie-Romagne

Poire de Mantoue (Lombardie)

Pêche et nectarine de Romagne

Chicorée rouge de Trévise (Vénétie)

Chicorée multicolore de Castelfranco (Vénétie)

Riz Nano Vialone Veronese (Vénétie)

Echalote de Romagne

Vigne de Canicatti (Sicile)

Produits de boulangerie

IGP

Coppia Ferrarese (Emilie-Romagne)

Pain artisanal de Genzano (Latium)

Vinaigres

AOP

Vinaigre balsamique traditionnel de Modene (Emilie-Romagne)

Vinaigre balsamique traditionnel de Reggio Emilia (Emilie-Romagne)

Produits non alimentaires

AOP

Bergamote de Reggio Calabria - Huile essentielle

Huiles d'olive

AOP

Abrutino Pescarese (Abruzzes)

Brisighella (Emilie-Romagne)

Bruzio (Calabre)

Canino (Latium)

Chianti Classique (Toscane)

Cilento (Campanie)

Collina di Brindisi (Pouilles)

Colline Salernitane (Campanie)

Colline Teatine (Abruzzes)

Dauno (Pouilles)

Garda (Lombardie, Vénétie)

Laghi Lombardi (Lombardie)

Lametia (Calabre)

Monti Iblei (Sicile)

Penisola Sorrentina (Campanie)

Riviera Ligure

Sabina (Latium)

Terra di Bari (Pouilles)

Terra d'Otranto (Pouilles)

Terre di Siena (Toscane)

Ombrie

Valle di Mazara (Sicile)

Valli Trapanesi (Sicile)

Veneto Valpolicella, Euganei et Berici, del Grappa

IGP

Toscano (Toscane)

Charcuterie

AOP

Capocollo (tête roulée) de Calabre

Coppa (tête roulée de porc) de Piacenza (Emilie-Romagne)

Culatello (sorte de jambon) de Zibello (Emilie-Romagne)

Lard de Calabre

Lard de Piacenza (Emilie-Romagne)

Jambon de Carpegna (Marches)

Jambon de Modene (Emilie-Romagne)

Jambon de Parme (Emilie-Romagne)

Jambon de S.Daniele (Frioul-V.J.)

Jambon de Toscane

Jambon Veneto Berico-Euganeo (Vénétie)

Saucisson de Brianza (Lombardie)

Saucisson de Piacenza (Emilie-Romagne)

Saucisson de Varzi (Lombardie)

Saucissons chasseurs à l'italienne

Saucisse de Calabre

Soppressata de Calabre

Valle d'Aosta Jambon de Bosses

Valle d'Aosta Lard d'Arnad

IGP

Bresaola della Valtellina (Lombardie)

Cotechino de Modene (Emilie-Romagne, Lombardie, Vénétie)

Mortadelle Bologna (Emilie-Romagne, Piémont, Lombardie, Vénétie, Trentin, Marches, Latium, Toscane)

Jambon de Norcia (Ombrie)

Speck dell'Alto Adige (Trentin-Haut-Adige)

Zampone (pied de porc farci) de Modene (Emilie-Romagne, Lombardie, Vénétie)

Viandes

IGP

Agneau de Sardaigne

Veau blanc de l'Apennin central

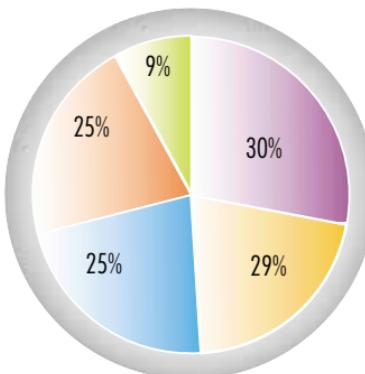
(*) Situazione aggiornata al regolamento (CE) 1097 del 24 giugno 2002.

ment de petites productions, dites de "niche", liées à des portions restreintes de territoire où l'interaction entre les diverses espèces et l'environnement leurs ont conféré des caractéristiques organoleptiques particulières. Elles concernent également les grandes productions commercialisées sur les marchés nationaux et internationaux.

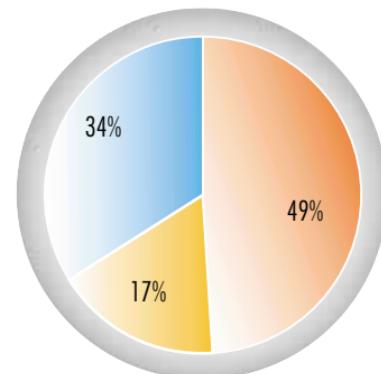
Environ la moitié des AOP et IGP appartiennent au Nord de l'Italie. Cela est davantage dû à la présence d'une culture associative et de consortiums enracinés dans le Nord du pays qui a permis de valoriser les productions, qu'à la richesse du patrimoine agroalimentaire de la circonscription géographique. De nombreux produits AOP et IGP entrent sur le marché sans certification et ne peuvent donc pas tirer profit du label. C'est notamment le cas de l'huile d'olive et des fruits et légumes : l'écart entre le potentiel de production et la production effectivement certifiée par les organismes de con-

Répartition géographique et par produit des AOP et IGP italiens

Répartition par produit



Répartition géographique



	TOTAL	118
Fromages	30	
Fruits et légumes	29	
Huiles d'olive	25	
Charcuterie	25	
Autres (*)	9	

	TOTAL	118
Nord	59	
Centre	22	
Sud	42	

(*) Prend en compte les céréales, les produits de la boulangerie, le vinaigre, la viande, etc.

Produits agroalimentaires traditionnels (*)

Produits végétaux naturels et transformés	Pâtes et produits cuits au four	Viande et préparation de la viande	Fromages	Boissons distillées et liqueurs	Produits d'origine animale	Poissons et mollusques	Huiles et graisses	Condiments	Total
Piémont	99	75	64	55	16	6	4	1	- 320
Val-d'Aoste	-	-	5	9	2	3	-	4	- 23
Lombardie	22	60	53	57	-	4	4	1	- 201
P. A. Bolzano	16	57	24	17	11	1	-	-	- 126
P. A. Trente	6	9	30	16	1	1	2	-	- 65
Vénétie	102	70	98	30	10	19	19	1	- 349
Frioul-Vénétie-Julienne	13	12	39	14	6	-	2	3	- 90
Ligurie	57	33	16	17	4	3	4	1	8 168 (1)
Emilie-Romagne	24	43	31	7	1	4	2	1	- 114
Toscane	165	87	65	27	4	6	8	3	- 365
Ombrie	12	31	13	5	-	-	6	-	- 69
Marches	30	42	23	10	3	-	-	3	- 114
Latium	45	82	19	8	4	3	-	1	- 163
Abruzzes	23	14	16	15	1	1	1	2	- 73
Molise	4	49	30	11	-	-	7	-	- 101
Campanie	92	55	27	30	16	12	6	3	- 241
Pouilles	40	35	13	16	11	-	3	-	- 119
Basilicate	5	11	9	16	-	-	-	-	- 41
Calabre	62	43	19	25	10	6	10	2	- 177
Sicile	56	19	-	26	3	7	2	1	- 126 (2)
Sardaigne	15	47	8	10	4	14	4	1	- 104
ITALIE	888	874	602	421	107	90	84	28	20 3.149

(*) Il s'agit de produits dont les méthodes de transformation, de conservation, de vieillissement et d'affinage ont été pratiquées pendant au moins 25 ans.

(1) Prend en compte les plats composés, avec 25 spécialités.

(2) Prend en compte les produits gastronomiques, avec 10 spécialités.

Source : Calculs réalisés à partir de la Liste nationale des produits agroalimentaires traditionnels du Ministère des Politiques Agricoles et Forestières (à jour du décret ministériel du 8 mai 2001).

trôle est considérable.

Les produits AOP et IGP ne constituent qu'une infime partie de l'alimentation italienne traditionnelle. La liste nationale des produits agroalimentaires traditionnels, publiée par le MiPAF et mise à jour en 2001, comptabilise plus de 3 000 produits différents, dont la moitié sont constitués de produits végétaux frais ou transformés et de pâtes et produits

au four. La charcuterie et les fromages atteignent à eux seuls environ mille spécialités différentes.

Les produits protégés ont une place très importante dans l'économie agroalimentaire italienne. Environ 7,5 % de la production agricole totale en valeur est constituée de productions certifiées (Ismea 2000), ce qui représente un chiffre d'affaires à la production de plus de 6 500 mil-

liards de lires, et un chiffre d'affaires à la consommation de près de 12 000 milliards de lires. En terme de nombre d'exploitations concernées par la production et la transformation, et en terme de production en valeur, les principaux secteurs de production AOP et IGP sont ceux des fromages et de la charcuterie. Il suffit de rappeler que 60 % du lait produit en Italie est destiné aux fromages AOP.

Vins AOC

Par appellation d'origine des vins, on entend le nom géographique d'une zone viticole particulièrement expérimentée. Cette appellation désigne donc un produit renommé et de qualité, dont les caractéristiques sont liées à l'environnement naturel et aux facteurs humains (loi 10/2/92 n° 164). Les appellations d'origine sont réparties en :

- Appellation d'Origine Contrôlée et Garantie (AOCG)
- Appellation d'Origine Contrôlée (AOC)
- Indication Géographique Typique (IGT).

Les derniers vins italiens à avoir reçu l'AOCG sont le Bardolino supérieur et le Soave supérieur. Le Moscato di Scanzo (Lombardie) et le Riesi (Sicile) bénéficient désormais de l'AOC, le Golfo dei Poeti et le Colline del Genovesato de l'IGT (en Ligurie).

En 2000, la production de vins d'appellation atteignait environ 11,8 millions d'hectolitres, soit 22 % de la production totale de vins en Italie.

Vins AOCG, AOC et IGT par région (*)

	AOCG	AOC	IGT
Piémont	7	50	-
Val-d'Aoste	-	1	-
Lombardie	2	17	12
Trentin-Haut-Adige	-	7	4
Vénétie	3	24	10
Frioul-Vénétie-Julienne	-	9	3
Ligurie	-	8	2
Emilie-Romagne	1	21	10
Toscane	6	41	5
Ombrie	2	13	6
Marches	-	11	1
Latium	-	25	5
Abruzzes	-	3	9
Molise	-	3	2
Campanie	1	20	8
Pouilles	-	25	6
Basilicate	-	1	2
Calabre	-	12	13
Sicile	-	20	7
Sardaigne	1	20	15
ITALIE	23	325	115

(*) Situation au 30 juin 2002.

N.B. Le total des vins AOC et IGT est inférieur à la somme des vins par région, car certains vins sont interrégionaux.

POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE

Politique de marché

L'application de la PAC

Cultures arables – Durant la campagne 2000/01, où les modifications apportées à l'Agenda 2000 ont été appliquées, des demandes d'aides pour les cultures arables ont été présentées pour une surface de 4,4 millions d'hectares, dont 81 % destinés aux céréales, 12 % aux graines oléagineuses et 5 % aux terres en jachère. L'agenda 2000 a provoqué une hausse vertigineuse des superficies cultivées en régime simplifié (+ 500 %), portant leur part à 12 % du total. Les superficies dépendant du régime général ont par conséquent diminué de 20 %. La surface occupée par les céréales a peu évolué par rapport à l'année dernière ; en 2001, elle était de 3,6 millions d'hectares (1 % du total). 63 % de ces terres dépendaient du régime simplifié (+ 5 %) et 37 % du régime général (- 6 %). A l'inverse de la tendance communautaire, la surface occupée par les graines oléagineuses a augmenté de 3 % en Italie au

cours de la campagne 2000/2001. Dans ce cas également, le régime simplifié a pris de l'ampleur (passant de 16 000 à 196 000 hectares) au détriment du régime général (- 34 %). En 2001, les demandes d'aide présentées pour les cultures arables ont à nouveau concerné une superficie inférieure à la surface de base régionale. La sous-surface de base pour le maïs a encore été dépassée. Les versements ont donc baissé de 11,6 % pour cette surface. Il en est de même pour la surface maximale garantie des zones semi-traditionnelles de production de blé dur. Des investissements ont en effet été réalisés pour une surface de 10 804 hectares, alors que la surface garantie était de 4 000 hectares. En ce qui concerne la gestion de l'OCM, le MiPAF a révisé le plan de régionalisation et a réduit la sous-surface de base pour le maïs.

Huile d'olive – On estime qu'au cours de la campagne 2000/01, l'Italie a présenté des demandes d'aide pour

Cultures arables – Superficies bénéficiant d'aides (campagne 2000/01)

	Italie	
	000 ha	%
SUPERFICIE DE BASE TOTALE	5.801	
- maïs	1.200	
SUPERFICIE TOTALE	4.439	100,0
Superficie fourragère	26	0,6
Terres en jachère	221	5,0
Superficie cultivée	4.191	94,4
Céréales et produits ensilés	3.609	81,3
- maïs	1.183	
Graines oléagineuses	519	11,7
PETITS PRODUCTEURS	2.527	100,0
Céréales et produits ensilés	2.277	90,1
- maïs	518	
Graines oléagineuses	196	7,8
PRODUCTEURS PROFESSIONNELS	1.885	100,0
Terres en jachère	210	11,1
Superficie cultivée totale	1.675	
Céréales et produits ensilés	1.331	70,6
- maïs	664	
Graines oléagineuses	323	17,1
BLE DUR, REGIONS TRADITIONNELLES	1.526	
BLE DUR, REGIONS SEMI-TRADIT.	18	

Source : Calculs à partir des données de la Commission européenne.

540 000 tonnes d'huile (- 32 % par rapport à la campagne précédente), soit 27 % de la production communautaire totale.

En raison de l'abondance des récoltes en Espagne et en Grèce, les principaux pays producteurs ont enregistré les cours les plus bas de ces dernières années pour l'huile d'olive extra-vierge. En Italie, le prix moyen à la production des onze premiers mois de la campagne 2000/01 est équivalent à celui de la campagne précédente (224 euros/100 kg, soit - 1 %). Le prix moyen à la production de l'huile vierge lampante a en revanche chuté de 11 %.

Fruits et légumes – Au cours de la campagne 2000/01, les sommes perçues au niveau européen et au titre des interventions de marché ont diminué de 17,5 %, touchant principalement les tomates, les aubergines et les pêches. Les oranges (le montant a plus que doublé), les citrons (presque multiplié par trois) et les pommes (+ 54 %) ont toutefois bénéficié d'inter-

Application de la PAC au secteur des cultures arables dans les pays de l'UE (1 000 ha), campagne 2000/2001

	Superficie de base	Jachère	Superficie destinée aux cultures arables (*)			
			Régime simplifié	%	Régime général	%
Belgique	479	22	248	55,1	202	44,9
France	13.526	1.485	1.677	12,2	12.058	87,8
Allemagne	10.156	1.132	1.495	14,9	8.568	85,1
Italie	5.801	221	2.527	57,3	1.885	42,7
Luxembourg	43	1	17	43,6	22	56,4
Pays-Bas	437	15	277	68,6	127	31,4
Danemark	2.018	213	249	12,3	1.780	87,7
Irlande	346	30	87	26,2	245	73,8
Royaume-Uni	4.461	552	195	4,5	4.176	95,5
Grèce	1.492	29	1.194	93,7	80	6,3
Portugal	1.015	76	355	44	451	56
Espagne	9.220	1.274	2.493	28,6	6.223	71,4
Autriche	1.203	106	430	38,3	693	61,7
Finlande	1.591	176	887	56,8	674	43,2
Suède	1.737	254	381	22,1	1.346	77,9
UE	53.522	5.586	12.512	24,5	38.530	75,5

(*) Fourrages exclus.

Source : Commission européenne, DG Agriculture.

ventions de marché beaucoup plus importantes qu'auparavant. En Italie, ce sont les choux-fleurs, les tomates, les pêches et les nectarines qui ont le plus contribué à la baisse de l'intervention dans le secteur des produits frais. Les pommes et les poires ont en revanche fait l'objet d'une plus grande intervention par rapport à la campagne précédente.

En ce qui concerne la transformation des fruits et légumes, tant au niveau communautaire que national, des dispositions d'application ont été promulguées pour le nouveau régime de soutien aux produits transformés à base de fruits et légumes et pour le régime d'aide aux producteurs d'agrumes (règlement CE n° 449/2001 et n° 1092/2001). Pour la campagne 2001/02, des mesures temporaires relatives aux contrats stipulés entre transformateurs et producteurs ont été adoptées pour les produits transformés à base de fruits et légumes (tomates, pêches et poires). Pour la campagne 2001/02, l'intervention en

faveur des fruits et légumes frais continue de baisser au sein de l'UE (- 53 %). En Italie, la diminution des aides a atteint près de 60 % et a concerné tous les produits à l'exception des melons (+ 9,6 %).

Pour la première fois, au cours de la campagne 2001/02, les prix à la production des produits destinés à être transformés ont été établis par libre négociation entre les parties. En Italie, l'industrie et les organisations de producteurs des bassins productifs du Centre-Nord ont signé un accord professionnel pour la tomate industrielle : un prix franco entreprise-producteur a été décidé. Dans les régions du Sud, l'industrie a en revanche bénéficié d'un prix moyen inférieur. En Espagne et en Italie, les tomates destinées à être transformées ont dépassé les quotas établis par le règlement CE n° 2699/2000. La Grèce, l'Espagne, la France, l'Italie et les Pays-Bas ont dû faire face à une baisse des aides pour les poires, les quotas à la transformation ayant été

dépassés au cours des trois campagnes précédentes. De même, les aides destinées aux agrumes ont diminué suite au dépassement des quotas de transformation : pour les pamplemousses et les pomelos en Espagne et en France, pour les citrons, les mandarines et les clémentines en Italie.

Vins – Au cours de la campagne 2000/01, des mesures pour le contrôle et la gestion du potentiel de production ont été adoptées. Il s'agit notamment d'interventions pour la restructuration et la reconversion des vignobles. L'Italie a reçu près de 114 millions d'euros, soit environ 26 % du budget européen. Au total, l'Italie a donc pu satisfaire environ 9 100 demandes d'aide et intervenir sur plus de 18 000 hectares de vignobles, en leur attribuant plus de 115 millions d'euros. Pour la campagne 2001/02, l'UE a tenu compte des brillants résultats obtenus par l'Italie et l'Espagne dans ses décisions de répartition des fonds. Plus de 116 millions

d'euros ont en effet été alloués à l'Italie, soit un peu moins de 28 % du budget européen.

Les mesures de soutien au marché comportent d'importantes nouveautés. Les deux distillations facultatives prévues par la nouvelle OCM ont en effet été activées pour la première fois. La distillation permettant de produire un alcool de bouche a entraîné le retrait d'environ 12,7 millions d'hectolitres de vin dans l'ensemble de l'UE. Près de 5 millions de cet alcool, soit un peu moins de 40 % du total européen, provenaient d'Italie et 7 millions d'Espagne (57 %). Au total, l'UE a compté 7 interventions de distillation de crise, qui ont contribué au retrait du marché de 7,2 millions d'hectolitres de vin supplémentaires, dont plus d'1,3 million produits en Italie. Etant donné que les prix de retrait fixés par l'UE pour les interventions extraordinaires étaient extrêmement bas, l'attribution d'aides complémentaires nationales a été autorisée exclusivement pour la

France, le Portugal, l'Allemagne et l'Italie, et uniquement pour certains types particuliers de vin.

Au total, les deux distillations facultatives ont contribué à envoyer 6,3 millions d'hectolitres de vin à l'alambic en Italie, dont 120 000 hectolitres de vin de prestige (Moscatto d'Asti et Asti).

Au cours de la campagne 2001/02, de nombreuses distillations ont également été pratiquées. Le retrait du marché de 12 millions d'hectolitres de vin a en effet été autorisé pour l'ensemble de l'UE : trois vagues de distillation se sont succédées dans le but de produire de l'alcool de bouche. La distillation de crise a été accréditée en Italie et en France, à l'aune de 4 millions d'hectolitres de vin chacune. L'attribution d'aides nationales complémentaires a également été permise. Tabac – L'OCM de secteur a introduit une partie variable à la prime de production. Liée à la stipulation d'un contrat de vente entre le premier transformateur et l'association de producteurs, cette évolution a contri-

bué à la formation d'associations de producteurs. Cela a permis de concentrer l'offre agricole et par conséquent d'améliorer la position contractuelle de la partie agricole, notamment en présence d'un système de ventes aux enchères. Le règlement CE n° 2162/1999 a déterminé pour l'ensemble des pays producteurs, le lien entre la part variable et la somme totale de la prime pour chaque variété de tabac brut. Le règlement suivant CE n° 546/2002 a modifié le régime de vente aux enchères dans le but d'en accroître la flexibilité et de permettre aux contrats de vente des différentes variétés de tabac d'être également réalisés de cette manière. D'autres modifications ont été apportées au régime d'aide : les primes concernant certaines variétés de tabac ont été réduites dans le but de favoriser l'abandon des productions qui trouvent difficilement des débouchés, tel le "Sun Cured".

Lait – Au cours de la campagne

2000/01, c'est à nouveau l'Italie qui a présenté le dépassement de quota de production le plus important. D'après les données AGEA, en dépit de la première augmentation du quota national reconnue par l'Agenda 2000, les producteurs ont affiché un excédent proche de 400 000 tonnes pour la période 2000/01, soit un montant supérieur à l'augmentation de quota consentie à l'Italie à partir de 2001/02. L'Italie a donc été sanctionnée par une amende d'environ 140 millions d'euros.

Viandes bovines – En 2001, le secteur a lourdement souffert de la crise de l'ESB. Au cours de l'année, des mesures ont été approuvées par l'UE pour limiter les dommages de cette crise (abattage des animaux à risque et approbation de mesures de régulation des marchés). Dans l'ensemble, les stocks se sont amplifiés, atteignant 252 700 tonnes provenant principalement d'achats effectués en France, en Espagne, en Allemagne, en Italie et en

Irlande. Le plan " filet de sécurité " n'a été mis en place qu'en Allemagne et de façon extrêmement réduite aux Pays-Bas. Par ailleurs, environ 240 000 tonnes de viande bovine ont été retirées du marché, en raison du " plan de destruction ", destiné à éliminer les têtes à risque. 166 000 tonnes environ ont également été accumulées par le biais du " plan spécial d'achat ". Malgré la baisse de production qui a suivi la chute de la demande intérieure et extérieure, les prix sont restés à peu près stables et ont même eu tendance à s'améliorer, bien que les niveaux d'avant crise n'aient pas été atteints.

En ce qui concerne la répartition de l'enveloppe nationale en 2001, l'Italie a poursuivi l'orientation qu'elle s'était fixée aux lendemains de l'approbation du portefeuille de dépenses : plus de 80 % du budget sont destinés à la prime d'abattage des bovins mâles adultes et 20 % environ à la prime s'appliquant aux vaches et aux génisses destinées à produire de la viande.

La majeure partie des fonds destinés aux bovins mâles est réservée aux élevages biologiques et aux productions d'appellation d'origine. Le reste sert à garantir le respect de certaines règles de production et à préserver la qualité.

Viandes ovines et caprines – La réforme de l'OCM viandes ovines et caprines, approuvée en 2001, prévoit des primes forfaitaires par tête et une enveloppe nationale sur la base des règlements CE n° 2529/2001 et n° 2550/2001. Avec cette réforme, tout lien entre l'aide et l'évolution des prix de marché est supprimé. La prime a été fixée à 21 euros par tête pour les agneaux lourds et à 16,8 euros pour les agneaux légers et les chèvres. L'aide complémentaire destinée aux élevages situés dans des zones défavorisées reste en vigueur et s'élève à 7 euros par tête. Un plafond pour l'attribution des primes a été déterminé pour chaque état membre. L'enveloppe attribuée à l'Italie atteint

6,92 millions d'euros sur un total de 72 millions d'euros disponibles à l'échelle communautaire.

En 2001, des programmes d'abattage ont été élaborés en raison de la diffusion de certaines maladies. Ils ont été appliqués, entre autres, au Royaume-Uni, en France et en Espagne. Ces

Dépenses du FEOGA-Garantie par secteur en Italie, 2001

	mio. euros	%
Cultures arables	1.919,60	35,1
Huile d'olive	848,3	15,5
Fruits et légumes	348,2	6,4
Viticulture	379,7	6,9
Tabac	338,3	6,2
Lait/fromage	91,6	1,7
Viande bovine	296,5	5,4
Viande ovine/caprine	143,2	2,6
Développement rural	658,4	12
Autres mesures	442,4	8,1
Total FEOGA-Garantie	5.466,80	100

Source : calculs à partir des données de la Commission européenne.

programmes conjugués aux importantes restrictions des flux d'importation ont favorisé la flambée des prix. Une offre limitée et des prix élevés ont créé des situations de tension sur les marchés, notamment en périodes de forte consommation. Toutes les catégories de marchandises ont été touchées par la hausse des prix, et plus particulièrement les agneaux légers (+ 20 %). Les prix ont suivi la même tendance en Italie et certaines places financières ont enregistré des fluctuations très importantes, avec des pointes aux alentours de 20 %.

Le budget du FEOGA

En 2001, le FEOGA-Garantie a financé près de 5 467 millions d'euros de dépenses en Italie. Ce montant doit toutefois être revu à la baisse de 2,6 % en raison des corrections financières qui résultent de la clôture des exercices précédents et qui doivent être supportées par l'Italie. Au total, les fonds

attribués à l'Italie ont cependant augmenté de presque 6 % par rapport à l'année précédente, dépassant largement la moyenne européenne (+ 3 %). Par conséquent, en touchant plus de 12,8 % des ressources attribuées par le FEOGA-Garantie, l'Italie est devenue le quatrième bénéficiaire le plus important des dépenses de la PAC et des mesures de développement rural.

Les aides ont essentiellement été intensifiées pour les produits végétaux. A eux seuls, ils absorbent plus des trois quarts de l'attribution totale. Parmi ces derniers, les cultures arables (céréales et surtout graines oléagineuses) et l'huile d'olive ont absorbé la majeure partie de cette augmentation. La hausse a été plus contenue pour les produits viticoles. En ce qui concerne les productions animales, en Italie comme dans le reste de l'UE, les aides se sont surtout accrues pour les viandes bovines, grâce aux nouvelles mesures de la réforme de 1999. Cependant, pour la première fois, les

Dépenses du FEOGA-Garantie par pays, 2000/2001

	2000 mio. euros	%	2001 mio. euros	%	Var. % 2000/2001
Versements directs UE	18,0	0,0	28,0	0,1	55,6
Belgique	954,6	2,4	934,5	2,3	-2,1
Danemark	1.304,7	3,2	1.111,6	2,7	-14,8
Allemagne	5.641,9	14,0	5.857,6	14,1	3,8
Grèce	2.597,2	6,4	2.612,1	6,3	0,6
Espagne	5.469,0	13,6	6.175,7	14,9	12,9
France	8.981,7	22,3	9.221,0	22,2	2,7
Irlande	1.678,3	4,2	1.584,3	3,8	-5,6
Italie	5.031,3	12,5	5.323,9	12,8	5,8
Luxembourg	20,6	0,1	29,3	0,1	42,2
Pays-Bas	1.396,6	3,5	1.104,1	2,7	-20,9
Autriche	1.018,5	2,5	1.052,5	2,5	3,3
Portugal	652,0	1,6	873,8	2,1	34,0
Finlande	727,6	1,8	815,4	2,0	12,1
Suède	798,0	2,0	779,7	1,9	-2,3
Royaume-Uni	4.058,7	10,1	3.996,9	9,6	-1,5
UE	40.348,6	100,0	41.500,3	100,0	2,9

Source : calculs à partir des données de la Commission européenne.

mesures d'accompagnement ont été revues à la baisse, confirmant la tendance de la période de programma-

tion précédant la campagne 2000/06. Avec 9 % du total, les mesures alternatives de soutien au marché repré-

sentent une composante importante des dépenses agricoles italiennes. De plus, 3 % des dépenses sont affectées au soutien des autres mesures prévues dans le cadre du règlement sur le développement rural.

Dans l'ensemble, les dépenses agricoles ont légèrement augmenté dans les pays méditerranéens au cours de l'année dernière, notamment en raison de l'évolution des aides susmentionnées qui ont été apportées aux secteurs de l'huile d'olive et des produits viticoles. Par ailleurs, l'entrée en vigueur des nouvelles dispositions de l'Agenda 2000 a provoqué un net accroissement de l'importance relative des secteurs réformés (cultures arables, viandes bovines et vins).

Toutefois, le rapport entre la contribution des divers produits à la production agricole nationale et leur part dans les dépenses du FEOGA-Garantie est largement disproportionné. Les produits bénéficiant de paiements directs ont en effet généralement tendance à obtenir des parts de

Contribution des produits à la PBC et part occupée dans les dépenses du FEOGA-Garantie

	2000	
	PBC	Dépenses
Céréales et graines oléagineuses (1)	11,1	31,8
Riz	1,1	2,4
Sucre	1,3	2,9
Huile d'olive (2)	5,05	12,5
Fruits et légumes	28,2	7,7
Produits viticoles	9,6	5,1
Tabac	0,9	6,5
Produits laitiers et fromagers (3)	10,1	2,3
Viande bovine	8,3	3,7
Viande ovine/caprine	0,9	3,2
Viande de porc	5,2	0,4
Œufs et volaille	6,6	0

(1) Produits protéagineux exclus pour la PBC mais inclus pour l'attribution du FEOGA.

(2) Moyenne sur deux ans.

(3) Pour la PBC, seul le lait a été pris en compte, s'agissant des seuls chiffres disponibles du Rapport annuel des Communautés.

Source : calculs à partir des données de la Commission européenne.

dépenses largement supérieures à leur importance productive. C'est le cas des cultures arables qui bénéficient de dépenses près de trois fois supérieures à leur part dans la production nationale, mais également du riz, de l'huile d'olive, des ovins, des caprins et surtout du tabac. Avec moins d'1 % de la production nationale, ce dernier obtient plus de 6 % de la dépense communautaire attribuée à l'Italie. Parmi les produits méditerranéens, il convient de souligner que les fruits et légumes et les produits viticoles sont particulièrement pénalisés par ce rapport. De même, les viandes bovines perçoivent une part de dépenses largement inférieure à leur importance productive. Ce résultat devrait toutefois s'améliorer avec l'application complète de la réforme de l'Agenda 2000.

La plus grande importance des secteurs semble fortement liée au type de soutien garanti par les mécanismes des différentes OCM. A ce propos, en Italie comme dans le reste de l'UE, les

aides à la production représentent désormais la catégorie de dépenses la plus importante, avec une part supérieure à 65 % du total. Cela est notamment dû aux augmentations enregistrées par les secteurs des cultures arables, de l'huile d'olive et des viandes bovines, qui bénéficient de paiements directs. A l'inverse, en Italie, les dépenses concernant les restitutions à l'exportation, la réduction du potentiel de production et les aides à la consommation sont relativement faibles et ne constituent qu'une part marginale de la dépense agricole totale. La constitution et la gestion de stocks occupent en revanche une part légèrement plus importante. Le secteur viticole, et l'année dernière le secteur des viandes bovines y ont largement contribué. Il en est de même pour les aides à la transformation, notamment dans le secteur des fruits et légumes.

D'après le rapport entre les dépenses agricoles et certains paramètres significatifs, tels la PBC, le nombre d'actifs

Budget du FEOGA-Garantie par type d'intervention en Italie, 2000/2001

	2000 mio. euros	%	2001 mio. euros	%	Var. % 2000/2001
--	--------------------	---	--------------------	---	---------------------

RESTITUTIONS À L'EXPORTATION	309,1	5,6	237,8	4,3	-23,1
Céréales et dérivés	59,7	1,1	24,8	0,5	-58,5
Lait et dérivés	26,1	0,5	22,3	0,4	-14,6
Viande bovine	44,8	0,8	29	0,5	-35,3

CONSTITUTION ET GESTION DE STOCKS	356,2	6,5	335,5	6,1	-5,8
Céréales	-4,2	-0,1	-1,2	0	-71,4
Produits viticoles	161,4	2,9	177,8	3,3	10,2
Produits laitiers et fromagers	71,9	1,3	41,3	0,8	-42,6
Viande bovine	-1,5	0	49,8	0,9	-3.420,00

RÉDUCTION DU POTENTIEL DE PRODUCTION	113,5	2,1	121,1	2,2	6,7
Retraits	92,6	1,7	73,3	1,3	-20,8

AIDES À LA CONSOMMATION	29,2	0,5	8,2	0,1	-71,9
Huile d'olive	19,3	0,4	0,2	0	-99
Produits laitiers et fromagers	9,9	0,2	8	0,1	-19,2

	2000 mio. euros	%	2001 mio. euros	%	Var. % 2000/2001
--	--------------------	---	--------------------	---	---------------------

AIDES À LA TRANSFORMATION	440,6	8	343,4	6,3	-22,1
Produits viticoles	114,7	2,1	84,3	1,5	-26,5
Fruits et légumes	286,3	5,2	222	4,1	-22,5
Produits laitiers et fromagers	17	0,3	30,9	0,6	81,8

AIDES À LA PRODUCTION	3.141,30	57,2	3.527,80	64,5	12,3
Cultures arables	1.584,00	28,8	1.818,50	33,3	14,8
Huile d'olive	661,8	12	842,7	15,4	27,3
Tabac	357,4	6,5	338,3	6,2	-5,3
Fruits et légumes	71,7	1,3	83,2	1,5	16,00
Viande bovine	137,3	2,5	170,2	3,1	24
Viande ovine/caprine	177,6	3,2	143,2	2,6	-19,4

AUTRES INTERVENTIONS	1.104,30	20,1	893	16,3	-19,1
Mesures d'accompagnement	700	12,7	500,1	9,1	-28,6

TOTAL DEPENSES AGRICOLES	5.494,20	100	5.466,90	100	-0,5
---------------------------------	-----------------	------------	-----------------	------------	-------------

Source : calculs à partir des données de la Commission européenne.

et l'importance de la SAU, la dépense par actif et par hectare présente des variations très importantes d'un pays à l'autre. La part des dépenses agricoles rapportée à la PBC apparaît légèrement plus équilibrée dans les différents pays. Le cas italien est particulièrement significatif : il se situe au dernier rang pour tous les indicateurs considérés.

FEOGA-Garantie : dépenses par pays rapporté à la PBC, aux UTA et à la SAU

		2000	
	spese/PLV %	spese/ULA 000 euro	spese/SAU 000 euro
Belgique	13,8	12,9	684,8
Danemark	15,7	17,7	481,1
Allemagne	12,9	8,7	328,9
Grèce	24,4	4,8	662,7
Espagne	16,4	5,8	189,3
France	14,4	8,8	300,0
Irlande	28,9	9,0	379,9
Italie	12,3	4,2	326,7
Luxembourg	8,2	4,8	162,2
Pays-Bas	7,3	6,4	704,3
Autriche	20,5	5,9	298,7
Portugal	11,7	1,2	167,0
Finlande	20,0	6,3	330,6
Suède	16,1	10,9	259,9
Royaume-Uni	16,9	12,0	249,8
UE	14,7	6,6	299,3

Source : calculs à partir des données de la Commission européenne.

Politique de développement rural

Les règlements CE 1257/1999 et CE 445/2002 renseignent sur les conditions d'application des normes relatives à la programmation des mesures de développement rural pour la période 2000/2006. Ils remplacent le règlement précédent CE 1750/1999. Les mesures qui étaient auparavant mises en œuvre par le biais de 9 dispositions différentes ont été concentrées en un seul et même règlement. En plus des autres instruments de programmation, le Plan de Développement Rural (PDR) a été instauré. Le règlement 1257/99 prévoit vingt-deux mesures différentes et introduit une série d'interventions dans le but de " promouvoir l'aménagement et le développement des zones rurales " (article 33).

Les interventions de développement rural sont financées par les sections Orientation et Garantie du FEOGA. En fonction de la localisation de la zone et de la nature de l'intervention, l'une ou l'autre des sections interviennent.

Les deux sections du Fond n'opèrent ensemble que dans les zones de l'Objectif 1. Dans les autres régions, seule la section Garantie prend en charge le financement des interventions de développement rural.

Dans les régions de l'Objectif 1, les mesures qualifiées de " mesures d'accompagnement " (mise à la retraite anticipée, mesures agri-environnementales, boisement des surfaces agricoles) et les indemnités pour les zones défavorisées et les zones subissant des contraintes environnementales sont financées par la section Garantie. Elles sont programmées par le biais des PDR, qui ont tous été approuvés par la Commission européenne courant 2001. Les autres mesures de développement rural sont financées par le FEOGA-Orientation et sont contenues dans les Programmes Opérationnels Régionaux (POR). Les interventions du FEOGA-Orientation ainsi que la programmation des autres Fonds Structurels font donc partie des axes

prioritaires d'intervention (valorisation des ressources naturelles et environnementales, valorisation des ressources culturelles et historiques, valorisation des ressources humaines, amélioration de la qualité des villes, des institutions locales et de la vie associative, systèmes locaux de développement, réseaux et noeuds d'infrastructures) prévus dans le Cadre Communautaire de Soutien (CCS). Le CCS et les POR ont tous été approuvés courant 2000. Il a toutefois été nécessaire de procéder à la rédaction d'un autre document pour permettre aux interventions d'être pleinement opérationnelles. Il s'agit du Complément de Programmation introduit par le règlement CE 1260/1999, qui porte sur les dispositions générales des fonds structurels et qui est défini comme étant " le document de mise en œuvre de la stratégie et des axes prioritaires d'intervention, contenant les éléments de détail des différentes mesures " (article 9).

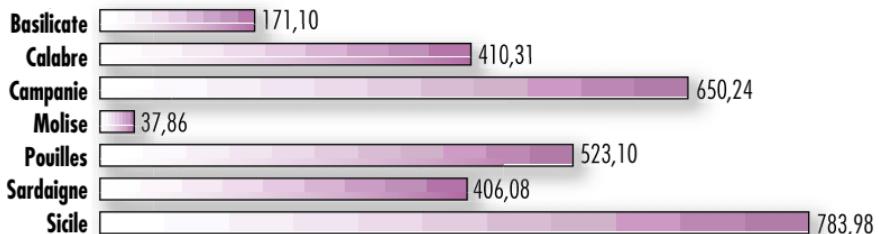
Dans le cadre du CCS, 2 982,66 millions d'euros ont été assignés aux mesures financées par le FEOGA-Orientation pour l'ensemble de la période 2000-06.

Parmi les six axes prioritaires, l'axe IV " systèmes locaux " contient la plupart des mesures dédiées à l'agriculture et au développement rural. Il concentre environ 75 % des ressources. A l'échelle régionale, les fonds mis à disposition des régions de l'objectif 1 sont particulièrement élevés, à l'exception du Molise qui doit faire face à son nouveau statut de région sortant de l'Objectif 1. La Sicile est la région qui bénéficie du financement le plus important.

Les interventions de développement rural qui concernent les régions italiennes non comprises dans l'Objectif 1 ont en revanche été insérées dans les PDR. Ces derniers comprennent également les interventions pour les zones rurales de l'Objectif 2, qui sont financées par la section Garantie du FEOGA.

Répartition des fonds du FEOGA-Orientation par région (Mio euros)

TOTAL FEOGA-Orientation

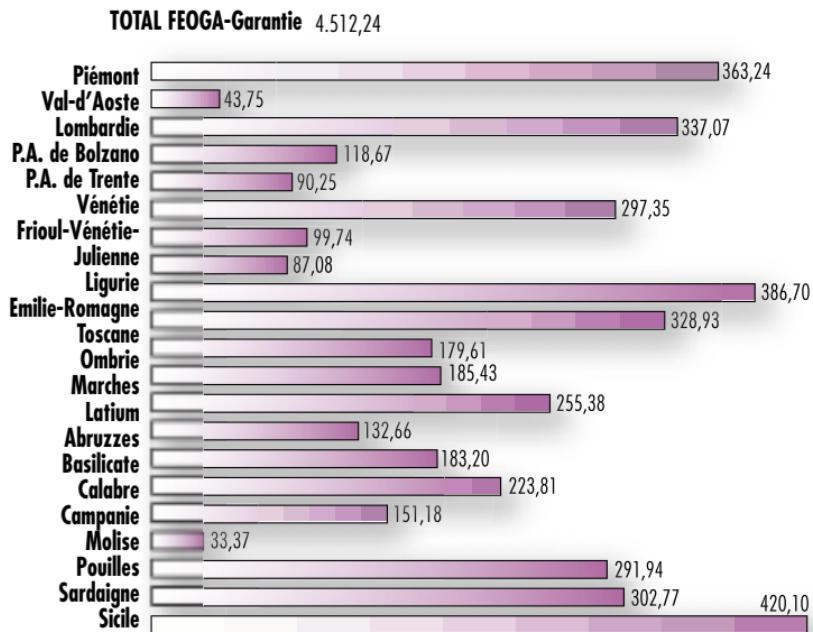


Source : calculs de l'INEA à partir des données financières des POR.

La phase de programmation s'est achevée le 29 septembre 2000. A cette date, tous les Plans de Développement Ruraux des régions du Centre-Nord avaient été approuvés par la Commission européenne. Dans le but de garantir la réalisation effective des actions prévues, la délibération CIPE du 21/12/1999 a

institué un Comité National pour le contrôle de la mise en œuvre des Plans de Développement Ruraux. En ce qui concerne l'aspect financier des ressources du FEOGA-Garantie pour le développement rural, le montant initialement attribué à l'Italie pour la période 2000-06 (4 165 millions d'euros) a ensuite été porté à 4

Risorse FEOGA-Garanzia per le misure di sviluppo rurale ripartite per regione (mio. euro)



Source : calculs de l'INEA à partir des données financières des PDR.

512 millions d'euros, en raison de l'indexation (Dec. 426/2000).

Parmi les régions non comprises dans l'Objectif 1, l'Emilie-Romagne a reçu la plus grande part des fonds (plus de 8 %), suivie par le Piémont, la Lombardie et la Toscane.

Les régions italiennes ont décidé de mettre en œuvre un très grand nombre de mesures : le Piémont, la Ligurie, les Marches, l'Ombrie et la Campanie en ont activé 20 sur 22. Le Val d'Aoste fait toutefois figure d'exception. Il a choisi d'insérer le minimum de mesures cofinancées (seulement 5) dans son PDR, tout en réalisant les autres interventions nécessaires pour atteindre les objectifs du plan. Ces dernières mesures ont été exclusivement financées par des fonds régionaux.

Parmi les régions qui ont décidé de mettre en œuvre un plus petit nombre de mesures, on compte le Frioul-Vénétie-Julienne, les Abruzzes, le Molise et l'Emilie-Romagne avec respectivement 10, 12, 13 et 14

Mesures de développement rural programmées dans les PDR et les POR

Hors objectif 1	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p	q	r	s	t	u	v	Total mesures approuvées
Piémont	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	20
Val d'Aoste	•		•	•	•				•														5
Lombardie	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	18
P.A. de Bolzano	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	16
P.A. de Trente	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	16
Vénétie	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	19
Frioul-Vénétie-Julienne	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	10
Ligurie	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	20
Emilie-Romagne	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	14
Toscane	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	19
Ombrie	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	20
Marches	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	20
Latium	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	17
Abruzzes	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	12
Objectif 1	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p	q	r	s	t	u	v	
Molise	•	•		•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	13
Campanie	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	20
Pouilles	•	•		•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	15
Basilicate	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	15
Calabre	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	19
Sicile	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	18
Sardaigne	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	18

Source : calculs de l'INEA à partir des données des POR et des PDR.

Répartition des fonds du FEOGA par mesure

Mesure	FEOGA-Gar.	FEOGA-Orient.
	%	
a Investissements dans les exploitations agricoles	7,48	25,43
b Installation des jeunes agriculteurs	3,91	7,25
c Formation	0,56	1,58
d Préretraite	0,55	-
e Zones défavorisées et zones subissant des contraintes environnementales	6,61	-
f Mesures agri-environnementales	52,42	-
g Amélioration des conditions de transformation et de commercialisation	4,06	15,29
h Boisement des surfaces agricoles	10,99	-
i Autres mesures forestières	3,12	6,77
j Amendement foncier	0,36	-
k Remembrement agricole	0,1	3,41
l Mise en place de services de substitution et d'assistance à la gestion	0,42	1,04
m Commercialisation de produits agricoles de qualité	0,6	1,4
n Services essentiels à l'économie et la population rurale	0,68	1,71
o Rénovation, amélioration des villages et protection du patrimoine rural	0,49	2,44
p Diversification des activités du secteur agricole et des activités connexes	1,17	3,83
q Gestion des ressources hydriques en agriculture	1,27	10,77
r Développement et amélioration des infrastructures rurales	1,45	8,94
s Encouragement des activités touristiques et artisanales	0,49	0,71
t Protection de l'environnement	0,82	7,95
u Reconstitution du potentiel agricole endommagé par des catastrophes naturelles	0,42	1,1
v Ingénierie financière	0,24	0,35
Mesures en cours	1,53	0,05
Evaluation	0,25	-

Source : calculs de l'INEA à partir des données financières des POR et des PDR.

mesures.

Parmi les mesures choisies par les différentes régions, les mesures b et e ainsi que la mesure f, obligatoire, sont les seules à avoir été programmées dans tous les PDR. Les mesures a, c, g et i ont été mises en œuvre par presque toutes les régions.

En ce qui concerne l'allocation des ressources financières, les mesures agri-environnementales absorbent plus de la moitié du total. Des mesures qui avaient déjà été intégrées aux programmations précédentes arrivent ensuite. Il s'agit notamment du boisement des surfaces agricoles (11 %), des investissements dans les exploitations agricoles (7,5 %) et des indemnités de compensation pour les zones défavorisées et pour les zones subissant des contraintes environnementales (6,6 %). En ajoutant à ces quatre mesures la part relative des fonds consacrés à l'amélioration des conditions de transformation et de commercialisation ainsi qu'à l'installation des jeunes agriculteurs (autour

Budget FEOGA-Garantie 2001 (1 000 euros)

Description	Dépenses FEOGA	Dépenses nationales	Dépenses regionales	Dépenses Publiques total	Description	Dépenses FEOGA	Dépenses nationales	Dépenses regionales	Dépenses Publiques total
A Investissements dans les exploitations									
agricoles	36.257	51.146	21.920	109.323	o Rénovation, amélioration des villages et protection du patrimoine rural	288	302	130	720
b Installation des jeunes agriculteurs	41.983	30.679	12.978	85.639	p Diversification des activités du secteur agricole et des activités connexes	3.047	3.547	1.520	8.115
c Formation	3.495	2.447	1.049	6.991	q Gestion des ressources hydrauliques en agriculture	3.953	3.780	1.621	9.354
d Préretraite	438	261	0	699	r Développement et amélioration des infrastructures rurales	3.406	2.590	1.110	7.106
e Zones défavorisées					s Encouragement des activités touristiques et artisanales	424	578	248	1.249
(indemnités compensatoires)	38.477	34.996	7.465	80.938	t Protection de l'environnement, de l'agriculture, la sylviculture et du bien-être des animaux	1.469	2.001	858	4.328
f Mesures agri-environnementales	69.054	56.931	0	125.986	u Reconstitution du potentiel agricole endommagé par des catastrophes naturelles	129	236	101	465
g Amélioration des conditions de transformation et de commercialisation	17.106	19.011	8.151	44.268	v Ingénierie financière	375	613	263	1.250
h Boisement des surfaces agricoles	3.861	906	0	4.766	Valutazione	123	64	27	214
i Autres mesures forestières	6.288	6.215	2.663	15.167	Misure in corso	2.094	3.270	1.401	6.766
j Amendement foncier	472	486	208	1.166	Reg. 2078/92 Mis. Agroamb. vecchio regime	343.800	202.755	0	546.555
k Remembrement agricole	0	0	0	0	Reg. 2079/92 Prepensionam. vecchio regime	2.104	1.126	0	3.230
l Mise en place de services de substitution et assistance à la gestion	3.028	3.218	1.379	7.625	Reg. 2080/92 Mis. Forestali vecchio regime	74.583	48.872	0	123.455
m Commercialisation de produits agricoles de qualité	410	372	159	941	TOTAL 2001	658.443	478.782	64.270	1.201.495
n Services essentiels à l'économie et la population rurale	1.778	2.380	1.020	5.178					

Source : Calculs de l'INEA à partir des données de l'AGEA.

de 4 % dans les deux cas), on atteint un total de plus de 85 %.

Les 15 % de fonds restants sont répartis entre les autres mesures. Les allocations étaient particulièrement restreintes pour de nombreuses mesures de développement rural prévues par l'article 33 du règlement 1257/1999, c'est à dire pour les nouveautés de la programmation actuelle.

En ce qui concerne la répartition des ressources du FEOGA-Orientation, les quatre mesures financées par la section Garantie et contenues dans les PDR n'ont pas été insérées dans les POR. Par conséquent, les mesures de l'ancien article 33 perçoivent des parts relativement plus importantes que les mêmes mesures des régions du Centre-Nord. Parmi ces mesures, une attention toute particulière est portée à celles qui ont pour objet d'améliorer le tissu des infrastructures régionales - gestion des ressources hydriques dans l'agriculture (11 %) et développement et amélioration des

Dépenses du FEOGA-Orientation effectivement versées aux régions (euros)

Région	Coût total 2000/2006	Fonds versés (*)	
		Total	% du coût total
Molise	116.952,83	38,73	0,03
Campanie	1.254.758,98	5.636,62	0,45
Pouilles	1.069.547,69	4.649,63	0,43
Basilicate	458.237,32	16.406,35	3,58
Calabre	1.273.398,00	8.285,93	0,65
Sicile	2.458.731,87	1.179,37	0,05
Sardaigne	1.285.893,00	5.725,26	0,45
TOTAL	7.917.519,70	41.921,91	0,53

(*) Février 2002.

Source : MiPAF.

infrastructures rurales (9 %) – et de protéger l'environnement (8 %).

En 2000, la dépense publique relative aux mesures financées par le FEOGA-Garantie a atteint environ 1 206 millions d'euros. 75 % de ces fonds ont toutefois contribué au paiement des mesures agri-environnementales du régime précédent (Règlement 2078/1992). Seules cinq

mesures de la nouvelle programmation ont obtenu des financements en 2000. L'installation des jeunes agriculteurs a bénéficié de la plus grande part des fonds (6 % de la dépense publique 2000). Cette mesure était basée sur des procédures consolidées, et a donc pu être mise en œuvre plus rapidement.

En 2001, des aides ont en revanche

été versées pour toutes les mesures prévues, exception faite du remembrement agricole. Au total, elles ont atteint environ 1 200 millions d'euros. Une part importante de la dépense publique (45 %) est toujours destinée aux paiements des mesures du régime précédent.

Parmi les mesures prévues par le Règlement 1257/1999, les mesures agri-environnementales (10 %), les investissements dans les exploitations agricoles (9 %), l'installation des jeunes agriculteurs (7 %), les indemnités compensatoires pour les zones défavorisées (7 %) et la mesure pour l'amélioration des conditions de transformation et de commercialisation des produits agricoles (4 %) ont constitué les principaux financements. La rédaction des POR ayant pris du retard et ayant nécessité l'élaboration de Compléments de Programmation, la phase de lancement des mesures de développement rural a été reportée dans les régions méridionales. En février 2002, la

Répartition des fonds LEADER+ par région

Région	Fonds FEOGA-Orientation		Fonds nationaux	Total
	total (000 euros)	%		
Piémont	11,32	3,98	11,32	22,64
Val d'Aoste	2,14	0,75	2,14	4,28
Lombardie	7,22	2,54	7,22	14,44
P.A. de Bolzano	7,75	2,73	7,74	15,49
P.A. de Trente	3,69	1,3	3,69	7,38
Vénétie	13,74	4,84	13,74	27,48
Frioul-Vénétie-Julienne	5,65	1,99	5,65	11,3
Ligurie	5,3	1,87	6,62	11,92
Emilie-Romagne	9,78	3,44	14,07	23,85
Toscane	13,34	4,69	17,66	31
Ombrie	7,57	2,66	7,57	15,14
Marches	7,86	2,77	7,86	15,72
Latium	13,55	4,77	13,55	27,1
Abruzzes	17,67	6,22	17,67	35,34
Molise	8,24	2,9	2,75	10,99
Companie	23,63	8,32	7,88	31,51
Pouilles	25,76	9,06	8,59	34,35
Basilicate	17,03	5,99	5,68	22,71
Calabre	21,23	7,47	7,08	28,31
Sicile	29,31	10,31	9,77	39,08
Sardaigne	26,89	9,46	17,03	43,92
TOTAL	278,67	98,06	195,26	473,93
Réseau	5,50	1,94	5,50	11,00
TOTAL	284,17	100,00	200,76	484,93

Source : calculs de l'INEA à partir des données des PLR.

dépense du FEOGA-Orientation avait à peine atteint 0,53 % du total prévu. Cette situation était identique dans toutes les régions, à l'exception de la Basilicate qui avait déjà utilisé une part plus importante des ressources (3,6 %).

L'initiative communautaire LEADER +

Dans le cadre de la programmation 2000-2006, une partie des ressources des Fonds structurels (5 %) a été

attribuée aux 4 Programmes d'Initiative Communautaire (PIC) : LEADER +, INTERREG, URBAN et EQUAL. Les interventions LEADER sont cofinancées par la section Orientation du FEOGA. Pour la période 2000-2006, 284,17 millions d'euros ont été affectés à l'Italie.

Le programme LEADER + a pour but de valoriser les ressources des zones rurales par le biais d'actions intégrées et innovatrices. Ces actions visent à promouvoir la " coopération " de tous les acteurs sur l'ensemble du territoire, dans le but d'améliorer

la capacité d'organisation des communautés rurales.

Ces interventions sont articulées dans les Programmes Leader Régionaux (PLR) et dans leurs Compléments de Programmation respectifs, conformément aux nouvelles orientations des fonds structurels. Entre septembre 2001 et janvier 2002, la totalité des PLR ont été approuvés par la Commission européenne. Actuellement, les administrations régionales définissent les Compléments de Programmation.

POLITIQUES NATIONALES ET RÉGIONALES

Lois nationales

Principales orientations et mesures

D'après le Document de programmation économique et financière 2002-2006, les objectifs de l'action du Gouvernement dans le secteur agricole consistent à accroître la compétitivité de la filière agroalimentaire et à garantir la sécurité alimentaire des citoyens, ainsi que la protection du tissu des exploitations agricoles et des ressources naturelles du territoire. Ces objectifs doivent donner lieu à des politiques destinées en priorité à soutenir la compétitivité. Ces politiques sont les suivantes :

- accroissement de la taille des exploitations et redynamisation de l'organisation économique des agriculteurs (associations, coopératives, interprofessionnalisme)
- simplification des démarches administratives (autocertification, informatisation, etc.)
- réduction de la pression fiscale
- redéfinition du système de prévoyan-

- ce
- facilités de crédit
- valorisation des spécificités agricoles (produits typiques et de grande qualité)
- rationalisation des ressources hydriques

Loi constitutionnelle n° 3 du 18 octobre 2001 " Modifications du titre V de la deuxième partie de la constitution ". Cette mesure rend opérationnelle la réforme fédérale de l'Etat en prévoyant l'égalisation des sujets institutionnels et une répartition différente des pouvoirs législatifs, caractérisée par la disparition du numerus clausus des matières régionales. Le nouvel article 117 de la Constitution indique que la matière " agriculture " incombe exclusivement au pouvoir législatif régional, dans les limites du respect de la Constitution et des obligations communautaires et internationales.

Loi n° 135 du 29 mars 2001 " Réforme de la législation nationale sur

le tourisme ". Cette mesure définit les principes fondamentaux et les instruments de la politique du tourisme, conformément aux dispositions constitutionnelles et dans le but de soutenir l'utilisation stratégique des espaces ruraux et des économies marginales et régionales, dans le contexte du développement rural intégré et de la vocation territoriale.

Loi n° 142 du 3 avril 2001 " Révision de la réglementation en matière de coopératives, avec une mention particulière sur la situation du travailleur social ". Cette mesure traite des droits individuels et collectifs ainsi que du traitement économique et de la protection sociale des travailleurs sociaux de coopératives.

Loi n° 305 du 25 juillet 2001. Cette loi porte sur la prorogation des délais d'intervention dans le but de faire face le plus rapidement possible à l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB). Des mesures ont été prises pour

écouler le matériel spécifique à risque et les produits transformés, ainsi que pour constituer une réserve nationale de protéines animales à faible risque.

Loi n° 317 du 3 août 2001. Cette loi porte sur les dispositions en matière d'organisation du Gouvernement et prévoit notamment l'institution du Ministère des activités productives en lui attribuant des fonctions dans le domaine des produits agro-industriels.

Loi n° 330 du 4 août 2001. Cette loi porte sur les dispositions en matière d'accises sur les produits pétroliers et sur d'autres mesures urgentes. Elle réglemente la répartition des quantités de biodiesel parmi les sujets bénéficiant de quotes-parts et prévoit l'exonération d'accises pour les cultures sous serre du 1er juillet 2001 au 30 septembre 2001.

Loi n° 357 du 28 septembre 2001. Cette loi introduit des dispositions urgentes en matière d'utilisation de

gazole dans l'agriculture. Elle modifie certaines modalités et délais à respecter en matière d'avantages fiscaux sur les produits pétroliers utilisés dans l'agriculture.

Loi n° 383 du 18 octobre 2001 " Premières interventions pour la relance de l'économie ". Cette mesure a pour but de relancer l'économie en favorisant et en simplifiant l'activité des entreprises. Il s'agit entre autres de dispositions relatives à l'émergence de l'économie souterraine, d'incitations fiscales en matière d'investissement et de développement, de certaines normes de simplification et de la réorganisation de l'administration fiscale.

Loi n° 387 du 22 octobre 2001. Cette loi introduit des mesures complémentaires destinées à accroître le contrôle épidémiologique de l'ESB. Elle porte sur le test rapide de diagnostic d'abattage des bovins, des buffles et des bisons de plus de 24 mois.

Loi n° 409 du 23 novembre 2001. Cette loi prévoit des mesures urgentes en vue de l'introduction de l'euro.

Loi n° 418 du 30 novembre 2001. Cette loi introduit des mesures en matière d'accises sur les produits pétroliers. Une exonération d'accises sur le gazole utilisé dans les cultures entre le 1er octobre et le 31 décembre 2001 est notamment prévue pour les exploitations agricoles. Des allégements fiscaux plus importants sont également prévus pour le gazole et le GPL employés dans les zones montagneuses et dans les réseaux de téléchauffage alimentés par des biomasses ou de l'énergie géothermique.

Loi n° 441 du 21 décembre 2001 " Mesures urgentes concernant l'Agence d'attribution des fonds agricoles (AGEA), le registre bovin et l'Etablissement d'irrigation toscano-ombrien ". Cette loi introduit des mesures de correction de la législation existante, destinées à réorganiser le

système de fonctionnement de l'AGEA, dans le but de distribuer les aides, les subventions et les primes de la PAC le plus rapidement possible.

Loi n° 443 du 21 décembre 2001 "
Délégation au Gouvernement en matière d'infrastructures et d'installations productives stratégiques et autres mesures pour la relance des activités productives ". Cette loi prévoit de réaliser les travaux d'infrastructures nécessaires à la modernisation du pays par le biais de procédures simplifiées.

Loi n° 448 du 28 décembre 2001 "
Dispositions pour la formation du bilan annuel et pluriannuel de l'Etat (loi financière 2001) ". Des instruments d'incitation aux investissements et de réduction de la pression fiscale sont introduits dans le secteur agricole.

- Politiques fiscales : prorogation du taux IRAP (Impôt Régional sur les Activités productives) à 1,9 % pour les revenus 2001 ; prorogation du régime spécial de TVA agricole pour

2002 qui est étendu aux consortiums et aux organismes associatifs ; suppression de l'INVIM (impôt local sur l'Augmentation de Valeur des biens Immobiliers) à partir du 1er janvier 2002 ; prorogation des allégements fiscaux pour la constitution et l'agrandissement des propriétés agricoles jusqu'au 31 décembre 2003 ; dégrèvements fiscaux pour les activités de manutention forestière destinées à protéger l'environnement et à éviter la dégradation hydrogéologique.

- Promotion des investissements : extension du crédit d'impôt prévu par la loi de finances 2001 pour les investissements dans les zones défavorisées aux exploitants agricoles, y compris les coopératives.
- Développement local : des mesures permettront de réattribuer les ressources financières désaffectées, soit que leurs bénéficiaires y aient renoncées, soit qu'ils n'aient pas satisfait aux conditions requises. Initialement destinés à des initiatives de program-
- mation négociée dans l'agriculture, les fonds récupérés pourront financer d'autres initiatives, tels les pactes territoriaux agricoles spécialisés et les contrats de programme. Le Ministère des activités productives a communiqué les instructions de redéploiement des ressources par le biais de la circulaire du 18 février 2002.
- Zones montagneuses : le maintien de l'intégrité de l'exploitation agricole dans les zones montagneuses est protégé. Les actions visant à la constitution d'une " structure unique d'exploitation " bénéficient d'une exonération totale d'impôt, de façon à favoriser la présence des activités humaines et à réduire le coût des installations productives.
- Energie : le taux zéro des accises sur le gazole utilisé dans les cultures sous serre est confirmé pour 2002 ; les quantités moyennes par hectare et par type de culture déterminant l'attribution d'un abattement fiscal sont modifiées.
- Exploitations : il est prévu de rééva-

luer les valeurs d'achat des terrains constructibles et destinés à l'agriculture, dans le but d'influencer positivement l'imposition des exploitations agricoles ; les impôts fonciers sont réévalués et tiennent compte des décisions des commissions censitaires provinciales et de la commission centrale (contentieux cadastral) ; la Caisse des prêts et consignations intervient dans les opérations de financement d'achat de terrains agricoles ; les vignobles abusifs sont régularisés ; les élevages de chevaux à but thérapeutique et qui ont pour objet l'amélioration génétique sont soutenus.

- Chefs d'exploitation féminins : refinancement du Fond unique d'aide aux exploitations, dont 77,5 millions d'euros sont destinés à soutenir les exploitations dirigées par des femmes.
- Santé : 24,8 millions d'euros sont affectés à la lutte contre la maladie de la langue bleue ; 40 millions d'euros par an sont destinés à agir contre

l'ESB sur la période 2002-2004.

- Catastrophes naturelles : les coopératives et les consortiums de protection sont autorisés à activer des fonds mutualistes en faveur des agriculteurs, pour améliorer la couverture des risques (Fond de solidarité national).
- AGEA : financement supplémentaire de 30 millions d'euros pour l'intervention nationale de l'AGEA.

Loi n° 463 du 31 décembre 2001. Cette loi traite des prorogations et des reports de délais. Le délai concernant la réglementation sur les coopératives (loi n° 142/01) a notamment été prorogé jusqu'au 30 juin 2002.

Loi n° 39 du 1er mars 2002 " Mesures visant à respecter les obligations qui dérivent de l'appartenance de l'Italie aux Communautés européennes (loi communautaire 2001) ". Le Gouvernement a le pouvoir de voter les décrets législatifs d'application d'une soixantaine de directives communau-

taires, touchant à de nombreux domaines. Le Gouvernement a notamment les pouvoirs d'introduire la directive 2001/77/CE sur la promotion de l'énergie électrique produite par des sources renouvelables, la directive 1999/31/CE relative aux décharges d'ordures et l'amendement à la loi 157/92 en matière de chasse et de protection de la faune sauvage.

Loi n° 118 du 18 juin 2002. Cette loi prévoit des mesures urgentes pour le secteur de l'élevage et pour la lutte contre les incendies de forêt. Ainsi, pour faire face à l'ESB, une aide financière sera attribuée du 1er janvier au 31 octobre 2002, dans le but d'éliminer les matériaux à risque qui ne peuvent plus être utilisés dans aucun cycle de production. Cette aide devra également contribuer à assurer la traçabilité du processus de production pour toutes les pièces d'animaux élevés et abattus sur le territoire italien. Au total, environ 12,9 millions d'euros sont attribués aux Régions et Provinces

autonomes pour inciter à l'emploi du matériel à risque à des fins énergétiques. Une indemnité maximale de 413 euros sera versée aux exploitants qui auront dû procéder à l'abattage de bovins contaminés par l'ESB. Des aides sont prévues pour le rachat de bétail.

La loi autorise également une dépense annuelle maximale d'environ 25,8 millions d'euros par an pour enrayer les incendies forestiers sur la période 2002-2004.

Autres mesures

Délibération CIPE n° 5 du 14 février 2002 " Critères et orientations sur les incitations à l'autogestion et à l'auto-consommation ". Dans le but d'optimiser l'emploi des ressources pour les jeunes chefs d'exploitation, les critères selon lesquels Sviluppo Italia doit évaluer les demandes d'allégements

fiscaux prévus par le décret législatif n° 185/2000 ont été définis.

Décret législatif n° 212 du 24 avril 2001 " Transposition des directives 98/95/CE et 98/96/CE, relatives à la commercialisation des produits de semences, au catalogue commun des différentes espèces de plantes agricoles et aux contrôles y ayant trait ". Ce décret introduit de nombreuses dispositions qui réglementent la culture des semences génétiquement modifiées et prévoit des sanctions.

Délibération CIPE n° 36 du 3 mai 2002 " Répartition des ressources destinées aux zones défavorisées 2002-2004 ". Cette délibération met en application les dispositions de la loi de finances 2002, en attribuant 2 744,36 millions d'euros au financement d'actions réalisées dans les zones défavorisées. Le montant affecté aux Régions et Provinces autonomes (76,5 % du total imparti) est destiné à financer des pro-

grammes de développement faisant partie des Accords institutionnels de programme.

Délibération CIPE du 14 juin 2002 sur les Contrats de programme, le Programme national hydrique pour l'agriculture et d'autres mesures. Sept nouveaux contrats de programme ont été approuvés, dont trois concernent l'agriculture. Il s'agit du " Consortium Sikelia " destiné à développer la filière viticole sicilienne, du contrat " Nouvelle biozenit " (Calabre) pour l'exploitation de biomasses destinées à produire de l'énergie électrique et du " Projet agriculture " (Sicile) pour le renforcement de la filière des fruits et légumes. Le Programme national d'approvisionnement hydrique pour l'agriculture prévoit l'achèvement des plans d'irrigation dans le Mezzogiorno, l'emploi des eaux usées épurées et l'adaptation des réseaux de distribution.

Dépenses régionales

Les dépenses engagées par les régions en faveur du secteur agricole proviennent en grande partie des fonds propres des Régions, du Ministère des Politiques Agricoles et Forestières (MiPAF), de l'UE et du Ministère de l'économie et des finances. Au cours des cinq dernières années, la part du MiPAF dans le financement total a diminué, tandis que la composante régionale s'est intensifiée. Le financement communautaire a également augmenté de manière considérable, notamment grâce au cycle de programmation des fonds structurels 1994-99.

En 1999, les régions italiennes auraient affecté un peu plus de 7 200 milliards de lires au secteur agricole, soit 2,8 % de moins qu'en 1998. Depuis 1995, année au cours de laquelle les effets de la loi 752/86 ont définitivement pris fin et le transfert des compétences restantes en faveur des régions a été effectué (avec la loi 549/95 annexée à la loi de finances 1996), les fonds que les régions ont

Financements agricoles (Mrd lit.)

	Budget disponible		Total des versements	
	1995	1999	1995	1999
Piémont	959	1.179	245	366
Val d'Aoste	223	263	124	142
Lombardie	852	1.040	264	378
P.A. de Trente	383	580	205	275
P.A. de Bolzano	431	530	238	282
Vénétie	719	1.008	255	356
Eriou-Vénétie-Julienne	668	744	124	196
Ligurie	167	365	55	140
Emilie-Romagne	778	927	292	352
Toscane	650	636	317	342
Ombrie	357	405	134	103
Marches	487	613	156	218
Latium	847	1.110	240	313
Abruzzes	599	763	152	206
Molise	350	448	77	130
Companie (1)	1.175	578	338	237
Pouilles	1.809	1.266	290	340
Basilicate	547	999	184	369
Calabre	1.628	1.904	686	710
Sicile	3.795	2.969	1.225	1.004
Sardaigne	2.233	2.267	875	797
TOTAL	19.658	20.593	6.476	7.226

(1) Données provisoires.

(2) Source : INEA, base de données des dépenses agricoles régionales.

Affectation des financements agricoles (%)

	Assistance technique et services (*)		Aides à l'investissement et à la gestion		Infrastructures		Activités Forestière		Autres		Subventions totales (mrd. lit)	
	1995	1999	1995	1999	1995	1999	1995	1999	1995	1999	1995	1999
Piémont	12,1	10,8	46,2	40,7	16	13,8	12	15,5	13,6	19,2	245	336
Val d'Aoste	13,3	8,2	52,1	51,2	0,2	2	4,7	4,1	29,7	34,4	124	142
Lombardie	19	20,3	43,8	57,3	14,5	7,2	9,6	3,2	13,1	12	264	378
P.A. de Trente	18,2	13	23	20,1	10,2	21,2	9,3	14,8	39,2	30,9	205	275
P.A. de Bolzano	14,7	17,8	67,2	50,8	4,6	2,6	6,2	10,2	7,4	18,7	238	282
Vénétie	25,6	24,2	43,9	51,7	13,5	12	2,1	1,8	14,9	10,3	255	356
Frioul-Vénétie-Julienne	10,7	11	45,1	24,3	21,2	46	11,2	4,8	11,7	13,9	124	196
Ligurie	4,9	20,7	51,7	43,3	7,3	2,2	12,2	20,6	23,9	13,1	55	140
Emilie-Romagne	22,1	17,5	66,7	62,8	8,8	10,5	0,5	5,9	2	3,3	292	352
Toscane	7,4	8,5	60,3	38	6,9	4,6	14,9	15,8	10,6	33,1	317	342
Ombrie	25,3	24,8	29,7	33,2	17,5	7,4	21,3	19,1	6,1	15,3	134	103
Marches	17	20,2	47,6	59,7	11,5	8,9	10,6	3,9	13,4	7,3	156	218
Latium	18,1	22	50,4	27,9	11,6	6,9	1,3	0,4	18,5	42,9	240	313
Abruzzes	16,7	6,5	37,5	55,2	20,7	10,2	2,3	13	22,7	15,1	152	206
Molise	12,2	3	52,5	71,5	19,2	7	3,1	3,4	13,1	15,1	77	130
Campanie (1)	6,7	16,4	19,4	45,3	42,8	23,4	14,1	4,9	16,9	9,9	338	237
Pouilles	2,3	16,7	25,6	11,4	33,5	43,2	5	2,8	33,6	25,9	290	340
Basilicate	6,5	7	35,3	36,1	5,9	5,6	12,6	17,3	39,7	34,1	184	369
Calabre	1,5	1,3	16,6	11,4	0,5	1,1	64,3	56,1	17,1	30,1	686	710
Sicile	2,4	6,3	34,5	32,7	28,1	20,7	15,4	15,8	19,5	24,5	1.225	1.004
Sardaigne	5,8	13,7	27,8	14,5	1,3	1,2	20,7	28,1	44,3	42,5	875	797

(1) Données provisoires.

(*) La rubrique "Assistance technique et services" comprend les rubriques communément dénommées "Assistance technique", "Recherche et expérimentation" et "Promotion et marketing".

Source : INEA, base de données sur les dépenses agricoles régionales.

alloué à l'agriculture ont en revanche augmenté de 11,6 %.

Au cours des cinq dernières années, les versements effectués représentaient entre 8 et 10 % de la valeur de la production agricole dans les régions à statut ordinaire et entre 28 et 32 % dans les régions à statut spécial. Ces dernières ont donc eu plus facilement tendance à verser des aides.

Les gouvernements régionaux ont apporté un soutien financier à des activités de nature différente dans des proportions variant d'une région à l'autre. Dans les régions du Nord et du Centre, le soutien aux investissements productifs et les aides à la gestion ont été prédominants. Il en est de même pour le soutien financier à l'assistance technique et aux services, dans des proportions en moyenne plus contenues. Dans les régions du Sud de l'Italie, le soutien aux infrastructures et aux activités fore-

stières a été plus important que pour d'autres activités.

Le système, l'organisation ainsi que les procédures des politiques de soutien au secteur agricole ont été profondément réformés suite à l'application des lois sur le fédéralisme fiscal (loi 56/00) et notamment suite à la révision constitutionnelle du Titre V (loi 3/01). Cette dernière a modifié le système d'intervention en agriculture et a réorganisé les pouvoirs en faveur d'une plus grande autonomie financière et décisionnelle des Régions.

Les domaines réservés à l'Etat sont par conséquent exclus du champ de compétences des Régions :

- de manière exclusive pour la politique extérieure et les relations internationales de l'Etat, les relations institutionnelles avec l'UE, la protection de la libre concurrence, le système fiscal, l'organisation et la coordination administrative de l'Etat et des organismes publics nationaux, l'or-

dre public et la sécurité, la sécurité sociale, les douanes, la protection des frontières nationales et la prophylaxie internationale, la coordination statistique et informatique des données de l'administration centrale, régionale et locale, la protection de l'environnement, de l'écosystème et des biens culturels

- de manière concurrentielle pour les relations internationales et les rapports avec l'UE, le commerce extérieur, la protection et la sécurité du travail, la recherche scientifique et technologique ainsi que le soutien à l'innovation pour les secteurs productifs, la protection de la santé, l'alimentation, la protection civile, l'aménagement du territoire (assainissement et grands réseaux d'infrastructures environnementales), la valorisation des biens culturels et régionaux (gastronomie), les établissements de crédit foncier et agricole à caractère régional.

Aides publiques

Les nouvelles règles contenues dans la loi sur les aides publiques en faveur du secteur agroalimentaire et des zones rurales ont pour but de permettre aux interventions prévues de concorder avec les subventions accordées dans le cadre de la politique agricole communale et du développement rural.

Pour la programmation 2000-2006, la Commission européenne est intervenue tout spécialement sur la question des aides publiques en agriculture. Elle a publié les " Orientations communautaires en matière d'aides publiques dans le secteur agricole ". Associée aux règlements, cette publication constitue la base juridique qui permettra d'évaluer la compatibilité des interventions nationales avec les actions communautaires au cours des prochaines années. Les articles 51 et 52 du règlement CE n° 1257/1999 contiennent notamment des dispositions spécifiques en matière d'aides publiques. Ils permettent en effet d'approuver certains types d'aide au même titre que les mesures cofinancées par l'UE sans qu'il soit nécessaire

d'établir un avis séparé. Ces aides doivent pour cela être insérées dans une section appropriée des documents de programmation. Les aides publiques susceptibles de rentrer dans ce système sont de deux types :

- Les aides de dépassement de plafond. Pour certains types d'intervention spécifiques, elles permettent d'augmenter le taux de cofinancement public et de dépasser les limites fixées par le règlement CE n° 1257/1999.
- Les aides complémentaires. Elles permettent d'augmenter les fonds publics à disposition d'une mesure cofinancée dans le Plan, tout en respectant les règles de réalisation du dit Plan.

D'après la lecture des documents de programmation, il apparaît que les aides complémentaires publiques ne sont pas toujours utilisées de la même manière. Pratiquement aucune région de l'Objectif 1 n'a en effet inclus de financement complémentaire dans ses programmes. Elles ont en revanche pro-

cédé à l'ajournement et à l'intégration des lois régionales, dans le souci de les rendre conformes à la nouvelle réglementation. Les régions hors Objectif 1 ont eu une approche différente.

Les aides publiques dans les PDR des régions hors Objectif 1

Les régions hors Objectif 1 ont approuvé le contenu du règlement CE 1257/1999. Les fonds mis à disposition des régions ont permis à nombre d'administrations du Centre-Nord de compléter le cofinancement des mesures structurelles prévues dans le Plan ou encore de financer intégralement des mesures pour lesquelles aucun cofinancement communautaire n'était prévu. Il convient toutefois de souligner que seules les aides publiques contenues dans les Plans de Développement Rural sont concernées par cette analyse.

En accord avec la loi sur les aides publiques, le Val d'Aoste, le Frioul-Vénétie-Julienne et la Ligurie ont utilisé

PDR hors objectif 1 : part des aides publiques complémentaires sur le total () par type d'intervention et par région*

Régions	Modernisation des structures	Formation	Développement rural			Environnement	Zones défavorisées/ subissant des contraintes environnementales	Autres interventions	Totale
			Diversification	Infrastructures	Services				
Piémont	23,5	33,3	8,9	30,2	3,8	1,2	0,0	0,0	10,3
Val d'Aoste	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Lombardie	22,7	56,9	0,0	15,2	39,8	5,3	75,2	0,0	14,0
P.A. de Bolzano	8,2	50,0	1,7	15,2	15,5	8,4	43,9	4,5	14,2
P.A. de Trente	51,0	49,4	54,5	71,0	0,0	45,8	29,8	0,0	51,3
Vénétie	7,1	0,0	28,5	0,0	19,5	3,3	0,0	0,0	6,3
Frioul-Vénétie-Julienne	22,8	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	5,6
Ligurie	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Emilie-Romagne	0,8	10,9	5,5	5,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,9
Toscane	1,7	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,4
Ombrie	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Marches	4,3	0,0	3,1	0,0	0,0	4,0	0,0	0,0	3,5
Latium	11,2	10,8	29,5	28,3	29,5	1,6	0,0	0,0	8,5
Abruzzes	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
TOTAL	12,7	14,6	9,9	19,9	12,4	3,9	12,4	1,9	8,7

(*) Obtenu en additionnant la contribution du FEOGA, la contribution nationale et les aides publiques complémentaires.

Sources : Annexes financières des PDR.

leurs propres fonds pour financer intégralement certaines actions. Celles-ci ont été insérées dans les PDR et ont

atteint un total de 435, 62 millions d'euros, dont 90 % concentrés dans le Val d'Aoste.

Toutes les autres régions du Centre-Nord n'ont prévu que des aides publiques complémentaires, au sens des arti-

cles 51 et 52 du règlement CE 1257/1999. En tenant compte uniquement des aides publiques (sans tenir compte de la partie privée) et de la part des financements additionnels attribués sous forme d'aides publiques complémentaires, au total, les ressources attribuées sous forme d'aides publiques complémentaires s'élèvent à 635, 9 millions d'euros, soit 8,7 % du total des dépenses publiques. Ces chiffres varient en fonction du type d'action et de la région concernée.

C'est la Province autonome de Trente qui a le plus complété les ressources dont elle disposait pour son PDR : 51,3 % des dépenses publiques sont composées d'aides publiques complémentaires. Elles sont réparties de façon assez équilibrée entre les différents types d'action. La Région lombarde et la P.A. de Bolzano arrivent ensuite avec une part d'environ 14 % chacune. La Région du Piémont a également attribué des aides publiques complémentaires pour les mêmes mesures et dans les mêmes conditions que celles prévues

PDR hors objectif 1 : ressources financières attribuées aux principaux types d'intervention (Mio euros)

Mesures	Subventions publiques	Contribution FEOGA	Aides publiques (*)	% Subventions/total
Modernisation des structures	1.981,80	729,8	419,6	39,2
Formation	50,6	25,2	11,1	1
Développement rural	843,7	326,8	418,3	39
- Diversification	281,9	102,1	81,2	7,6
- Infrastructures	399,6	163,9	306	28,6
- Services aux entreprises et à la population	162,1	60,8	31,1	2,9
Environnement	3.235,70	1.578,10	166,8	15,6
Zones défavorisées et zones subissant des contraintes environnementales	366,3	168,2	52	4,8
Autres interventions	195,2	77,8	3,7	0,3
TOTAL	6.673,4	2.905,9	1.071,5	100,0

() Somme des aides publiques planifiées et complémentaires.*

dans le PDR. Ces dernières atteignent 100 millions d'euros, soit 10,3 % de la dépense publique totale. En ce qui concerne les différents types d'investissement, les actions concernant le développement rural (article 33 règlement 1257/1999) présentent la valeur la plus élevée. Environ 20 % de la dépense publique totale en matière d'infra-

structures provient en effet de fonds régionaux complémentaires. Pour les actions attenantes à la formation, 14,6 % de la dépense publique totale est composée d'aides publiques complémentaires. Arrivent ensuite les actions de modernisation des structures (12,7 %) et d'aide directe au revenu (12,4 %).

APPENDICE

Glossaire

Consommations intermédiaires agricoles

Cet agrégat comprend les dépenses courantes des exploitations agricoles. Il a subi des innovations importantes avec le SEC95. Il inclut les semences, les engrains, les pesticides, les aliments pour animaux, l'énergie, l'eau utilisée pour l'irrigation et différents services. Les données du RICA ont permis de calculer différentes composantes de façon plus complète. De nouveaux éléments ont également été identifiés, en plus des consommations traditionnelles. Il s'agit notamment de la manutention et de la réparation des machines et équipements agricoles, des frais de vétérinaire, des dépenses de transformation et de mise en bouteille, des expérimentations et des analyses techniques, des dépenses de publicité, des études de marché et des services de recherche, des dépenses associatives, des frais d'assurance, des dépenses bancaires et financières, et des dépenses en conseil juridique et comptable. A tous ces postes, il con-

vient d'ajouter les réemplois, qui comprennent aussi bien les produits réutilisés dans l'exploitation, que les ventes entre exploitations agricoles.

Coûts fixes

Charges supportées pour l'emploi de facteurs qui durent plusieurs années : amortissements, intérêts, loyers, rémunération des salariés permanents et de manière générale tous les coûts qui à court terme ne varient pas en fonction de la production.

Coûts variables

Coûts supportés pour l'emploi de facteurs qui se déprécient totalement, dont l'énergie, la location, la rémunération du travail temporaire et de manière générale, tous les coûts qui varient en fonction de la production.

ETA – Entreprises de Travaux Agricoles

Fourniture de matériel par des entreprises et/ou des sociétés spécialisées

dans la réalisation d'activités productives agricoles (labours, semis, récolte, etc.).

MBS – Marge Brute Standard

Pour chaque activité productive de l'exploitation, cet indice est obtenu en faisant la différence entre la production commercialisable et la somme de certains coûts spécifiques (semences, engrains, pesticides, aliments pour animaux, fourrage, etc.). Les coûts de main d'œuvre et de machines ne sont pas pris en compte. On qualifie de " standard " les marges brutes qui sont calculées de cette manière, car la production commercialisable et les coûts sont calculés sur une moyenne de trois ans et font référence à la zone d'altitude de chaque région. Les MBS sont exprimées en écus et sont actualisées par l'INEA, lors des enquêtes structurées et des recensements réalisés par l'ISTAT.

La somme des MBS résultant des différentes activités productives d'une exploitation, équivaut à la dimension

économique de l'exploitation et est exprimée en UDE.

Modes d'exploitation

- exploitation individuelle
- exploitation de type sociétaire
- métayage

Modes de faire-valoir de la SAU

Rapport entre l'exploitation et le capital foncier (propriété ou location).

OTEX – Orientation Technico-économique des EXploitations

Les exploitations agricoles sont classées par OTEX en fonction de l'importance économique des différentes activités productives qu'elles comportent et en fonction de leur combinaison.

Pour cela, on utilise les MBS de la zone dans laquelle l'exploitation se situe. On multiplie les hectares cultivés ou le nombre de têtes élevées par

la MBS correspondante. La combinaison obtenue est rapportée à une classification typologique. Cette dernière permet d'individualiser les OTEX en fonction des critères établis à l'échelle européenne, critères valables pour l'ensemble des statistiques officielles. Une exploitation est dite spécialisée quand la MBS d'une activité ou de plusieurs activités productives similaires dépasse les deux tiers de la MBS totale de l'exploitation.

PIB – Produit Intérieur Brut

C'est le résultat final de l'action des unités productives qui opèrent dans le territoire économique d'un pays donné.

Le PIB comprend la valeur totale des biens et services produits au sein d'un territoire donné, au cours d'une période donnée (en général une année solaire). Il ne prend pas en compte la valeur des biens et services intermédiaires.

Production au prix de base

Dans le secteur agricole, depuis l'introduction du SEC95, on a recours à l'Unité d'Activité Economique Locale (UAEL) pour décrire le processus de production, les revenus qui en découlent et les relations d'ordre technico-économique entre les unités de production. On a ainsi dépassé le concept d'" exploitation agricole nationale " qui permettait auparavant de prendre en compte l'ensemble des UAEL agricoles, classées en fonction de leur activité principale. Ces dernières constituent la "branche de l'activité économique agricole " vers laquelle conflue le résultat des activités secondaires, en plus du résultat de l'activité agricole proprement dite. Pour les activités secondaires, il s'agit par exemple de la transformation des produits agricoles par l'exploitation et/ou de certains services et autres fonctions productives (sylviculture, etc.). Le concept de " production " est lié à celui d'UAEL. Dans la méthodologie du SEC95, ce premier concept com-

prend non seulement les produits à lancer sur le marché, à un prix économiquement juste (production destinée à la vente), mais également des produits qui sont réutilisés par les producteurs respectifs en tant que consommations finales ou qu'investissements (production pour un usage final personnel). Ce nouveau système dépasse donc l'ancien concept de "production brute commercialisable", puisqu'il prend en compte les réemplois, en plus de la production vendue sur le marché, conservée sous forme de stock ou encore autoconsommée. La part de production utilisée en tant que consommations intermédiaires par l'agent même qui a contribué à sa production constitue les réemplois. D'importantes innovations ont également été réalisées en ce qui concerne le système des prix et la valorisation de la production. D'après le nouveau SEC, toutes les productions destinées à la vente ou à d'autres utilisations, doivent être évaluées au prix de base. Ce dernier inclut les subventions à la

production et mesure donc la somme effectivement perçue par le producteur. Les autres aides qui ont pour but d'apporter un soutien plus général (ex : mesures d'accompagnement, gel des terres, aides nationales et régionales) sont cependant exclues du calcul.

Revenu net

C'est la rémunération de tous les facteurs qui appartiennent à l'exploitant agricole : terre, travail et capital.

SAU – Surface Agricole Utile

Elle est composée de l'ensemble des cultures arables, prairies permanentes et pâturages, cultures ligneuses, potagers domestiques et châtaigneraies à fruits.

SN – Solde Normalisé

Exprimé en pourcentage, il est obtenu en faisant le rapport entre le solde simple (exportations – importations) et le volume de commerce (exportations + importations). Il varie entre

-100 (absence d'exportations) et +100 (absence d'importations) et permet de comparer la performance commerciale d'agrégrats de différents produits et de produits de valeur absolue différente.

Subventions à la production

Primes et compléments versés au secteur agricole par les organismes publics.

Superficie totale d'exploitation

Pour les enquêtes structurelles sur les exploitations agricoles, la totalité de la SAU, les cultures sylvestres (bois et peupleraies), la superficie agricole non utilisée et la superficie rentrant dans le périmètre des terrains d'exploitation sont pris en compte. Cette définition diffère donc de la notion classique qui est adoptée pour les statistiques agricoles. Cette dernière prend en effet également en compte les terrains abandonnés qui ne font pas partie de l'exploitation agricole.

UDE – Unité de Dimension Européenne

C'est un multiple de l'écu de référence avec lequel on mesure la MBS de l'exploitation. A partir de 1995, le RICA a adopté la MBS 1986 pour laquelle $1 \text{ UDE} = 1 \text{ 200 écus} = 1 \text{ 783 200 lires italiennes}$.

L'ISTAT se réfère à la moyenne des années 1993, 1994 et 1995, pour laquelle $1 \text{ UDE} = 1 \text{ 200 écus} = 2 \text{ 308 608 lires italiennes}$.

UTA – Unité de Travail Annuel

L'UTA équivaut à la contribution d'une personne qui travaille au moins 2 200 heures par an, d'après la définition de l'UE pour les enquêtes structurelles.

UTH – Unité Travailleur Homme

C'est un indice de la comptabilité nationale qui permet de mesurer le volume total de travail employé pour produire au sein du pays. Il s'agit de quantités homogènes, en terme de temps de travail. Le travail exprimé en UTH (ou "équivalents travailleurs") prend notamment en compte les travailleurs irréguliers, les travailleurs non déclarés, les étrangers non-résidents et les travailleurs ayant un second emploi.

VA – Valeur Ajoutée

Cet agrégat résulte de la différence entre la valeur de la production de biens et services réalisée par chaque secteur de production, et la valeur des biens et services intermédiaires utilisés pendant la période considérée.

Elle correspond à la somme des revenus et des amortissements de chaque secteur.

Depuis l'introduction du SEC95, la VA et la production ne sont plus évaluées en fonction du coût des facteurs, puisque le concept de prix de base a été introduit. Ce dernier prend en compte le montant des subventions, qui varient en fonction de la valeur des biens produits (à l'exception des aides compensatoires qui ne sont pas directement liées aux quantités produites). Les impôts spécifiques sur les produits sont exclus. Contrairement à la VA évaluée en fonction du coût des facteurs, la VA au prix de base inclut les autres impôts sur la production et exclut les autres aides à la production. La VA au prix de base correspond à la production, nette des consommations intermédiaires.

Adresses et sites utiles

Ministère des Politiques agricoles et forestières MiPAF

Via XX Settembre, 20 - Roma
www.politicheagricole.it

DEPARTEMENTS REGIONAUX DE L'AGRICULTURE

Abruzzes

Il Dipartimento

Via Catullo, 17 - Pescara
085/7672977

www.regione.abruzzo.it

Basilicate

Via Anzio, 44 - Potenza
0971/448710

www.regione.basilicata.it

Calabre

Via S. Nicola, 5 - Catanzaro
0961/744359

www.regione.calabria.it

Campanie

Centro direzionale isola A/6 - Napoli
081/7533510

www.regione.campania.it

Emilie-Romagne

Viale Silvani, 6 - Bologna
051/284516

www.regione.emilia-romagna.it

Frioul-Vénétie-Julienne

Via Caccia, 17 - Udine
0432/555111

www.regione.fvg.it

Latinum

Via Rosa Raimondi Garibaldi, 7 - Roma
06/5168130

www.regione.lazio.it

Ligurie

Via D'Annunzio, 113 - Genova
010/5485722

www.regione.liguria.it

Lombardie

Piazza IV Novembre, 5 - Milano
02/67652505

www.regione.lombardia.it

Marches

Corso Tiziano, 44 - Ancona
071/8063661

www.agri.marche.it

Molise

Via Nazario Sauro, 1 - Campobasso
0874/4291

www.siar.molise.it

Piémont

CORSO STATI UNITI, 21 - TORINO
011/4321680

www.regione.piemonte.it

Pouilles

LUNGOMARE N. SAURO, 1 - BARI
080/5405202

www.agripuglia.it

Sardaigne

VIA PESSAGNO, 4 - CAGLIARI
070/302977

www.regione.sardegna.it

Sicile

VIALE REGIONE SICILIANA, 2675 ang.
VIA LEONARDO DA VINCI - PALERMO
091/6966066

www.regione.sicilia.it

Toscane

VIA DI NOVOLI, 26 - FIRENZE
055/4383777

www.rete.toscana.it

Province Autonome de Trente

LOCALITÀ MELTA, 112 - TRENTO
0461/495111

www.provincia.trento.it

Province Autonome de Bolzano

VIA BRENNERO, 6 - BOLZANO
0471/992111

www.provinz.bz.it

Ombrie

Centro direzionale Fontivegge -
Perugia
075/5045130

www.regione.umbria.it

Val-d'Aoste

Quart - loc. Amerique, 127/a - Aosta
0165/275411

www.regione.vda.it

Vénétie

Palazzo Balbi - Dorsoduro 3901 -
Mestre
041/2792832
www.regione.veneto.it

**ORGANISMES NATIONAUX DE
RECHERCHE**

ANPA

**Agenzia Nazionale per la
Protezione dell'Ambiente**
Via Vitaliano Brancati, 48 Roma
www.sinanet.anpa.it

APRE

**Agenzia per la Promozione della
Ricerca Europea**
www.apre.it

CNR

**Consiglio Nazionale delle
Ricerche**

Roma - Piazzale Aldo Moro, 1
www.cnr.it

ENEA

**Ente per le nuove tecnologie,
l'energia e l'ambiente**

Santa Maria di Galeria (RM) - Strada
Prov. Anguillarese, 301
www.enea.it

INEA

**Istituto Nazionale di
Economia Agraria**
Roma - Via Barberini, 36
www.inea.it

INFS

**Istituto Nazionale
per la Fauna Selvatica**
Ozzano dell'Emilia - Bologna - Via Cà
Fornacetta, 9

INN

**Istituto Nazionale
della Nutrizione**
Roma - Via Ardeatina, 546
www.inn.ingrm.it

ISMEA

**Istituto di Servizi
per il Mercato Agricolo
Alimentare**

Roma - Via Cornelio Celso, 6
www.ismea.it

ISTAT

**Istituto Nazionale
di Statistica**

Roma - Via Cesare Balbo, 16
www.istat.it

Istituto Guglielmo Tagliacarne
Roma - Via Appia Pignatelli, 62
www.tagliacarne.it

Istituto Nazionale di Apicoltura
Bologna - Via di Saliceto, 80
www.inapicoltura.org

Istituto Superiore di Sanità
Roma - Viale Regina Margherita, 299
www.iss.it

NOMISMA

Bologna - Strada Maggiore, 44
www.nomisma.it

UCEA

**Ufficio Centrale di Ecologia
Agraria**
Roma - Via del Caravita, 7/a
www.ucea.it

**INSTITUTS DE RECHERCHE ET
D'EXPERIMENTATION AGRICOLES**

**Istituto Agronomico per
l'Oltremare**

Firenze - Via Cocchi, 4
www.iao.florence.it

**Istituto Centrale per la Ricerca
Scientifica e Tecnologica
Applicata al Mare**

Roma - Via Lorenzo Respighi, 5
www.icram.org

Ist. Sper. Agronomico

Bari - Via Celso Ulpiani, 5
www.inea.it/isa/isa.html

Ist. Sper. Lattiero Casario

Lodi (MI) - Via A. Lombardo, 11
www.ilclodi.it

Ist. Sper. per l'Agrumicoltura

Acireale (CT) - Corso Savoia, 190
www.gte.it/piante

**Ist. Sper. per l'Assestamento
Forestale e l'Alpicoltura**

Trento (Villazzano) - P.zza Nicolini, 6
www.isafa.it

Ist. Sper. per la Cerealicoltura

Roma - Via Cassia, 176
www.cerealicoltura.it

Ist. Sper. per le Colture Foraggere

Lodi (MI) - Viale Piacenza, 29

www.isnet.it/iscfg

**Ist. Sper. per le Colture
Industriali**

Bologna - Via di Corticella, 133
www.inea.it/isci

Ist. Sper. per la Elaiotecnica

Pescara - Via Cesare Battisti, 198
www.inea.it/udi/Ricerca/Elaio

Ist. Sper. per l'Enologia

Asti - Via Pietro Micca, 35
www.politicheagricole.it/mipa/Servizi/Ricerca/irsa/ISEnol.htm

Ist. Sper. per la Floricoltura

Sanremo (IM) - Corso degli Inglesi, 508
www.inea.it/istflo/istinfo.htm

Ist. Sper. per la Frutticoltura

Roma (Ciampino) - Via Fioranello, 52
www.inea.it/issf/Institute/italy.html

**Ist. Sper. per la Meccanizzazione
Agricola**

Monterotondo (Roma) - Via della
Pascolare, 16 (Via Salaria, km. 29,200)
www.inea.it/udi/Collab/ISMA/Index.htm

**Ist. Sper. per la Nutrizione delle
Piante**

Roma - Via della Navicella, 2
www.isnp.it

Ist. Sper. per l'Olivicoltura

Rende (CS) - Contrada "Li Rocchi"
Vermicelli
www.politicheagricole.it/mipa/Servizi/Ricerca/irsa/ISOliv.htm

Ist. Sper. per l'Orticoltura

Pontecagnano (SA) - Via dei
Cavalleggeri, 25
www.inea.it/udi/Ricerca/ISOR/

Ist. Sper. per la Patologia Vegetale

Roma - Via Carlo G. Bertero, 22
www.inea.it/ispave/homeispave.html

Ist. Sper. per la Selvicoltura

Arezzo - Viale Santa Margherita, 80
www.selvicoltura.org

**Ist. Sper. per lo Studio e la
Difesa del Suolo**

Firenze - Piazza M. D'Azelio, 30
www.inea.it/issds/index.htm

Ist. Sper. per il Tabacco

Scafati (SA) - Via P. Vitiello, 66
www.inea.it/ist/home.htm

Ist. Sper. per la Valorizzazione

Teenologica dei Prodotti agricoli

Milano - G. Venezian, 26

www.politicheagricole.it/mipa/Servizi/Ricerca/irsa/ISVTPA.htm

Ist. Sper. per la Viticoltura

Conegliano (TV) - Via 28 Aprile, 26
www.inea.it/isv/isv.html

Ist. Sper. per la Zoologia Agraria

Firenze - Via Lanciaiola, 12a
www.inea.it/isza/sede/default.htm

Ist. Sper. per la Zootecnia

Roma - Via O. Panvinio, 11
www.politicheagricole.it/mipa/Servizi/Ricerca/irsa/ISZ.htm

INSTITUTIONS NATIONALES**Ministère de l'Environnement**

www.minambiente.it

Sénat

www.senato.it

Chambre des Députés

www.camera.it

Commission Agricole à la**Chambre des Députés**

www.camera.it/attivita/lavori/02.commissioni/13.agricoltura.asp

UNION EUROPEENNE**Union européenne**

www.europa.eu.int

Commission européenne

www.europa.eu.int/comm

DG VI – Agriculture

www.europa.eu.int/comm/agriculture/index_it.htm

Comité de rédaction

Alessandro Antimiani (coordination), Sabrina Giuca, Francesca Marras e Roberta Sardone

Groupe de travail

Alessandro Antimiani, Davide Bortolozzo, Antonella De Cicco, Stefano Dell'Acqua, Roberto Giordani, Sabrina Giuca, Franco Mari, Corrado Lamoglie, Stefania Luzzi Conti, Francesca Marras, Bruno Massoli, Roberto Murano, Cristina Nencioni, Maria Rosaria Pupo D'Andrea e Roberta Sardone

Aménagement de l'édition

Federica Giralico

Elaboration

Fabio Iacobini

Conception graphique

Sofia Mannozzi

Secrétaire

Elisabetta Alteri e Claudia Pasiani

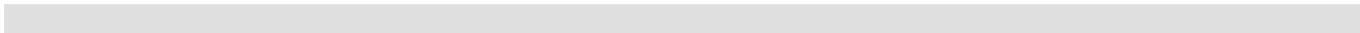
Edition Internet

Roberta Merlini

Traduction

Helene Perriquet

NOTE





INEA
36 Via Barberini
00187 Roma
Italia